

Université de Montréal

Action collective micro-locale:
articulation entre mobilisations et instances de participation à Québec

par
Evelyne Dubuc Dumas
Département de science politique
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de maîtrise (M. Sc.)
en science politique

Avril, 2007

copyright, Evelyne Dubuc Dumas, 2007



JA
39
U54
2007
V 010



Direction des bibliothèques

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé
Action collective micro-locale:
articulation entre mobilisations et instances de participation à Québec

présenté par
Evelyne Dubuc Dumas

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes:

Jane Jenson
présidente-rapporteuse

Laurence Bherer
directrice

Pascale Dufour
membre du jury

Résumé

À la lumière des recherches sur le renouvellement de la démocratie et compte-tenu de l'intérêt croissant pour la question de la proximité, ce mémoire étudie l'action collective à l'échelle micro-locale. Il explore au plus près le rapport entre les mobilisations et les instances de participation reconnues sur le territoire d'un quartier de Québec, le Vieux-Limoilou. La sauvegarde des écoles du quartier, la fermeture de l'incinérateur et l'ouverture d'une maison de naissance sont trois luttes qui ont poussé des citoyens à s'organiser collectivement dans le quartier. Le conseil de quartier, interlocuteur privilégié des autorités municipales sur le territoire, a été impliqué à différents niveaux dans ces trois dossiers. La recherche démontre que l'étroitesse des relations entre le conseil de quartier et les citoyens mobilisés est liée à l'accès des groupes à des ressources, au développement de leur pouvoir d'agir et à la correspondance de perspectives de changements sociaux entre les groupes et le conseil. Elle souligne que cette articulation est complexe et démontre l'importance de dépasser le postulat d'institutionnalisation de l'action collective.

Mots clefs: démocratie locale, participation des citoyens, Québec (ville), quartier

Summary

In the light of research on the renewal of democracy and taking into account the growing interest for proximity, this paper studies collective action on a micro-local scale. It explores closely the relationship between mobilizations and a recognized participation mechanisms in a neighborhood of Quebec, the Vieux-Limoilou. The preservation of schools of the neighborhood, the closing of the incinerator and the opening of a birth centre are three causes which pushed citizens to organize collectively. The neighborhood council, privileged interlocutor of municipal authorities on the territory, was involved at various levels in these three mobilizations. Research shows that the narrowness of the relations between the council and mobilized citizens is related to the access of the groups to resources, to their empowerment and to the correspondence of prospects for social changes between the groups and the council. It stresses that this articulation is complex and shows the importance to exceed the postulate of institutionalization of collective action.

Key words: local democracy, citizen participation, Quebec (city), neighborhood

Table des matières

Résumé	i
Summary	ii
Table des matières	iii
Liste des tableaux	vi
Liste des figures	vi
Liste des acronymes	vi
Remerciements	vii
INTRODUCTION	1
SECTION I: DÉFINITION DU SUJET	
<u>Chapitre 1: Plein feu sur l'institutionnalisation de l'action collective</u>	7
1.1- Des écrits sur la participation locale non-conventionnelle en revue	7
<i>1.1.1 Les mobilisations collectives territorialisées</i>	7
<i>1.1.2 L'implication du tiers-secteur</i>	10
<i>1.1.3 L'institutionnalisation de la participation citoyenne</i>	13
1.2- Problématique et opérationnalisation	18
<i>1.2.1 Objectif général de recherche</i>	19
<i>1.2.2 Objectifs spécifiques</i>	21
1.2.2.1 L'accès à des ressources	21
1.2.2.2 Le développement du pouvoir d'agir	23
1.2.2.3 Les perspectives de changement social	26
1.3- Méthodologie	28
<i>1.3.1 Stratégie de vérification</i>	29
<i>1.3.2 Collecte de l'information</i>	30
<i>1.3.3 Analyse de données</i>	31
<u>Chapitre 2: Un conseil de quartier et des luttes enracinées dans l'histoire</u>	34
2.1- Les conseils de quartier	34
<i>2.1.1 Les conseils de quartier à Québec: une histoire d'institutionnalisation</i>	34
<i>2.1.2 Le fonctionnement actuel des conseils de quartier</i>	37
2.2- Limoilou: bref historique et portrait	40
2.3- Trois luttes significatives pour le quartier	45
<i>2.3.1 La sauvegarde des écoles</i>	45
<i>2.3.2 La fermeture de l'incinérateur</i>	51
<i>2.3.3 L'ouverture d'une maison de naissance</i>	54
SECTION II: PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	
<u>Chapitre 3: L'accès à des ressources</u>	59
Introduction - La nature des relations entre les groupes et le conseil de quartier	59
3.1 La sauvegarde des écoles	63

3.1.1 <i>Des ressources en abondance</i>	63
3.1.2 <i>Des réalisations facilitées</i>	64
3.1.3 <i>Vers un scénario de compromis et une communauté plus forte</i>	64
3.1.4 <i>La mobilisation des ressources, fonction de la mobilisation du milieu</i>	66
3.2 La fermeture de l'incinérateur	68
3.2.1 <i>Des ressources ciblées</i>	68
3.2.2 <i>Une tribune précoce et un événement facilité</i>	68
3.2.3 <i>Vers un changement de paradigme?</i>	69
3.2.4 <i>Au-delà des ressources, des idées qui font du chemin</i>	70
3.3 L'ouverture d'une maison de naissance	73
3.3.1 <i>Des ressources limitées, à l'image des demandes</i>	73
3.3.2 <i>Une mobilisation sur la glace</i>	73
3.3.3 <i>Vers un projet étranger au milieu?</i>	74
3.3.4 <i>Une logique d'expertise et une mobilisation difficile des ressources</i>	75
Conclusion - Les relations, les ressources et le succès des groupes: des liens complexes	76
<u>Chapitre 4: Le développement du pouvoir d'agir</u>	79
4.1 Le sentiment de pouvoir	79
4.1.1 <i>Des militants généralement optimistes</i>	79
4.1.2 <i>L'épreuve de la réalité</i>	80
4.1.3 <i>Conseil de quartier et sentiment de pouvoir: des analyses diverses selon l'expérience</i>	82
4.2 La compréhension de la structure politique locale	83
4.2.1 <i>Une compréhension généralement critique</i>	83
4.2.2 <i>L'initiation à différents paliers politiques et administratifs</i>	84
4.2.3 <i>Un conseil de quartier partiellement compris</i>	86
4.3 La connaissance du milieu	88
4.3.1 <i>Une majorité de militants amoureux du quartier</i>	88
4.3.2 <i>Des stratégies de mobilisations qui rapprochent</i>	88
4.3.3 <i>Le conseil de quartier: un lieu de rencontre occasionnel</i>	90
4.4 Les habiletés organisationnelles	91
4.4.1 <i>Plusieurs tâches entre les mains des militants professionnels</i>	91
4.4.2 <i>Entre militants expérimentés et néophytes, un contact enrichissant</i>	92
4.4.3 <i>Le conseil de quartier comme milieu d'apprentissage pratique</i>	93
Conclusion - Un pouvoir d'agir qui se développe dans l'action	94
<u>Chapitre 5: Les perspectives de changement social</u>	97
5.1 La sauvegarde des écoles: des arguments qui font l'unanimité dans le milieu	97
5.1.1 <i>Une coalition pour la sauvegarde des écoles... et plus</i>	97
5.1.2 <i>Un conseil de quartier à la recherche d'un consensus</i>	99
5.1.3 <i>Deux optiques mais un pari commun: la démocratisation des commissions scolaires</i>	100
5.2 La fermeture de l'incinérateur: une fin pour les uns, un moyen pour les autres	102

5.2.1 <i>Un comité pour la fermeture de l'incinérateur: position radicale, perspective globale</i>	102
5.2.2 <i>Un conseil de quartier qui propose des réformes pour aller vers la fermeture de l'incinérateur</i>	104
5.2.3 <i>Un écart de perspective digne du débat réforme ou révolution</i>	105
Conclusion - Des perspectives de changement social limitées dans les instances	106
Synthèse des résultats - Une articulation complexe entre citoyens mobilisés et instances de participation reconnues	107
 CONCLUSION	 110
 Bibliographie	 118
 Annexe 1: Cadre opératoire	 viii
Annexe 2: Guides d'entrevues semi-directives	xiii
Annexe 3: Grille d'analyse de contenu	xvii
Annexe 4: Résumé des mémoires	xviii

Liste des tableaux

Tableau I:	Grille de classement des critères utilisés pour évaluer les dispositifs de participation	16
Tableau II:	Population du quartier Vieux-Limoilou, du secteur Limoilou et de la ville de Québec	41
Tableau III:	Population du quartier Vieux-Limoilou par groupes d'âge	42
Tableau IV:	Nature des relations des groupes mobilisés avec le conseil de quartier	62
Tableau V:	Les ressources obtenues par l'intermédiaire du conseil de quartier et le succès des mobilisations	77
Tableau VI:	Résumé des résultats	108

Liste des figures

Figure 1:	Liens entre les citoyens non-élus et l'État en dehors des institutions principales du gouvernement	18
Figure 2:	Pourcentage de locataires et de propriétaires en 2001	43
Figure 3:	Distribution du revenu des ménages en 2000	44
Figure 4:	Emplacement des écoles primaires du Vieux-Limoilou	46

Liste des acronymes:

ATQ:	AmiEs de la Terre de Québec
CA:	Conseil d'administration
CDÉC:	Corporation de développement économique communautaire
CLSC:	Centre local de service communautaire
CMQ:	Communauté métropolitaine de Québec
CPE:	Centre de la petite enfance
CSSS:	Centre de santé et services sociaux
OCDE:	Organisation de coopération et de développement économiques
PGMR:	Plan de gestion des matières résiduelles
PME:	Petites et moyennes entreprises
RPQ:	Rassemblement populaire de Québec

Remerciements

Mon chemin a été tortueux au cours des trois années qui ont mené au dépôt de ce mémoire. Je dois l'achèvement de ce projet au support continu de Laurence Bherer, ma directrice, qui a su me conseiller et me soutenir malgré les hauts et les bas de ma motivation. Je tiens aussi à remercier des femmes qui ont marqué mon parcours académique, soit Louise Quesnel et Anne-Marie Gingras, à la fois pour leur rigueur méthodologique, leur apport théorique et pour les opportunités d'apprentissage qu'elles m'ont offertes. Merci aussi à Raymond Hudon pour m'avoir soutenu au tout début de mes démarches vers la maîtrise, notamment au moment de mes demandes de bourses. Cette recherche a bénéficié du financement du Conseil de recherche en science humaine du Canada.

Au plan personnel, ma gratitude va évidemment à mes parents qui ont toujours cru en moi et m'ont soutenu inconditionnellement, peu importe quelle direction je décidais de prendre. Je dois aussi énormément à Guillaume, pour toutes les aventures qu'il m'a fait vivre et surtout pour toutes les situations critiques où il m'a remonté le moral. Le travail de rédaction des derniers mois a été grandement facilité grâce à la collaboration de toutes les personnes qui ont travaillé plus fort pour compenser mon absence dans les différents projets dans lesquels je suis impliquée, notamment l'équipe de l'AgitéE et du Vestiaire du Faubourg, alors je leur suis extrêmement reconnaissante.

Cette recherche n'aurait pas été possible sans l'apport de toutes les personnes que j'ai rencontré en entrevue. En plus d'alimenter ma curiosité académique, leur engagement a été une source d'inspiration pour moi et je tiens à les remercier. Merci aussi à Denis Bergeron de l'arrondissement Limoilou pour sa collaboration téléphonique étroite. Merci enfin à Jane Jenson et Pascale Dufour pour avoir accepté d'évaluer mon mémoire.

INTRODUCTION

Comment étudier la science politique aujourd'hui sans parler d'abord de démocratie¹? Concept fondamental, sa définition est néanmoins un enjeu politique dans un monde où tous les régimes s'en réclament (Braud, 2003:11). Il semble y avoir deux choses essentielles à distinguer lorsqu'il est question de démocratie. Il y a d'un côté la définition philosophique de la démocratie, son concept théorique pouvant servir de mythologie mobilisatrice, d'idéal. De l'autre côté, il y a ses conditions d'instrumentalisation, les formes concrètes de gouvernement qu'elle engendre, son acceptation quotidienne (Braud, 2003:7-12; Rosanvallon, 1998:13). Le décalage entre idéal et réalité a fait couler beaucoup d'encre, particulièrement autour du thème récurrent de la crise: crise de la démocratie, crise de la citoyenneté, crise des institutions, crise du modèle d'intégration (Duchastel et Canet, 2004: 20), dépolitisation (Duchesne et Muller, 2003: 49), crise des formes traditionnelles de représentation politique (Blondiaux et Sintomer, 2002: 30), tendance au désenchantement (Braud, 2003: 223), insuffisance démocratique, aliénation civique (Barber, 1997:13), crise de la légitimité technocratique (Blondiaux et Sintomer, 2002: 34), entropie démocratique (Rosanvallon, 1976: 52), société de spectateur (Hamel et Léonard, 1981: 54-55), décomposition de l'ordre social (Helly, 1999: 36), désaffection pour les formes démocratiques traditionnelles (Boismenu et Hamel, 1992: 7)... Que l'on critique les principes libéraux comme tels (l'individualisme radical (Barber, 1997)), l'universalisme abstrait des lumières (Duchastel et Canet, 2004: 20), etc.), l'État-providence (Crozier, Huntington et Watanuki, 1975) ou la culture de la consommation (Helly, 1999), la question du renouvellement de la démocratie n'a cessé de se poser depuis les années 1970².

Comme le soulignent S. Duchesne et P. Muller, alors que la sociologie politique française appréhende très souvent la participation politique à travers les institutions qui la rattachent au processus de l'élection et que les citoyens eux-mêmes ont tendance à assimiler

1 John DRYZEK et Douglas TORGERSON écrivait déjà en 1993: «every policy scientist now seems to be a policy scientist of democracy» (Dryzek et Torgerson, 1993:127).

2 Bernard JOUVE note une mise entre parenthèse du thème de la crise dans les années 1980, sur fond de «révolution conservatrice» aux États-Unis et en Grande-Bretagne (Jouve, 2004: 294) mais les débats à propos de la démocratie n'avaient pas cessés pour autant.

politique et partisan, les travaux sur les autres formes d'engagements dans l'espace public se sont multipliés lorsque leur a été greffée l'interrogation du renouveau démocratique (Duchesne et Muller, 2003: 40-41). Selon R. Fisher et J. Kling, dès la fin des années 1970, la plupart des chercheurs en sciences sociales étudiant la politique en Occident ont reconnu que la participation politique non-conventionnelle était admise comme une source légitime de citoyenneté démocratique dans la communauté: engagement associatif non-partisan, groupes de pression, action collective, bénévolat, *grassroot politics*, protestations, mobilisations populaires... (Fisher et Kling, 1993: xiii). Depuis, plusieurs travaux anglo-saxons considérant les citoyens à partir des enjeux (*issues*) importants pour eux ont été irrigués par la théorie de la polyarchie de R. Dahl qui suppose la pluralité des communautés politiques sur une base qui ne soit pas seulement territoriale, mais aussi sociale et politique (Duchesne et Muller, 2003: 42). Aussi, la notion de capital social de R. Putnam et plusieurs recherches autour de la problématique de l'exclusion ont insisté sur l'importance de la participation sociale, civique et politique (Helly, 1999: 40). Enfin, en attribuant au tissu associatif et à la société civile un rôle primordial dans la manifestation des liens entre espace public et sphère privé, J. Habermas a lui aussi contribué à affirmer l'importance de la 'périphérie' du 'système' politique, notamment dans l'établissement de 'l'agenda public' (Habermas, 1997: 393-409). Ainsi, il n'est plus marginal en science politique de s'intéresser à l'exercice de la citoyenneté en dehors du cadre électoral.

Dans le même contexte de remise en question du modèle stato-centré du politique, comme le souligne B. Jouve: «les thèmes de la démocratie locale et de la proximité politique se sont peu à peu imposés à la fois dans le registre du savant et dans celui du politique» (Jouve: 2004, 295). Des théories aussi anciennes que celles de J.-J. Rousseau, J. Stuart Mill ou A. de Tocqueville sont de nouveau valorisées par plusieurs auteurs pour vanter les vertus de l'exercice de la citoyenneté à l'échelle locale (Jouve, 2004: 300; Andrew et Goldsmith, 1998: 107-108; Barber, 1997: 230; Goldfrank, 2002: 54). Que l'on considère la démocratisation du local comme le début ou la base d'une nouvelle démocratie nationale (Barber, 1997), comme une fin en soi (Bookshin, 1992) ou comme participant à une seconde révolution démocratique (Teune, 1995: 12), la scène locale est souvent vue comme un laboratoire de la démocratie (Boismenu et Hamel, 1992: 12; Borja et Castells, 1997:

251). Concernant le thème de la proximité, il est omniprésent dans les débats autour de l'autonomie locale et de la décentralisation. Souvent associée à la fois à une meilleure participation citoyenne et à une efficacité administrative plus grande (Goldfrank, 2002: 54; Andrew et Goldsmith, 1998: 107-108), la décentralisation ou le transfert de responsabilités vers des communautés de plus petite taille ne dicte pas de modification particulière des rapports entre gouvernants et gouvernés (Palard, 1993: 2). Pourtant, la décentralisation se pare souvent de l'argument démocratique dans le discours politique (Gontcharoff, 1991: 8) et certains chercheurs tendent à associer sans nuance démocratie locale et autonomie locale (Rolin, 1990: 25)³. Or, malgré la persistance des controverses au sujet des relations entre la taille et la démocratie et entre la taille et l'efficacité (Newton, 1982), l'échelle locale est souvent présentée comme propice à la résolution de plusieurs crises.

Outre le thème du renouveau démocratique, la mondialisation ou la globalisation de l'économie est un autre thème récurrent qui est relié à la résurgence du niveau local au plan politique⁴. C'est souvent la nécessité des villes d'être compétitives à l'échelle internationale qui est soulevée comme principale conséquence de la mondialisation à l'échelle locale (Andrew et Goldsmith, 1998: 103; Hamel, 1998: 173; Graham, Phillips et Maslove, 1998: 1). Bien que de nombreux auteurs pointent la mondialisation des économies et des cultures comme posant de nouveaux défis aux administrations locales (Hamel, 1999b: 199), d'autres suggèrent que le lien puisse aussi aller dans le sens inverse, les politiques locales transformant l'idée qu'on se fait de la globalisation (Clarke et Gaile, 1997). Prenant presque pour inévitables ou naturels des processus comme l'urbanisation, l'informationnalisation de l'économie et la globalisation des marchés (Borja et Castells, 1997), les études reliant local et global traitent souvent de la mondialisation comme la grande responsable de la montée du chômage, de l'exclusion, de la précarisation de l'emploi, de la mobilité, de la migration pendulaire, des problèmes environnementaux, etc. (Aubelle, 1999: 278; Hamel, 1999a: 199) alors que les manifestations concrètes de ce qui est appelé globalisation sont produites par les choix délibérés de gouvernements (Schmitter, 1999: 938). Bien que selon certains: «la

3 Voir L. Pratchett pour une explication claire des distinctions à faire entre ces deux concepts et des relations qu'ils entretiennent dans le cas britannique (Pratchett, 2004).

4 Pour une étude sur ce lien, voir Borja et Castells, 1997.

conjoncture actuelle semble montrer un essoufflement de ce mouvement qui se manifeste dans un repli des principales puissances économiques, au premier rang desquelles les États-Unis, vers une nouvelle forme de souverainisme» (Duchastel et Canet, 2004: 23), on ne peut ignorer l'effet tant structurel que discursif (Hamel et al., 2000: 5) qu'a la mondialisation, ou sa simple invocation, sur l'exercice de la citoyenneté (Schmitter, 1999: 937) et sur le regard qui est posé sur le niveau local.

Le contexte néolibéral actuel n'est pas non plus étranger à l'attention croissante portée au palier local. Retrait des états centraux (Bucek et Smith, 2000: 4), réexamen du partage de responsabilité entre le public et le privé (Hamel, 1999b: 200), privatisation (Andrew et Goldsmith, 1998: 101), transfert de responsabilités des paliers supérieurs vers les paliers inférieurs de gouvernement (Graham, Phillips et Maslove, 1998:1), essoufflement de la régulation étatique dite de l'État-providence (Aubelle, 1999: 278) ... les gouvernements locaux deviennent dans les faits des acteurs de plus en plus importants (Graham, Phillips et Maslove, 1998:1). Aussi, le discours sur la responsabilisation des exclus et le développement de la citoyenneté locale comme outil de cohésion sociale (Helly, 1999: 38; Andrew et Goldsmith, 1998: 109), déjà très présent dans les années 1970 dans les recherches sur le *community power* (Hawley et Svara, 1972), est remis à l'ordre du jour, alimenté du thème de la proximité et de ses vertus.

Enfin, une autre raison pour s'intéresser à l'échelle locale dans la littérature, tient aux transformations institutionnelles et aux réformes qui ont pris place au cours des dernières années. Des débats persistent à savoir si on doit attribuer la modernisation de la gestion publique des villes et les différentes ouvertures des administrations locales vers plus de participation des citoyens à un impératif découlant de la mondialisation, à une tactique néolibérale pour favoriser l'efficacité des interventions publiques ou aux pressions répétées des mouvements urbains vers la démocratisation du local (Hamel, 2004: 57). Aussi, les réorganisations municipales, principalement sous la forme de fusions, ont ravivé l'intérêt pour l'enjeu de la proximité et amené certains chercheurs à réaffirmer l'importance du quartier ou de l'échelle micro-locale dans l'exercice de la citoyenneté (Jouve, 2004: 306), notamment en étudiant certaines formes de décentralisation inframunicipale ou la création

de paliers administratifs inframunicipaux (Quesnel, 2002: 1; Borja et Castells, 1997: 251).

Ainsi, à la lumière des recherches sur le renouvellement de la démocratie et compte-tenu de l'intérêt croissant pour la question de la proximité, l'échelle micro-locale semble tout à fait pertinente pour examiner la participation citoyenne extra-électorale. Ce mémoire se penche sur l'action collective à cette échelle et s'intéresse précisément à son institutionnalisation en mettant en lumière, sur un territoire, l'articulation entre des mobilisations et des instances de participation reconnues.

Dans le chapitre un, sont examinées trois types de participation non-conventionnelle locale abordés dans la littérature: les mobilisations collectives, l'implication du tiers-secteur et l'institutionnalisation de la participation citoyenne. Cela met en lumière la pertinence de s'intéresser de plus près à l'articulation entre les mobilisations collectives et les instances de participation. Les objectifs de la recherche sont également spécifiés dans le premier chapitre, en puisant dans trois univers théoriques soit: la théorie de la mobilisation des ressources, les théories du développement du pouvoir d'agir et la sociologie des mouvements sociaux urbains. Ensuite, la méthodologie ayant guidé la recherche est exposée. Les raisons expliquant le choix du quartier Vieux-Limoilou à Québec comme terrain de recherche sont données et la démarche suivie pour mener la recherche est décrite.

Le chapitre deux est consacré à la présentation du terrain de la recherche. Après avoir expliqué le contexte historique et institutionnel de la participation citoyenne à Québec, le quartier Vieux-Limoilou est situé géographiquement, démographiquement et historiquement. Ensuite, les trois mobilisations à l'étude sont brièvement présentées pour en offrir une première description d'ensemble avant de les autopsier à l'aide des outils théoriques choisis.

Dans les chapitres trois, quatre et cinq, les résultats de la recherche sont présentés en faisant ressortir l'essentiel de ce qui a été recueilli sur chacun des trois cas étudiés. Le

chapitre trois est consacré à l'accès aux ressources, le chapitre quatre traite du développement du pouvoir d'agir et le chapitre cinq aborde les perspectives de changement social des luttes. Ces chapitres discutent respectivement de trois questions de recherche et permettent de vérifier cinq hypothèses en traitant de manière transversales des trois mobilisations à l'étude.

La conclusion propose un retour général sur la recherche. Ses limites sont rappelées et les conséquences théoriques des résultats obtenus sont mis en lumière. Finalement, des pistes sont suggérées pour des recherches futures.

SECTION I: DÉFINITION DU SUJET

Chapitre 1: Plein feu sur l'institutionnalisation de l'action collective

Une revue de la littérature sur la participation citoyenne extra-électorale à l'échelle micro-locale permet de cerner l'intérêt d'étudier l'institutionnalisation de l'action collective à cette échelle et, plus précisément l'articulation entre des mobilisations collectives et des instances de participation reconnues. Le présent chapitre expose les grandes lignes de ce tour d'horizon académique pour mettre en lumière en quoi il est pertinent d'explorer ce champ précis dans les termes choisis. Trois cadres théoriques sont ensuite mis à contribution pour préciser trois questions de recherche et cinq hypothèses. Enfin, la méthodologie employée est dévoilée pour vérifier les hypothèses posées et le choix du terrain de recherche est brièvement justifié.

1.1 Des écrits sur la participation locale non-conventionnelle en revue

L'implication de citoyens non élus dans la prise de décision ou leur participation à l'extérieur des institutions principales du gouvernement peut prendre différentes formes: les mobilisations collectives territorialisées, l'implication du tiers secteur et la participation citoyenne extra-électorale dans des dispositifs reconnus par les pouvoirs publics locaux. Ces trois facettes bien documentées de la participation politique locale non-conventionnelle peuvent toutes trois être étudiées au niveau local.

1.1.1 Les mobilisations collectives territorialisées

Selon l'approche pluraliste, en démocratie, les citoyens s'organisent pour défendre leurs intérêts et porter leurs demandes devant l'État (Held, 1996: 157-198). Ainsi, dans l'état local, en excluant les partis politiques et les regroupements de gens d'affaires, différents groupes citoyens peuvent être identifiés, selon qu'ils se forment sur la base d'une appartenance géographique, sur la base d'un enjeu dépassant le territoire, sur la base d'une identité partagée et portée par un mouvement social plus large, ou autour d'un enjeu spécifique à un site particulier (Graham, Phillips et Maslove, 1998: 127). Aux États-Unis,

les chercheurs du courant de l'écologie politique ont particulièrement étudié les mobilisations qui se produisaient sur la base de quartiers, ou d'aires géographiques définies. Ils reconnaissent ainsi les associations de résidents comme des acteurs déterminants pouvant influencer le devenir de leur quartier (Mesch et Schwirian, 1996). En effet, au cours du dernier demi-siècle, les grandes villes américaines ont subi des changements majeurs: appauvrissement des centres-villes suite au départ des mieux nantis vers les banlieues, vétusté des infrastructures, réduction des investissements et des services gouvernementaux, montée de la criminalité... tout cela ayant donné lieu à la fois à d'immenses projets de redéveloppement, et à la mobilisation croissante des groupes de résidents pour défendre leurs intérêts et contrôler leur milieu (Schwirian et Mesch, 1993: 83-84). Une dynamique semblable s'est produite dans les villes canadiennes entre 1945 et 1965, donnant lieu aux vagues de rénovation urbaine que l'on connaît et à l'émergence de groupes populaires dans les quartiers, alimentés par des militants de la nouvelle classe moyenne (Villeneuve et Séguin, 2000: 554-555; Graham, Phillips et Maslove, 1998: 136; Ezop-Québec, 1981; Hamel, 1991: 19).

Ce phénomène de mobilisation à l'échelle locale ou micro-locale a d'ailleurs intéressé la sociologie des mouvements sociaux. En effet, les mobilisations de voisinage (*neighborhood*) ont été perçues par certains comme faisant partie d'une *grass-roots revolution* dans laquelle les mouvements sociaux enracinés dans la communauté seraient la clef de la démocratisation de la vie publique (Fisher et Kling, 1993: xiii). Un chercheur incontournable dans l'étude des mobilisations populaires urbaines, Manuel Castells, a tenté de cerner la spécificité des mouvements sociaux urbains. S'intéressant d'abord aux contradictions sociales impliquées par la «crise urbaine» (1972), il a examiné des mobilisations populaires portant sur le cadre de vie dans différentes villes, les luttes urbaines (1973), et a théorisé la dialectique entre l'effet urbain et l'effet politique qui fonde le potentiel de changement social des mouvements sociaux urbains (Castells, 1973: 48). Rapprochant par la suite les mouvements basés sur l'idéologie urbaine aux «nouvelles tendance de révolte petite-bourgeoise» basées sur la consommation collective et la vie quotidienne et axée sur une contre-culture (Castells, 1981: 513), Castells a peu à peu cessé

de voir le changement social en terme purement marxiste de pouvoir de classe, pour s'intéresser plutôt aux changements culturels des buts et des valeurs de la société qui pouvaient être amenés par les 'nouveaux mouvements sociaux' (Susser, 2002: 7).

Au Québec, Pierre Hamel a aussi étudié les mouvements urbains montréalais comme des 'nouveaux mouvements sociaux' en s'intéressant justement plus aux problèmes de la vie quotidienne qu'à la perspective révolutionnariste associée au terme de mouvements sociaux urbains (Hamel, 1991: 26, 77). Villeneuve et Séguin ont également considéré que les groupes de citoyens se battant pour des questions de qualité de vie et véhiculant une vision plus participative de la démocratie faisaient partie de la grande famille des 'nouveaux mouvements sociaux' (Villeneuve et Séguin, 2000: 556). Structurés autour d'enjeux comme les questions culturelles, écologiques, patrimoniales ou identitaires, les nouveaux mouvements sociaux peuvent apparaître post-politiques, selon les termes de Mellucci (Hamel, 1991: 77) et se pose alors la question de leur rapport avec les systèmes politiques. Or, comme l'a souligné Castells, les mouvements sociaux se distinguent du système politique qui est dépendant et partie de l'État: «social movements exist, develop, and relate to civil society, and are not necessarily limited to, or bound by, the rules of the game and the institutionalization of dominant values and norms» (Castells, 1983: 294).

Ainsi, l'étude des mobilisations collectives territorialisées insiste sur le fait que les mouvements à l'échelle locale sont définis dans un premier temps autour d'enjeux (territoriaux, sociaux, identitaires...) et se sont constitués en dehors du système politique, dans un certain rapport d'opposition et d'extériorité face à l'État. Il y aurait beaucoup de nuances à apporter à cette dernière affirmation compte tenu de toute la littérature sur les liens tissés entre société civile et État (Hamel, 1991: 46; Maheu, 2005) et les débats sur l'institutionnalisation des mouvements sociaux (Guay et al., 2005: 2; Maheu, 2005; Hamel et Silvestro, 2005), mais nous aurons l'occasion d'y revenir et considérons pour le moment les mobilisations collectives comme correspondant à des actions sociales non-institutionnalisées (Maheu, 2005: 18; Guay, 2005: 381).

1.1.2 L'implication du tiers secteur

Sur la scène locale, en dehors des moments de mobilisation autour d'enjeux spécifiques, il existe différents groupes qui peuvent jouer plusieurs rôles: un rôle de représentation (des intérêts, des identités, des demandes), un rôle dans la participation des citoyens, servant de base pour leur engagement, ou même un rôle de producteur de services et de développement économique (Graham, Phillips et Maslove, 1998: 127). Si en France, le secteur intermédiaire émane rarement des habitants et reste dépendant de l'État ou des municipalités, en Amérique du nord, un tiers secteur s'est constitué comme pendant entrepreneurial des mouvements sociaux urbains (Bacqué et Sintomer, 2001: 150). Ce tiers secteur peut inclure des associations de bénévoles, des organismes sans but lucratifs, des coopératives, des associations de *self-help*, etc. (Bucek et Smith, 2000: 11).

Quelques écrits traitent de la tendance néocorporatiste de certains pouvoirs publics à compter sur les associations du tiers secteur pour leur fournir de l'information ou du support sur le territoire (Guay, 2005: 388; Chaskin et Garg, 1997: 640-641). Or, la production de services et le développement local occupent une part plus importante de la littérature sur les formes non-conventionnelles de participation au niveau local, c'est pourquoi ces aspects sont retenus. Des écrits états-uniens documentent amplement la participation des communautés à la production de services de diverses natures et au développement local (voir notamment Fisher et Kling (eds), 1993) car c'est la perspective qui domine bien souvent les initiatives communautaires dans ce pays. Le mouvement communautaire américain prend racine dans les mouvements *grass-root* identifiés plus haut (mouvement progressif, mouvements sociaux urbains, mouvement noir) et il s'est beaucoup développé dans les années 1970 alors qu'il était financé par différentes politiques publiques orientées vers les quartiers en difficulté (Bacqué et Sintomer, 2001: 149). Or, la riche tradition associative étatsunienne n'est pas sans rappeler une certaine mouvance anti-étatique des mieux-nantis (Fisher, 1993: 3) qui fait beaucoup de place à la philanthropie privée et au volontarisme (Chaskin et Garg, 1997: 632). Cette idéologie prégnante aux États-Unis explique pourquoi le tiers secteur a continué à s'y développer même après le retrait de l'État de secteurs entiers des politiques publiques (Bacqué et Sintomer, 2001: 149).

Au Québec, c'est la littérature sur l'action communautaire qui aborde la question de l'implication des communautés dans le développement et la production de service. Selon R. Morin et A. Latendresse, les organismes communautaires québécois se sont de plus en plus mobilisés sur la base d'une assise territoriale locale, au cours des années 1980 et 1990 (Morin et Latendresse, 2001: 181). À Montréal, par exemple, plus de la moitié des associations oeuvrant sur le territoire de la ville dans divers domaines comme le logement, l'alimentation, la santé, l'environnement, l'emploi, etc. agiraient sur une base infra-municipale (Morin et Latendresse, 2001: 183). Les groupes communautaires sont ici aussi souvent issus des 'nouveaux mouvements sociaux'. Hamel a remarqué qu'à Montréal, notamment dans le domaine du logement, les groupes qui interviennent à l'intérieur du champ communautaire depuis les années 1980 constituent le prolongement des mouvements urbains tels qu'ils étaient dans les années 1960 et 1970 (Hamel, 1991: 92). Il en serait de même des corporations de développement économique communautaire (CDÉC), dans le domaine du développement économique (Hamel et Silvestro, 2005).

Les relations entre l'État et le tiers secteur peuvent être perçues de différentes façons. Dépendant des approches, l'action communautaire peut être conçue comme un palliatif à l'État, un complément ou un partenaire (Favreau et Laville, 1997: 24-25). En effet, lorsqu'il s'implique dans la production de services ou le développement économique, le tiers secteur peut le faire à l'appel de l'État ou de sa propre initiative, avec le support financier de l'État ou de manière autonome, pour se substituer à l'État, lui faire concurrence ou pallier ses coupures ou son absence dans un domaine particulier (Bucek et Smith, 2000: 11). Au Québec, la transformation des 'nouveaux mouvements sociaux' d'un rôle de contestation à un rôle d'agent de développement économique, s'impliquant notamment dans diverses formes de *self-help*, est souvent associée au retrait de l'État providence (Villeneuve et Séguin, 2000: 558). Cette transformation s'inscrirait dans la tendance des municipalités à privilégier les modèles de la gouvernance et du développement de partenariats avec le privé, dont le milieu communautaire. Cette tendance existe au Canada depuis le début des années 1980 (Villeneuve et Séguin, 2000: 558).

La multiplication des relations contractuelles entre l'État et le tiers secteur suscite de nombreux débats. C. Patsias résume bien cette tension dans le mouvement communautaire: «d'un côté, les groupes se méfient d'une éventuelle récupération, de l'autre, ils souhaitent être financés et voir leur contribution à la société reconnue» (Patsias, 2006: 53). Les risques les plus souvent soulignés dans la littérature sur le sujet sont de nature diverse: la cooptation par l'État des dirigeants des associations dans des postes de responsabilité, (Bacqué et Sintomer, 2001: 153), la professionnalisation managériale des animateurs du mouvement, entraînée par l'adoption des critères de gestion et de productivité du privé (Bacqué et Sintomer, 2001: 154), la dépendance financière associée à l'incapacité de susciter des changements significatifs dans les politiques gouvernementales (Chaskin et Garg, 1997: 635)... On craint aussi que les groupes en place empêchent l'émergence de nouvelles associations en monopolisant le financement ou la reconnaissance (Bucek et Smith, 2000: 14). Dans un autre ordre d'idée, certains théoriciens craignent l'ingouvernabilité que pourrait susciter un recours grandissant aux associations, notamment le risque de clientélisme que cela pourrait comporter (Graham, Phillips et Maslove, 1998: 135).

Par ailleurs, certains auteurs préfèrent insister sur les avantages dits 'démocratiques' de la participation des citoyens à des projets de développement ou à la production de service par le tiers secteur. En effet, il est possible de percevoir ces projets de partenariats et de co-gestion comme autant d'ouvertures démocratiques et d'occasions pour les citoyens d'avoir un contrôle plus direct sur les politiques qui affectent leurs vies (Graham, Phillips et Maslove, 1998: 135). Cette forme de participation est réputée avoir un effet d'*empowerment* sur les individus et sur les communautés et plusieurs recherches cherchent à le confirmer (voir par exemple Lyons et al., 2001 et Simard, 2000). D'un côté, les citoyens qui s'engagent dans les groupes et les associations développeraient différentes habiletés politiques qui pourraient notamment les amener par la suite à participer aux gouvernements locaux (Bucek et Smith, 2000: 12), ou à développer d'autres projets pour leur communauté (Lyons et al., 2001: 1249). D'un autre côté, l'organisation des exclus par les organisations communautaires leur prodiguant des services sortirait ces derniers du rôle passif dans

lequel ils sont autrement confinés, ce qui constituerait, en soi, un pas vers une plus grande démocratisation (Bucek et Smith, 2000: 13; Favreau et Laville, 1997: 27). Des débats demeurent toutefois sur les avantages présumés d'une telle forme de participation car ce ne sont pas toutes les associations qui font participer les exclus et qu'elles ne fonctionnent pas toutes de manière démocratique (Bucek et Smith, 2000: 14).

Ainsi, à la lumière des écrits sur l'engagement du tiers secteur dans la production de services et le développement local, il semble qu'il existe une certaine articulation entre les mobilisations collectives territorialisées et l'État. Alors que la documentation sur les mouvements sociaux souligne comment ces derniers se constituaient à l'extérieur du système politique, dans un certain rapport d'opposition face à l'État, le courant intéressé par le développement local et ses corollaires insiste sur le lien inverse. Si les groupes du tiers secteur souhaitent conserver une certaine autonomie et continuent bien souvent à faire valoir leur point de vue auprès de l'État ou à défendre les droits de ceux et celles qu'ils représentent, ils entretiennent aussi des relations de partenariat avec l'État. Les débats sur les avantages et les risques de ces relations privilégiées font écho aux discussions sur l'institutionnalisation de la participation.

1.1.3 L'institutionnalisation de la participation citoyenne

Parmi les trois facettes de la participation politique locale extra-électorale, l'étude des mécanismes institutionnels mis en place par les pouvoirs publics est celle pour laquelle l'intérêt est le plus récent. Alors que se poursuit l'introduction de dispositifs participatifs à la décision publique à différents paliers (municipal, provincial, national, européen...)(Bherer, 2006: 24), la littérature sur le sujet se multiplie très rapidement. Audiences publiques, conseils de quartier, budget participatif, assemblées citoyennes, conférences de consensus, commissions thématiques (Breux, Bherer et Collin, 2004), référendums (Quesnel, 2000: 53), les cadres varient mais tous ces dispositifs impliquent que les pouvoirs publics sollicitent l'apport des citoyens au cœur même du processus de prise de décision.

Dans les villes, la mise en place de dispositifs de participation publique s'est inscrite dans un mouvement de modernisation de l'administration municipale et de démocratisation de la gestion publique (Hamel et Silvestro, 2005: 91). La plupart des auteurs s'entendent pour dire que les revendications en ce sens des mouvements urbains des années 1960 et 1970 ne sont pas étrangères aux développements de tels mécanismes, notamment en matière d'aménagement du territoire et de planification urbaine (Hamel et Silvestro, 2005: 91; Hamel, 1998: 174; De Carlo, 1996: 23; Hamel, 2004: 57), bien que P. Hamel invite à plusieurs reprises à nuancer ce lien de causalité (Hamel, 1998: 174; Hamel, 2004: 57). Plusieurs débats existent dans la littérature quant aux intentions poursuivies par les autorités qui ouvrent des voix institutionnelles de participation au public, et le domaine municipal n'y fait pas exception. En effet, ces innovations institutionnelles ont été perçues par certains comme des stratégies pour relégitimer les décideurs, susciter l'adhésion de la population ou prévenir les luttes urbaines (Smith et Blanc, 1997; Blanc, 1999; Hamel, 1998; Blondiaux et Sintomer, 2002; Hamel, 2004). D'autres, au contraire, y voient simplement une façon pour les décideurs de faire des choix plus éclairés, de prendre des décisions plus efficaces (De Carlo, 1996: 19), de se rapprocher des citoyens (Hamel, 1999a: 436), de valoriser leur savoir (Blondiaux et Sintomer, 2002: 30) et de leur permettre de mieux exprimer leurs souhaits concernant les enjeux locaux (Bucek et Smith, 2000: 4).

Rares sont les écrits scientifiques qui tranchent le débat sur les intentions des autorités⁵. Par contre, plusieurs écrits théoriques sur la participation institutionnalisée reconnaissent, comme M. Blanc, que:

«Le développement de la participation des habitants dans les politiques locales répond à une double logique, éthique et pragmatique. Elle est une valeur éthique lorsqu'on l'associe à fonctionnement démocratique et exercice concret de la citoyenneté. Elle a une visée pragmatique lorsque, dans un souci de bonne gestion, on cherche à identifier les besoins des habitants pris comme des 'clients' ou des usagers» (Blanc, 1999: 183)

5 Il y a notamment Bickerstaff et Walker (2001) qui ont interrogé des décideurs pour comprendre leurs motivations à rechercher l'implication du public dans le domaine des transports et qui ont conclu à des motivations plus instrumentales qu'éthiques, mais il est permis de s'interroger sur la méthodologie de telles recherches.

Ainsi, deux univers normatifs distincts sont mis à profit par la littérature qui s'intéresse à l'élargissement de la participation publique par des mécanismes institutionnels. Dans l'optique participationniste qui conçoit que la citoyenneté optimale implique la reconnaissance de droits civiques, politiques et sociaux (Andrew et Goldsmith, 1998: 110; Smith et Blanc, 1997: 283) et vise le contrôle maximal du citoyen sur son milieu, les mécanismes de démocratie participative sont réputés conduire à une prise de conscience, au développement de compétences civiques, de réciprocité et d'ouverture (Barber, 1997: 137, 284; Bherer, 2003: 18; Held, 1996: 271). Dans cette perspective, la participation est conçue comme devant être accessible, notamment aux groupes marginalisés, dans une optique d'égalité et de partage du pouvoir (Bucek et Smith, 2000: 9; Graham et Philips, 1998: 8). Apprentissage, inclusion, construction de l'identité et de la collectivité et renforcement du pouvoir des communautés sont autant de vertus présumées de la participation locale (Bucek et Smith, 2000: 9; Barber, 1997: 26, 138; Graham et Philips, 1998: 8).

Dans une optique plus pragmatique, ou procédurale, la participation citoyenne est réputée pouvoir améliorer les gouvernements locaux en leur permettant d'adopter des politiques plus conformes aux besoins de la communauté (Bucek et Smith, 2000: 4; OCDE, 2002:9). Elle est censée transformer le conflit en permettant l'intercompréhension des acteurs, l'élaboration de solutions inédites ou l'apparition d'information nouvelle, permettant une gestion publique plus efficace, notamment en réduisant certains coûts et en prévenant les oppositions (Barber, 1997: 138; Blondiaux et Sintomer, 2002: 25; OCDE, 2002: 11). Dans le même ordre d'idée, elle servirait à éduquer le public, à reconstruire le lien social et à légitimer les autorités (Blondiaux, 1999: 368; Graham et Phillips, 1998: 8; Blondiaux et Sintomer, 2002: 30-32; Bacqué et Sintomer, 2001: 150). Cette vision est conforme à une conception plutôt néolibérale de la citoyenneté où le citoyen est principalement défini comme consommateur de biens et services et où la participation et la décentralisation sont promus davantage pour élargir les 'choix' et la satisfaction des citoyens-clients, dans une perspective de marché (Canel, 2001: 27).

Des débats semblables habitent les études empiriques qui évaluent les différents dispositifs institutionnels de participation du public aux affaires urbaines. En effet, bien que différents courants de recherche abordent la participation publique par des angles différents - sciences de la gestion versus sciences humaines (De Carlo, 1996: 10, 27, 35; Laforest, 2000: 27-28) – la plupart des textes de nature évaluative mélangent les univers normatifs décrits plus haut. Concrètement, différents critères sont utilisés pour évaluer les mécanismes de participation du public aux décisions locales:

Tableau I

Grille de classement des critères utilisés pour évaluer les dispositifs de participation

Perception des participants	Conformité aux attentes des instigateurs	Conformité à une norme théorique ou description selon certains indicateurs:	
Exemples: Sentiment de manque de pouvoir Sentiment d'être écouté	Exemples: Succès escompté Accomplissement des rôles confiés	Évaluation du processus: • Qualité de la discussion • Qualité des participants	Évaluation des effets: • Effets sur les décisions (vision éthique / vision pragmatique) • Effets sur les décideurs • Effets sur les participants (individus / groupes) • Effets sur «l'espace public» • Effets sur la société

Source: DUBUC DUMAS, Evelyne (2005)

Comme le montre le tableau I, ces critères peuvent être regroupés selon s'ils tentent de rendre compte de la perception des participants, de la conformité des dispositifs aux attentes des instigateurs ou de leur conformité à une norme théorique. Dans cette dernière catégorie, on retrouve des critères qui évaluent le processus (qualité de la discussion, qualité des participants) et d'autres qui évaluent les effets de la participation (sur les décisions, sur

les décideurs, sur les participants, sur l'espace public, sur la société)⁶. Dans tous les cas, le débat persiste entre les détracteurs et les défenseurs des expériences dites de «démocratie locale», les premiers dénonçant leurs limites et les risques de récupération des mouvements ou de canalisation de la contestation populaire par le pouvoir et les seconds insistant sur les vertus de la proximité politique (Patsias et Bucica, 2003: 2).

Ce bref examen des écrits au sujet des mécanismes participatifs confirme que la question récurrente de l'institutionnalisation de la société civile est au cœur de la littérature sur la participation locale non-conventionnelle. Comme le formule L. Bherer: «la participation institutionnalisée amène la confrontation continue de deux hypothèses: les dispositifs participatifs ouvrent l'espace démocratique, ou encore ils favorisent la récupération politique des citoyens» (Bherer, 2006: 36). Si l'implication d'associations et de groupes communautaires dans l'élaboration et la mise en place de politiques publiques constitue une forme d'articulation entre l'État et la société civile, des dispositifs comme les audiences publiques, les référendums, les conseils de quartiers, les jurys de citoyens, etc., en sont une autre forme.

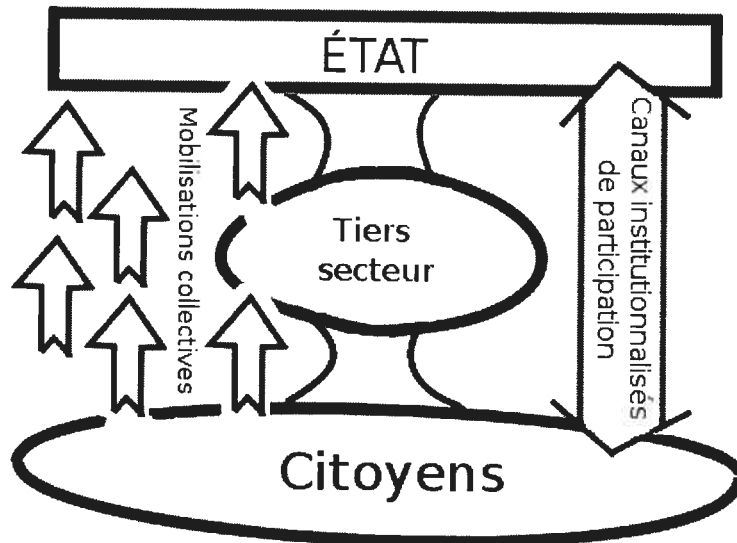
Une revue de littérature des trois formes principales d'implication de citoyens non-élus dans la prise de décision à l'extérieur des institutions principales du gouvernement local révèle le rapport d'extériorité développé par les mobilisations territorialisées face à l'État local. Cela permet également de documenter les liens entre les mobilisations collectives urbaines et le mouvement communautaire et associatif, en plus de mettre en lumière les relations de ce dernier avec l'État local (partenariat, co-production...). Enfin, une autre forme de relation s'est développée entre les décideurs et les citoyens par le biais de

6 Cette classification a été élaborée à partir de l'examen de recherches sur le budget participatif de Porto-Alegre (Abers, 1998; De Sousa Santos, 1998; Baiocchi, 2001; Gret et Sintomer, 2002), sur les conseils de quartier de Québec (Dionne, Faucher et Martel, 1998; Quesnel, 2000; Bherer, 2002), de Winnipeg (Quesnel, 2000), sur les conseils de quartier du XXe arrondissement de Paris (Blondiaux et Lévêques, 1999; Blondiaux, 1999; Blondiaux, 2000), sur les dispositifs de décentralisation et de démocratie participative à Montevideo (Canel, 2001; Goldfrank, 2002) et sur des mécanismes de consultation publique à Montréal (De Carlo, 1999; Hamel, 1999a; Morin et Latendresse, 2001) et correspond en grande partie à une autre classification effectuée par Bherer (2003: 41).

mécanismes institutionnels de participation. Or, alors que les liens que les citoyens entretiennent avec ces mécanismes sont bien documentés⁷, les liens des groupes mobilisés sur un territoire avec ces instances le sont moins⁸. Cette recherche vise à combler cette lacune en explorant au plus près le rapport entre l'action collective et les formes institutionnalisées de participation.

Figure 1

Liens entre les citoyens non-élus et l'État
en dehors des institutions principales du gouvernement



1.2 Problématique et opérationnalisation

L'articulation entre les mobilisations collectives territorialisées et les mécanismes de participation institutionnalisés reconnus par les pouvoirs locaux constitue l'objet principal de ce mémoire. Cette problématique s'inscrit dans les débats actuels des sciences sociales au sujet de l'institutionnalisation de l'action collective (Maheu, 2005: 15).

7 voir notamment Susan PHILLIPS et Michael ORSINI (2002), Mapping the Links: Citizen Involvement in Policy Processes, CPRN Discussion Paper #F121, 41 pages.

8 Il y a, par exemple, Rachel Laforest qui s'est intéressée au point de vue des groupes par rapport à la consultation publique mais c'était dans le cadre d'une consultation du gouvernement fédéral (Laforest, 2000).

1.2.1 Objectif général de recherche

Si la littérature sur la participation fait bien ressortir la méfiance des groupes organisés face à toute récupération politique, des écrits soulignent aussi la méfiance de certaines autorités à l'égard des citoyens mobilisés (Bherer, 2006: 26). Une étude de Chignier-Riboulon sur les conseils de quartier lyonnais révèle que ces instances ont été créées dans un contexte de méfiance face aux corps intermédiaires (associations...). En effet, dans le discours qui justifie la mise en place des conseils de quartier dans cette ville, se dégage la perception que: «les associations font écran entre l'élu dépositaire de la souveraineté populaire et le peuple investi des qualités de proximité» (Chignier-Riboulon, 2001:192). Graham et al. soulignent également une tendance forte, dans différentes sphères du gouvernement, ici au Canada, à accoler l'étiquette péjorative de «groupe d'intérêt particulier» (par opposition à la notion d'intérêt général) à toutes les organisations citoyennes ou volontaires et à les concevoir comme des nuisances à la bonne gouvernance (Graham, Phillips et Maslove, 1998: 142). Ainsi, certains n'hésitent pas à avancer que: «le mode de fonctionnement des dispositifs participatifs amènent une reformulation de la qualification citoyenne qui, bien souvent, décourage la citoyenneté collective» (Bherer, 2006: 24). Il peut donc être pertinent de se demander quelle place ont les citoyens mobilisés autour d'enjeux sur leur territoire au sein des instances de participations reconnues par la ville ou, en d'autres mots, *quelle articulation y a-t-il entre les mobilisations collectives territorialisées et les instances de participation présentes sur leur territoire?*

Les *mobilisations collectives territorialisées*, sont des mobilisations qui sont spécifiques, dans le temps et dans l'espace. Ainsi, au lieu d'étudier tous les collectifs, associations, groupes communautaires, groupes de défense de droit, etc. présents sur un territoire donné, des enjeux locaux qui ont donné lieu à des mobilisations collectives ont été identifiés. Ainsi, tout: «agir-ensemble intentionnel, marqué par le projet explicite des protagonistes de se mobiliser de concert» et se développant: «dans une logique de

revendication, de défense d'un intérêt matériel ou d'une cause» (Neveu, 2002: 9-10) a été considéré comme une mobilisation, selon la définition de l'action collective proposée par E. Neveu. Ainsi, pour bien saisir la dimension collective de l'action, ce sont les groupes formés à l'occasion de ces mobilisations qui ont été étudiés.

Puisque la problématique de cette recherche s'inscrit dans le grand débat sur l'institutionnalisation de l'action collective et suivant les précisions de la sociologie des mouvements sociaux, ont seulement été ciblées des mobilisations prenant une charge politique, c'est-à-dire, toujours selon les termes de E. Neveu: «qui fait appel aux autorités politiques (gouvernements, collectivités locales, administrations...) pour apporter, par une intervention publique, la réponse à une revendication, qui impute aux autorités politiques la responsabilité des problèmes qui sont à l'origine de la mobilisation» (Neveu, 2002: 12). Ont donc été exclus les groupes qui visent à répondre à un problème en mobilisant seulement leurs propres moyens.

Les instances de participation présentes sur un territoire sont des mécanismes mis en place, ou du moins reconnus, par les autorités municipales pour être le canal privilégié de participation des citoyens d'un territoire donné. La recherche examine la participation qui est faite sur la base d'un territoire micro-local plutôt que sur une base thématique (commission consultative) ou ponctuelle (audiences publiques) en raison de l'intérêt croissant pour la question de la proximité (renouveau de la démocratie, mondialisation, contexte néolibéral, réformes récentes à l'échelle locale).

Le territoire retenu pour la recherche a été celui du quartier. D'abord conçus comme des «aires naturelles» par Robert Park au début des années 1950, les quartiers se définiraient par une aire géographique délimitée, une population caractéristique, un système social et un mode de vie distinguable, le tout générateur de symboles communs et de sentiment d'appartenance⁸ (Schwirian et Mesch, 1993, p. 85-86).

⁸ La définition des *neighborhood* comme des *natural area* dans la littérature semble correspondre à la préoccupation des villes lors de la délimitation des quartiers. La Ville de Québec, par exemple, stipule que

1.2.2 Objectifs spécifiques de recherche

L'articulation entre les groupes mobilisés autour d'enjeux locaux et les instances de participation reconnues dans un quartier a été examinée sous trois angles différents, correspondant à trois objectifs de recherche spécifiques.

1.2.2.1 L'accès à des ressources

D'abord, la sociologie des mouvements sociaux a été mise à contribution et, plus spécifiquement, la théorie de la mobilisation des ressources. Ce cadre d'analyse des mouvements sociaux, né aux États-Unis au cours des années 1970, propose d'examiner le déclenchement, le développement, la réussite ou l'échec des mobilisations (Neveu, 2002: 53). Cette théorie est utilisée pour vérifier comment les relations que les groupes mobilisés entretiennent, ou non, avec les instances de participation contribuent, ou non, au succès de leur cause. Comme son nom l'indique, cette théorie considère que le poids d'un groupe dépend d'un capital de moyens, de ressources (Neveu, 2002: 59). C'est surtout la typologie d'Oberschall qui permet de supposer que les relations des groupes avec les instances reconnues peuvent avoir un lien avec le succès des mobilisations. En effet, selon cet auteur: «l'existence de connexions aux groupes supérieurs et pouvoirs garantit une forme de relais aux revendications» et «l'absence de relais institutionnalisés exige de plus fortes mobilisations pour se faire entendre des autorités» (Neveu, 2002: 59). Cette hypothèse fait aussi écho à l'affirmation très répandue en sociologie des mouvements sociaux qui veut que: «le complément le plus efficace au processus de mobilisation reste de s'introduire durablement dans les négociations avec les autorités administratives et gouvernementales» (Neveu, 2002: 100). Cette discussion se situe donc au cœur des débats sur l'institutionnalisation de l'action collective. Outre les connexions aux centres sociaux de décision, la typologie d'Oberschall souligne aussi l'importance de d'autres formes de

la délimitation des quartiers: «vise à favoriser la plus grande homogénéité socio-économique possible et, ce faisant, à encourager le sentiment d'appartenance à son milieu de vie. Elle tient compte: des habitudes de vie; des barrières géographiques (rivières, falaises, etc.); des limites des anciennes villes; des limites des arrondissements; des limites des paroisses; des limites établies en fonction des activités de loisirs; de la présence d'équipements structurants (universités, industries, centres communautaires, etc.)»
tiré de http://www.ville.quebec.qc.ca/fr/organisation/conseil_quartier.shtml#limites

ressources comme la masse du groupe, la force de son sentiment identitaire et sa capacité d'action stratégique. La première question spécifique de recherche va donc comme suit: *Est-ce que les relations des groupes mobilisés avec les instances de participation reconnues sur leur territoire leur donnent accès à des ressources qui contribuent au succès de leur mobilisation?*

Pour répondre à cette question, il faut définir dans un premier temps quel type de ressources sont pertinentes à l'analyse et, dans un deuxième temps, comment évaluer le succès des mobilisations. Pour ce faire, le *Neighborhood Political Ecology model* ou modèle d'écologie politique des quartiers de G. Mesch et de K. Schwirian (Schwirian et Mesch, 1993; Mesch et Schwirian, 1996) peut être mis à contribution. Ce modèle fait une grande place à la mobilisation de ressources dans les déterminants de succès du système d'action locale. Les trois types de ressources identifiés par les auteurs sont l'argent, le talent et l'information (Schwirian et Mesch, 1993: 101; Mesch et Schwirian, 1996: 469). Ainsi, nous avons d'abord vérifié si des *ressources matérielles* ont été rendues accessibles aux citoyens mobilisés par l'intermédiaire des mécanismes de participation, puis, si des *experts, professionnels et fonctionnaires* ont été mis à la disposition des groupes au cours du processus de participation institutionnalisée et enfin, si de l'*information* leur a été fournie au cours de leurs relations avec les instances de participation officielles du quartier.

Pour évaluer comment ces ressources contribuent, ou non, au succès des mobilisations collectives examinées, des variables qui mesurent ce succès ont été définies. Comme le soulignent Mesch et Schwirian, il n'est pas facile d'évaluer le succès d'une action collective, d'abord parce que les objectifs de l'action peuvent varier selon les points de vue, mais aussi en raison des facteurs extérieurs à l'action qui peuvent influencer les changements qui se produisent dans l'environnement social et politique des groupes mobilisés (Mesch et Schwirian, 1996: 474). Cela dit, ces chercheurs n'ont pas réussi à

contourner le problème en faisant reposer leur évaluation sur les perceptions de succès des dirigeants des groupes étudiés. Un indicateur de succès qui tient compte des gains à la fois *procéduraux, substantiels et structurels* semble plus pertinent (Neveu, 2002: 108).

Le premier objectif de cette recherche amène donc à vérifier deux hypothèses à l'aide des variables et des indicateurs précisés dans l'annexe 1⁹:

H1: Les groupes mobilisés autour d'enjeux ont accès à des ressources par l'intermédiaire des instances de participation institutionnalisées.

H2: Les ressources auxquelles ont accès les groupes mobilisés autour d'enjeux par l'intermédiaire des instances de participation institutionnalisées contribuent au succès des mobilisations

1.2.2.2 Le développement du pouvoir d'agir

Le deuxième univers théorique qui a été mis à contribution au cours de la recherche est celui de l'*empowerment*. Terme polysémique sur-utilisé depuis plus d'une dizaine d'années notamment dans le domaine du développement communautaire (Barr, 1995: 121), ses origines sont diverses: activisme communautaire, pédagogie, marxisme, psychologie politique, nouveaux mouvements sociaux (droits civiques, féminisme, pacifisme...), management organisationnel, psychologie communautaire, etc. (Hyppolite, 2002: 6). Pour faciliter la compréhension, a été retenue l'expression «pouvoir d'agir», proposée par LeBossé (2004), pour faire référence à: «la capacité des personnes et des communautés à exercer un contrôle sur la définition et la nature des changements qui les concernent» (LeBossé, 2004: 32). L'expression «développement du pouvoir d'agir» est quant à elle employée pour faire référence au: «processus d'action sociale par lequel les individus et les groupes agissent pour acquérir le contrôle sur leur vie dans un contexte de changement de leur environnement social et politique» (Hyppolite, 2002: 19).

9 Un cadre opératoire détaillé sous forme de tableau a été développé et il est placé en annexe pour ne pas alourdir le texte ni révéler prématurément certains détails méthodologiques.

Pour plusieurs auteurs traitant de participation politique, celle-ci serait réputée permettre aux individus et aux communautés d'acquérir des connaissances nouvelles, de découvrir des problèmes qui leur étaient inconnus, de mieux mettre en contexte certains enjeux, de développer certaines habiletés relationnelles ou organisationnelles et d'acquérir de la confiance et du pouvoir pour mieux influencer sur une décision (Guay, 2005: 396-397). Ainsi, le développement du pouvoir d'agir des individus et des communautés sert parfois de justification normative à l'implantation de mécanismes institutionnels de participation publique. Or, au cœur des débats sur l'institutionnalisation de l'action collective, il y a la méfiance de ceux qui croient que les détenteurs de pouvoir vont s'employer à maintenir leur pouvoir et ainsi empêcher les individus et les communautés de développer un réel pouvoir d'agir sur leur environnement social et politique. Dans cette perspective, la participation serait autorisée uniquement pour créer une illusion d'influence ou pire encore, pour contrôler les opinions dissidentes ou rediriger les idées radicales (Barr, 1995:128). Selon cette analyse du pouvoir, il serait peu probable que le pouvoir d'agir se développe au sein de mécanismes reconnus par les autorités (Ploger, 2001). La seconde question de cette recherche se formule donc ainsi: *Est-ce que les relations des citoyens mobilisés avec les instances de participation reconnues sur leur territoire contribuent au développement de leur pouvoir d'agir sur leur environnement social et politique?*

Cette question implique à la fois de déterminer des façons de mesurer le pouvoir d'agir des individus et des groupes mobilisés et de pouvoir relier son développement aux relations entre les groupes et les instances de participation reconnues sur leur territoire. Dans la littérature sur la participation citoyenne dans les villes, une étude substantielle des effets de la participation est celle de Berry et al. (1993) qui ont examiné en détail cinq villes américaines qui disposaient de systèmes effectifs de participation publique basés sur les associations de quartier. Les variables concernant le pouvoir d'agir qu'ils sont arrivés à lier

à la participation sont: le sentiment des citoyens de comprendre la politique, leur sentiment de pouvoir sur les décisions et leur connaissance de la structure politique locale et de l'existence de leur association de quartier (Berry et al., 1993: 256-280). R. Abers a quant à elle constaté les habiletés gagnées par les participants au cours d'un an d'observation des réunions du budget participatif à Porto Alegre: comment organiser une réunion, comment négocier avec la mairie et leur apprentissage critique par rapport à la politique (Abers, 1998: 47). E. Canel, de son côté, a étudié la démocratie participative à Montevideo. Il a vérifié, par des entrevues, si la réforme avait permis aux communautés de développer leurs capacités à gérer des ressources, leurs habiletés à participer à la politique et à travailler ensemble ainsi que de nouvelles connaissances sur leur milieu (Canel, 2001: 32-33; 42). Ainsi, les variables suivantes reviennent souvent dans les recherches qui mesurent quelque chose qui s'apparente au pouvoir d'agir: le *sentiment de pouvoir des participants*, leur *compréhension critique de la structure sociopolitique locale*, leur *connaissance du milieu* et leurs *habiletés organisationnelles*. Cela rejoint les composantes du pouvoir d'agir énumérées dans différents textes sur le sujet (Lyons et al, 2001:1235; LeBossé, 2004: 34; Barr, 1995: 130; Hyppolite, 2002: 22-25; Morrissey, 2000: 68; Ninacs, 2002: 51-54).

Évaluer le pouvoir d'agir comme un état ou un résultat, à l'aide des variables identifiées ne saurait être suffisant pour cerner les liens entre développement du pouvoir d'agir et participation institutionnalisée. En effet, plusieurs recherches sur le sujet ont révélé des liens entre le développement du pouvoir d'agir, tant individuel que collectif, et la participation au sein d'organisations volontaires (Speer et Hughey, 1995: 735-737; Hyppolite, 2002). Ainsi, le pouvoir d'agir des individus et des communautés se développerait à partir des relations interpersonnelles entre les individus d'une organisation, peu importe le type d'organisation, et à partir de leurs réflexions ancrées dans l'action (Speer et Hughey, 1995: 735-737; Hyppolite, 2002). Il se pourrait donc que les citoyens mobilisés autour d'enjeux développent leur pouvoir d'agir individuel et collectif au cours de leur mobilisation mais que ce ne soit pas lié à leurs relations avec les instances de participation reconnues. Nous tenterons d'éclaircir cette question en faisant confiance à l'analyse qu'en font eux-mêmes les participants.

Pour bien évaluer les liens entre le développement du pouvoir d'agir et les relations des groupes mobilisés avec les instances de participation reconnues sur leur territoire, deux hypothèses différentes sont posées soit:

H3: *Les participants aux mobilisations développent leur pouvoir d'agir au cours de ces mobilisations*

H4: *Les relations des citoyens mobilisés avec une instance de participation institutionnalisée contribuent au développement de leur pouvoir d'agir.*

Ces hypothèses sont vérifiées selon le cadre opératoire présenté en annexe 1.

1.2.2.3 Les perspectives de changement social

Le dernier éclairage apporté sur l'articulation entre les mobilisations collectives et les instances de participation reconnues sur un territoire micro-local est emprunté à l'analyse des luttes urbaines. Tout un pan de la sociologie des mouvements sociaux s'est intéressé aux luttes urbaines dans les années 1960 et 1970, c'est-à-dire aux mouvements qui portaient sur le logement, les transports, les équipements collectifs de tout type, l'environnement et la défense du cadre de vie (Cherki et Mehl, 1993: 9). Sans définir exactement ce qu'ils entendaient par là, plusieurs auteurs se sont demandé en quoi ces luttes étaient articulées au politique, en quoi elles pouvaient contribuer au changement social et politique (Cherki et Mehl, 1993: 9; Castells, 1973, p.48). Perçues à une époque comme la clef d'une *grass-roots revolution* (Fisher et Kling, 1993, p.xiii), les mobilisations collectives dans les quartiers ont vite été décrites comme ayant un potentiel finalement modeste d'engendrer une lutte d'ensemble contre le système capitaliste ou de changer fondamentalement les structures économiques et politiques existantes (Cherki et Mehl, 1993: 12; Dhuy, 1993: 240-241). Si le changement social se définit comme: «l'ensemble des transformations qui touchent une collectivité, et non une personne seule [...] et surtout des changements qui ont un caractère irréversible et affectent le fonctionnement de la société

dans son ensemble» (Rogel, 2003: 9), il peut être intéressant d'aller vérifier si les citoyens qui se mobilisent aujourd'hui sur des enjeux locaux développent, ou non, des demandes de changements sociaux ou, du moins, s'ils adoptent une perspective de changement social dans leur argumentaire. Pour faire écho aux débats sur l'institutionnalisation de l'action collective qui sont au cœur de cette recherche, il est pertinent de se demander si les instances de participation reconnues peuvent se faire le relais de perspectives de changement social. En effet, les critiques pessimistes des mécanismes de participation institutionnalisés suspectent souvent les pouvoirs publics d'offrir une écoute réelle sur des détails de faible importance sans laisser les citoyens s'exprimer sur les objectifs fondamentaux ou les finalités des politiques et des grands projets (Chignier-Riboulon, 2001: 193; DeCarlo, 1996: 35). Les instances de participation sont-elles plus ou moins susceptibles de reprendre l'argumentaire des groupes mobilisés selon la perspective de changement social qu'ils présentent? En d'autres termes, *est-ce que les perspectives de changement social des groupes mobilisés qui entrent en relation avec les instances de participation reconnues influencent la propension de ces dernières à reprendre leur argumentaire?*

Pour élucider cette troisième question de recherche de manière satisfaisante, il faudrait étudier un très grand nombre de mobilisations collectives territorialisées dans lesquelles les citoyens mobilisés ont eu des relations semblables avec les instances de participation reconnues dans leur quartier pour vérifier quel type de perspective est relayée par ces dernières et quel type de perspective ne l'est pas. Néanmoins, dans le cadre d'une recherche plus modeste, il est tout de même possible de chercher à établir s'il y a, ou non, une certaine correspondance entre les perspectives de changement social des groupes mobilisés et celles des instances de participation. Pour enrichir l'analyse de l'articulation entre les groupes mobilisés et les instances de participation, c'est le lien entre la (non)correspondance de leurs perspectives et la nature de leurs relations qui sera examiné.

Une dernière hypothèse permet donc d'aborder un autre aspect des interactions des groupes mobilisés avec les instances de participation reconnues sur leur territoire. À l'aide des variables présentées dans le cadre opératoire (annexe 1), cette recherche vérifie si:

H5: Plus les relations sont étroites entre les groupes mobilisés sur un territoire et les instances de participation reconnues, plus il y a correspondance entre leurs perspectives de changement social respectives.

La problématique exposée pose la question de l'institutionnalisation de l'action collective à l'échelle micro-locale sous plusieurs aspects. Que ce soit des ressources, des occasions de développement de leur pouvoir d'agir ou des tribunes pour leurs perspectives de changement social, cette recherche souhaite déterminer si les groupes mobilisés retirent des avantages de leurs relations avec les instances de participation reconnues. En explorant l'articulation entre les mobilisations collectives et les instances de participation sous différents angles, l'objectif est de mieux comprendre la place des groupes dans ces mécanismes et les conditions dans lesquelles des relations se tissent entre eux, dans un quartier.

1.3 Méthodologie

Au cours de la présente recherche, le cadre opératoire brièvement présenté dans la section précédente a été appliqué sur un terrain bien concret à l'aide d'une stratégie de vérification définie et un mode de collecte de l'information précis. De même, l'analyse des données n'a pas été faite au hasard. Pour clore ce premier chapitre voici l'exposé un exposé de la méthodologie retenue.

1.3.1 Stratégie de vérification

La stratégie de vérification adoptée est une étude de cas. Le cas de la ville de Québec a été choisi parce qu'elle dispose depuis plus de 10 ans de mécanismes de participation citoyenne institutionnalisés au niveau des quartiers: les conseils de quartier. Selon la Ville de Québec:

«les conseils de quartier sont appelés à: organiser des séances de consultation publique; mobiliser les personnes du quartier de même que les organismes qui y travaillent et à encourager la collaboration entre eux; proposer des actions locales; élaborer des projets pour améliorer la qualité de vie. Le conseil municipal les consulte sur les questions qui ont trait notamment à l'aménagement du territoire, à la vie communautaire et à la sécurité publique.»¹⁰

Il s'agit donc d'un mécanisme de participation reconnu par les autorités municipales comme interlocuteur privilégié dans les quartiers. De plus, les conseils de quartier disposent d'un pouvoir d'initiative et ont été mis en place suite à des pressions populaires avec une visée progressiste de changement social (voir la section 2.1).

Pour pouvoir analyser en profondeur les mobilisations choisies, la recherche a été concentrée sur un seul quartier. Ainsi, il est moins délicat de faire certaines comparaisons entre les différentes mobilisations examinées, le contexte politique et territorial étant le même pour l'ensemble de l'étude. La recherche porte donc sur le quartier du Vieux-Limoilou. Ce quartier est l'un de ceux qui ont accueilli les premières expérimentations du modèle de conseils de quartier, entre 1993 et 1996. De plus, il a l'avantage d'avoir des frontières consensuelles, officielles depuis 1988, et les limites du quartier correspondent assez bien au sentiment d'appartenance des résidents, ne serait-ce qu'à cause de son architecture caractéristique. Vieux-Limoilou, un quartier populaire, jouit d'une vie associative et militante en croissance, quoi que moins documentée que les autres quartiers centraux de Québec soit Saint-Roch, Saint-Sauveur et Saint-Jean-Baptiste.

10 http://www.ville.quebec.qc.ca/fr/organisation/conseil_quartier.shtml

Les mobilisations ont été identifiées en parcourant le journal *Droit de Parole*, édité par Communications Basse-Ville Inc., un groupe communautaire populaire aux visées progressistes qui oeuvre depuis 1974. La recherche s'est concentrée sur les cinq dernières années. Les procès verbaux des réunions du conseil de quartier du Vieux-Limoilou de cette période ont également été examinés pour tenter d'y déceler d'autres enjeux. Trois questions ont retenu l'attention: la lutte pour la sauvegarde des écoles du quartier, la lutte pour la fermeture de l'incinérateur et la campagne pour l'ouverture d'une maison de naissance dans le quartier. Ces trois mobilisations récentes ont en commun d'être étroitement imbriquées dans l'histoire du quartier. Il s'agit donc d'enjeux importants pour le quartier car ils ont donné lieu, et donnent encore lieu à des débats controversés.

1.3.2 Collecte de l'information

La collecte d'information a consisté principalement en vingt-six entrevues semi-directives. Le guide d'entrevue est disponible en annexe 2. Pour identifier les personnes à rencontrer en entrevue, dans un premier temps, ont été contactés les porte-paroles des groupes de citoyens dont les noms figuraient dans les articles de journaux traitant des luttes étudiées et dans les procès-verbaux du conseil de quartier où des citoyens étaient intervenus. Ces personnes ont aidé à identifier d'autres militants ayant participé aux mobilisations ciblées, ce qui a permis de rencontrer un total de quatorze militants. Parmi ceux-ci, deux personnes ont accordé trois entrevues chacune puisqu'elles étaient impliquées dans les trois luttes.

En plus des citoyens mobilisés sur l'une ou l'autre des causes, l'intention au départ était de rencontrer tous les administrateurs du conseil de quartier Vieux-Limoilou qui ont touché de près ou de loin les différents dossiers au cours de la période étudiée. Les procès-verbaux du conseil de quartier ont été utilisés pour identifier les noms des personnes concernées. Comme leurs coordonnées étaient confidentielles, c'est l'agent de consultation de l'arrondissement Limoilou qui leur a fait part de notre intérêt à les rencontrer. Malheureusement, cette démarche n'a pas porté fruit. Bien qu'une administratrice actuelle

du conseil de quartier et une ex-administratrice aient été rencontrées, plusieurs des personnes identifiées ont été impossibles à rejoindre, soit parce qu'elles avaient déménagé, soit parce qu'elles étaient à l'étranger. Ainsi, les propos des deux personnes les plus impliquées dans le dossier de l'incinérateur n'ont pas pu être recueillis. Les deux administratrices rencontrées ont surtout été active dans le dossier des écoles. Néanmoins, elles ont été interrogées au sujet des trois mobilisations.

Pour compléter ou confirmer certaines informations, ont également été approchées une ex-commissaire scolaire ayant déjà présidé un comité de parent ainsi qu'une des conseillères municipales du quartier pendant la période étudiée. En tout, douze femmes et six hommes ont participé à la recherche.

Les entrevues ont été complétées par de l'observation documentaire des procès-verbaux du conseil de quartier du Vieux-Limoilou, de sa correspondance et des documents qu'il a produit de même que l'observation documentaire des principaux documents produits par les militants dans le cadre des mobilisations étudiées. Une revue de presse des actualités municipales a aussi été effectuée, pour une période de cinq ans, à la fois dans les grands et petits journaux: *Le Devoir*, *Le Soleil*, *Le Journal de Québec*, *Voir*, *Le Carrefour*, *Québec Express* et *Droit de Parole*.

1.3.3 Analyse des données

L'analyse de données est qualitative. La réponse aux questions spécifiques s'appuie en effet sur l'analyse de contenu des réponses obtenues lors des entrevues. L'unité d'analyse est le groupe: chacune des mobilisations est traitée de manière séparée et elles sont comparées entre elles. Ainsi, les témoignages de militants dans la même mobilisation sont combinés pour dresser un portrait de chaque lutte, et ce, pour chacune des hypothèses.

Dans un premier temps, puisqu'il s'agit du sujet principal de la recherche, un

inventaire des interactions qui ont eu lieu entre les groupes et le conseil de quartier dans le cadre de chacune des trois mobilisations est colligé en croisant les témoignages de toutes les personnes questionnées. Cela nous permet de qualifier les trois mobilisations selon l'intensité de leurs relations avec le conseil de quartier.

Concernant les ressources obtenues par les groupes par l'intermédiaire des conseils de quartier, la liste en est dressée, par catégorie, en combinant les réponses des divers témoignages et les informations recueillies dans les documents. Cela permet de qualifier les trois mobilisations selon leur accès à des ressources et de comparer l'intensité des relations entre les groupes et le conseil de quartier avec l'importance des ressources obtenues pour les mobilisations. Pour mesurer l'impact des ressources sur le succès des mobilisations, les gains procéduraux, structuraux et substantiels identifiés par les militants sont listés. Ensuite, une analyse transversale des trois luttes quant aux conditions d'accès à des ressources pour les groupes est proposée.

Concernant le développement du pouvoir d'agir des citoyens mobilisés, leurs réponses individuelles sont considérées pour chacune des dimensions du pouvoir d'agir étudiées. Aussi, pour chacune des dimensions, l'influence des luttes sur le développement du pouvoir d'agir des militants a été qualifiée. L'influence de leurs relations avec le conseil de quartier a aussi été évaluée, en fonction de l'analyse que les participants en ont fait. Cela a permis de scruter chacune des luttes pour pouvoir les comparer entre elles et déterminer si il y a des différences qui pourraient être attribuables à l'étroitesse des relations des groupes avec le conseil de quartier. Cet examen détaillé a aussi permis de dégager certaines analyses transversales quant au développement du pouvoir d'agir des individus dans les trois luttes à l'étude.

Finalement, concernant les perspectives de changement social, une grille d'analyse de contenu simple basée sur la définition retenue du changement social a été élaborée (voir annexe 3). Ainsi, les mémoires rédigés par les groupes et par le conseil de quartier, sur

chacun des enjeux sur lesquels ils se sont prononcés ont été caractérisés selon s'ils contiennent, d'une part, des demandes de changements irréversibles ou affectant l'ensemble de la société et, d'autre part, des arguments qui laissent entrevoir une perspective de changement social. L'analyse détaillée des documents a servi à déterminer à quel point il y a, ou non, correspondance des perspectives dans chacun des cas et cela a permis de vérifier s'il y a globalement une différence notable entre les perspectives de changement social des groupes et du conseil de quartier. Enfin, une comparaison a été faite entre les mobilisations pour vérifier si la (non)correspondance des perspectives pouvait avoir un lien avec l'étroitesse des relations nouées entre les groupes et le conseil de quartier.

La méthodologie de la recherche ayant été exposée, ce chapitre se conclue en rappelant que le but d'une recherche de maîtrise est avant tout exploratoire. Un sujet aussi large que la participation citoyenne au niveau local n'aurait pu être appréhendé sans un minimum de précisions. En même temps, conserver plusieurs angles théoriques différents permet de traiter de l'institutionnalisation de l'action collective dans ses multiples dimensions, puisque c'est finalement cela la préoccupation principale du mémoire. Le nombre restreint de mobilisations étudiées et d'entrevues réalisées est une limite évidente de cette recherche. Par ailleurs, la nature personnalisée des entretiens réalisés entraîne une compréhension particulièrement profonde et le cadre d'analyse bien bâti permet une rigueur d'analyse évitant l'excès de subjectivité. Avant de présenter les résultats de l'étude et l'analyse faite, le terrain de la recherche est décrit dans le prochain chapitre.

Chapitre 2: Vieux-Limoilou: Un conseil de quartier et des luttes enracinés dans l'histoire

Nous avons choisi de situer cette étude à Québec en raison de la présence assez ancienne de conseils de quartier sur la scène politique municipale. En effet, il s'agirait de: «l'expérience en la matière la plus développée au Canada» (Breux et al., 2004, p.47), les autres étant Winnipeg (dès 1972), Montréal (1988-1994), Val d'Or et Rouyn-Noranda (depuis 2002). Ce chapitre dresse un bref historique des conseils de quartier de Québec et en explique le fonctionnement pour illustrer à quel point c'est un exemple pertinent d'instance de participation à l'échelle micro-locale et à quel point l'expérience des conseils de quartier est éclairante sur l'enjeu de l'institutionnalisation de l'action collective. La dernière partie du chapitre permet de situer géographiquement, historiquement et socialement le terrain de recherche, le quartier Vieux-Limoilou, pour faciliter la compréhension des résultats présentés dans les chapitres suivants. Le récit des trois mobilisations choisies y est également fait pour permettre de situer d'emblée les acteurs en présence avant de se pencher sur les hypothèses dans les chapitres suivants.

2.1- Les conseils de quartiers

2.1.1 Les conseils de quartier à Québec: une histoire d'institutionnalisation

La plupart des instances de participation qui sont regroupées sous le vocable de conseil de quartier¹¹ sont réputées avoir été mises sur pied à la suite des contestations qu'ont provoqué les grands travaux de rénovations urbaines dans plusieurs villes occidentales. Les recherches sur le sujet les relient donc aux mouvements sociaux urbains des années 1960-1970 (Breux et al., 2004, p.48) bien que certains conseils de quartier de formation plus récente semblent plutôt s'inscrire dans un contexte de restructuration municipale¹².

11 Il en existe notamment à Winnipeg depuis 1972, à Portland depuis 1974, à Saint-Paul depuis 1980, à Lille depuis 1977 et à Paris depuis 1995 (voir Breux et al. 2004, pp.85-101)

12 C'est le cas notamment en France suite aux à la loi sur la démocratie de proximité (2002) qui oblige les communes de plus de 80 000 personnes à se doter de conseils de quartier (Breux et al. 2004, p.94) et au Québec où la possibilité de former des conseils de quartier a été incluse dans les chartes des villes de Val-d'Or et de Rouyn-Noranda en 2001 lors des fusions municipales (voir http://www.mamr.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_acte_quar.asp)

Dans le cas de Québec, bien que les conseils de quartier ne soient officiellement prévus à la charte de la Ville que depuis 1996 (Bherer, 2002, p.6), ils plongent bel et bien leurs racines dans le mécontentement populaire face au réaménagement urbain des années 1960-1970¹³. En 1965, l'arrivée au pouvoir du Progrès Civique à Québec et du maire Gilles Lamontagne enclenche une grande vague de revitalisation du centre de la ville, dans le but principal de contrer le déclin économique entraîné notamment par l'exode vers les banlieues. Érections de tours, construction d'autoroutes urbaines, multiplication des voies rapides et des stationnements... des «progrès» qui se font au dépend de la qualité de vie des populations résidentes: démolitions massives de logements, perte d'espaces verts, perte de services de proximité, augmentation de la circulation, etc.¹⁴ Dès 1966, la contestation commence à prendre forme avec la formation d'un premier comité de citoyens dans le quartier Saint-Roch. Intellectuels, jeunes professionnels urbains et gens du milieu communautaire s'activent dans les deux décennies qui suivent pour organiser la résistance. Certains se présentent aux élections dès 1969 mais c'est en 1974 qu'un projet rassembleur de parti politique populaire émerge. C'est au cœur du programme politique progressiste du Rassemblement populaire qu'a germé l'idée des conseils de quartier comme instrument de contrôle de la planification urbaine.

À l'époque, les militants du Rassemblement populaire de Québec (RPQ) s'inspirent des expériences de Bologne, de Grenoble et de ce qui se passe à Montréal avec le Front d'action politique et le Rassemblement des citoyens de Montréal pour réfléchir leur projet de conseils de quartier. Dotés de certains pouvoirs décisionnels, les conseils de quartiers imaginés par le parti sont au centre de son discours qui est: «essentiellement axé sur la transformation sociale et la démocratisation du système municipal» (Bherer, 2003, p.180). Ainsi, malgré l'échec électoral de 1977, le parti continue à faire des conseils de quartier la

13 Ce résumé est très largement inspiré de BHERER, Laurence (2003). *Une lecture institutionnaliste du phénomène participatif. La politique consultative de la Ville de Québec*, Thèse (Ph. D) Université Montesquieu Bordeaux IV, Institut d'études politiques de Bordeaux.

14 Sur la rénovation urbaine, voir notamment: EZOP-Québec (1981), *Une ville à vendre*, Laval:Éditions coopératives Albert Saint-Martin; FILION, Pierre (1987), «Core Redevelopment, Neighbourhood Revitalization and Municipal Government Motivation: Twenty Years of Urban Renewal in Quebec City», *Canadian Journal of political Science*, Vol XX, no. 1, Mars 1987, pp.131-147; BOUTIN, Marc (2002). *La dialectique spatiale: le cas de Québec, 1960-2002*, Thèse (Ph.D) Université Laval.

Pierre Angulaire de son programme. Au moins jusqu'en 1985 où des préoccupations électoralistes le rendent plus discret à ce sujet.

Entre temps, l'idée de la participation citoyenne aux affaires municipales fait son chemin. Le Progrès Civique instaure même un service des communications en 1978 pour répondre aux exigences montantes de transparence. À la même époque, M. Guy Tardif, alors ministre des Affaires municipales du Québec, rend obligatoire dans les villes certains mécanismes de participation de la population dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Pour les villes de Montréal et de Québec, non assujetties à cette loi, il propose l'introduction de conseils de quartier (Dionne et al., 1998, p.96). À ce moment là, le maire de Québec, Jean Pelletier, toujours du Progrès Civique, refuse de se faire imposer quelque structure de participation que ce soit, mais son Conseil municipal met tout de même en place, en 1981, des comités consultatifs de quartier formés de citoyens désignés par le Conseil municipal et censés représenter les «forces vives» de leurs quartiers. Ces comités siègent à huis clos et leur mandat est de faire des recommandations au comité exécutif sur les projets d'amendements au zonage dans leur quartier (Dionne et al., 1998, p.96).

Quand le RPQ prend finalement le pouvoir en 1989 avec l'aide de son nouveau chef, Jean-Paul L'Allier, non issu de la base militante, cela prend un certain temps au projet de conseils de quartier avant d'émerger de nouveau. Occupés par des dossiers urgents, les élus du RPQ font face à beaucoup d'insatisfactions de la part des militants. Tout de même, la première chose qui est faite, en plus de la tenue d'audiences publiques sur la revitalisation de Saint-Roch, est de démocratiser les comités consultatifs de quartier notamment en établissant une procédure transparente de nomination de leurs membres et en rendant leurs rencontres publiques. Ensuite, on engage un coordonnateur aux consultations publiques qui élabore une première politique de consultation publique qui est adoptée en novembre 1991 (Beauchamps et Dionne, 1997, p.122). Cette politique encadre les comités consultatifs, les audiences publiques et prévoit aussi des consultations ad-hoc des conseillers municipaux dans leurs districts ainsi que des soirées d'échanges élus-citoyens. Dans le même élan, la Ville de Québec crée un Bureau des consultations publiques (Dionne et al., 1998, p.97) et commence à préparer un concept opérationnel de conseils de quartier. Le RPQ en fait même

une promesse électorale en 1993.

C'est donc en 1993 que la Ville de Québec initie dans deux de ces quartiers, soit Saint-Jean-Baptiste et Vieux-Limoilou, des expériences pilotes de conseil de quartier, prévues pour une durée de deux ans (Dionne et al., 1998, p.94). Conçus pour devenir le lieu principal d'échange entre les citoyens et les services municipaux, ces conseils de quartier remplacent les comités consultatifs de leurs quartiers respectifs dans leur mandat de mener des consultations publiques en matière d'aménagement du territoire et se voient également dotés d'un pouvoir d'initiative destiné au développement social et économique du quartier (Dionne et al., 1998, p.95). Dans sa politique de consultation publique de 1996, la Ville de Québec autorise la formation de conseils de quartier sur l'ensemble de son territoire (Beauchamps et Dionne, 1997, p.126). Le fonctionnement adopté alors est encore celui pratiqué aujourd'hui puisque après les fusions municipales de 2001, la nouvelle Ville de Québec a refait des consultations sur la plupart de ses politiques et a reconduit l'essentiel de sa politique de consultation publique en 2003.

L'historique des conseils de quartier à Québec est intéressant pour alimenter le débat sur l'institutionnalisation de l'action collective puisqu'ils sont eux-mêmes issus d'un processus d'institutionnalisation de la participation des citoyens en matière de planification urbaine. L'origine populaire des conseils de quartier rend d'autant plus pertinente notre interrogation sur leur articulation actuelle avec les mobilisations collectives sur leur territoire.

2.1.2 Le fonctionnement actuel des conseils de quartier à Québec

La Charte de la Ville de Québec prévoit la formation de conseils de quartier et leur fonctionnement est strictement encadré par la politique de consultation publique, même s'il s'agit légalement d'associations autonomes. Pour que soit constitué un nouveau conseil de quartier, la Ville doit recevoir une demande valide signée par au moins 300 personnes, résidant dans un quartier ou y représentant un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire. Ensuite, c'est le bureau des consultations publiques qui s'occupe d'organiser l'assemblée de constitution où les personnes présentes sont appelées à voter pour ou contre la formation du conseil de quartier. Une invitation est envoyée à toutes

les adresses du quartier pour cette assemblée après laquelle le conseil municipal peut autoriser, par résolution, la constitution du conseil de quartier.

Par la suite, le Service des communications, en collaboration avec l'arrondissement concerné¹⁵, organise et convoque la première assemblée générale du conseil de quartier, appelée assemblée d'organisation. C'est lui qui informe les citoyens de la tenue de cette assemblée et des procédures à suivre pour soumettre sa candidature à un poste au conseil d'administration. L'assemblée d'organisation sert à élire les neuf membres du conseil d'administration (CA) du conseil de quartier, soit quatre hommes, quatre femmes et un représentant ou une représentante du milieu commercial, industriel, institutionnel ou communautaire.

Une fois élu, le CA du conseil de quartier administre les affaires courantes du conseil. Les administrateurs élisent entre eux un président, un vice-président (optionnel), un trésorier et un secrétaire. Aucun membre du conseil d'administration ne reçoit de rémunération. Le service des communications de la ville, en collaboration avec l'arrondissement¹⁶, assigne quelqu'un pour assister le conseil à chacune des réunions. Le CA se réunit publiquement environ une fois par mois. À chaque rencontre, en plus du suivi de la correspondance, il y a une période d'information réservée aux conseillers municipaux qui sont membres d'office du conseil de quartier, c'est-à-dire ceux dont le district électoral est en tout ou en partie situé dans le quartier. Il y a également toujours une période pour les questions et commentaires des membres du conseil de quartier qui sont présents. Sont membres d'un conseil de quartier toutes les personnes majeures résidant dans le quartier et celles représentant un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Le cœur des réunions du CA est la période où les administrateurs peuvent faire, débattre et adopter des propositions. Les décisions se prennent alors au vote majoritaire, seuls les neuf administrateurs ayant le droit de vote.

15 Les arrondissements ont été créés en 2002 suite aux fusions municipales.

16 Une nouvelle réglementation (janvier 2007) prévoit que ce soit la responsabilité de l'arrondissement d'assigner une personne ressource aux conseils de quartier sur son territoire mais à certains endroits, c'est encore le service des communications qui s'en occupe.

La principale activité du CA d'un conseil de quartier est d'être consulté par le conseil municipal ou par le conseil d'arrondissement. Il peut lui être demandé d'émettre directement des avis sur les différents projets qui lui sont soumis, ou il peut lui être demandé d'organiser des séances de consultation publique dans le quartier, dépendant des enjeux. Il peut aussi organiser des consultations publiques de sa propre initiative. Il a également le pouvoir d'élaborer des projets ou de soutenir des initiatives dans le quartier, c'est ce qui est appelé le pouvoir d'initiative. Les conseils de quartier disposent chacun chaque année de 7000\$ de crédits alloués par la Ville. Chaque conseil de quartier décide du montant dont il a besoin pour son fonctionnement (dans l'arrondissement Limoilou, par exemple, les trois conseils de quartier demandent habituellement 1000\$ chacun par année). Ce montant est versé par l'arrondissement au conseil et c'est le CA qui l'affecte à différentes dépenses: photocopies, embauche d'un secrétaire d'assemblée rémunéré, remboursement de café et de brioches, frais de déplacement, etc. Le reste des crédits, pour être dépensés, doivent faire l'objet de demandes spécifiques au conseil d'arrondissement. Comme association, le conseil de quartier est admissible à différentes subventions et il peut aussi faire de l'autofinancement. En plus de son pouvoir d'initiative, le conseil de quartier peut faire des recommandations à la Ville ou à l'arrondissement au cours de leurs différentes démarches de planification urbaine affectant le quartier (Plan triennal d'immobilisation, plan directeur de quartier, etc.).

Le mandat des administrateurs du conseil de quartier est habituellement de deux ans et peut être renouvelé en assemblée générale. En plus des assemblées générales annuelles, des assemblées spéciales peuvent aussi être convoquées sur un sujet spécifique. Les modalités de convocation des réunions du conseil d'administration et des assemblées sont strictement encadrées par règlement et c'est habituellement l'agent de consultation mis à la disposition du conseil de quartier par le Service des communications de la Ville ou par l'arrondissement qui veille à ce que tout soit respecté. D'ailleurs, lorsqu'un mandat de consultation est confié à un conseil de quartier par l'arrondissement, c'est ce dernier qui paye pour la convocation et la tenue de l'assemblée publique et c'est l'agent de consultation qui s'en occupe. De même, les conseils de quartier n'ont pas à puiser dans leurs propres crédits pour distribuer les avis de convocation à leurs assemblées et réunions régulières. Ils

doivent déboursier uniquement pour les activités qu'ils initient eux-mêmes. L'agent de consultation a donc un très grand rôle à jouer dans les activités courantes des conseils. C'est d'ailleurs lui qui transmet au conseil d'arrondissement les demandes du conseil de quartier quant à l'utilisation des crédits liés à son pouvoir d'initiative.

Bien qu'il s'agisse officiellement d'associations autonomes, les conseils de quartier fonctionnent en relations étroites avec la bureaucratie de la Ville ou, de plus en plus, de l'arrondissement. Si en principe ils sont libres d'entreprendre différents projets pour leur quartier et de soutenir les initiatives du milieu, dans la pratique, l'agenda des conseils de quartier est rempli par les demandes d'avis acheminées par la Ville ou l'arrondissement. Il est intéressant d'examiner quelle place peuvent avoir les groupes mobilisés sur des enjeux qui concernent le quartier au sein du fonctionnement très formel des conseils de quartier.

En résumé, bien que les conseils de quartier de Québec soient d'origines populaires, ils sont devenus des mécanismes très institutionnalisés. Les administrateurs des conseils de quartier sont très encadrés par les règlements de la Ville et soutenus de près par du personnel municipal. Il est d'autant plus intéressant de s'y intéresser à l'aide de nos trois lunettes puisque visiblement, ils disposent de ressources qu'ils ont la possibilité d'investir dans des causes ou des luttes, ils sont un lieu où le pouvoir d'agir peut être exercé, du moins en théorie, et une courroie de transmission reconnue entre l'administration municipale et les élus d'une part, et les citoyens de leur quartier, d'autre part.

2.2- Limoilou: bref historique et portrait

Le territoire de Limoilou se situe à l'intérieur d'une des premières seigneuries établies pour le peuplement au 17^e siècle (Bédard, 1996, p.6). C'est après la Conquête anglaise et la confiscation des terres des Jésuites que les terres le long de la rivière St-Charles ont été progressivement occupées par des entreprises de construction navales et des marchands de bois d'œuvre, accélérant la venue d'ouvriers dans le secteur (Bédard, 1996,

p.10). La municipalité de Limoilou a été créée en 1893, par le regroupement des agglomérations d'Hedleyville, New Waterfront, La Canardière, Stadacona, Parkeville et Gros-Pin et elle a été annexée à la ville de Québec dès 1909 (Gallichan, 1996, p.21). L'histoire de Limoilou permet de bien saisir les origines de son caractère francophone et ouvrier. Elle éclaire aussi sur l'ancienneté de certaines divisions géographiques qui influencent encore aujourd'hui les habitants dans leur rapport au territoire.

Notre analyse s'intéresse à une partie du territoire de Limoilou: le quartier Vieux-Limoilou, composé des paroisses Saint-Charles, Saint-Esprit, Saint-Fidèle, Saint-François d'Assise et Stadacona. Situé à environ trois kilomètres au nord du centre-ville de Québec, le Vieux-Limoilou est délimité au sud par la rivière Saint-Charles et au nord par la 18e rue (Després et Larochelle, 1996, p.40). Il couvre une superficie de 1,9 km² avec une population de 15 570 personnes; c'est donc un quartier très densément peuplé.

En 2001, 56,7% des ménages du Vieux-Limoilou étaient non-familiaux. Aussi, le Vieux-Limoilou était un quartier moins scolarisé que la moyenne de la Ville de Québec avec 19,6% de sa population qui avait atteint moins d'une neuvième année (contre 11,8% à Québec), alors que 18% des résidents avaient fréquenté l'université (comparé à 24,9% pour Québec).

Tableau II

Population du quartier Vieux-Limoilou, du secteur Limoilou et de la ville de Québec

	Quartier du Vieux-Limoilou	Secteur de Limoilou	Ville de Québec*
POPULATION TOTALE	15 570	45 775	507 985
Hommes	7 310	20 965	241 995
Femmes	8 260	24 810	265 990

Source: http://www.ville.quebec.qc.ca/fr/ma_ville/quartiers/chiffres/chiffres_limoilou.shtml

* Ces chiffres sont ceux de la ville de Québec après les fusions de 2002 et englobent les municipalités de l'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin de Desmaures, depuis défusionnées

Tableau III:

Population du quartier Vieux-Limoilou par groupes d'âge

POPULATION DU QUARTIER PAR GROUPES D'ÂGE	
0-17 ans	2 305
18-34 ans	4 521
35-49 ans	3 661
50-64 ans	2 376
65 ans et plus	2 707
Nombre total de ménages privés (1)	8 110
Nombre moyen de personnes / ménage privé	1,9
Nombre total de familles (2)	3 705
Nombre moyen de personnes / famille	2,6
Nombre de familles monoparentales	1 075

Source: http://www.ville.quebec.qc.ca/fr/ma_ville/quartiers/chiffres/chiffres_limoilou.shtml

Le quartier Vieux-Limoilou présente une architecture et une forme urbaine qui le distingue bien de ses voisins: trame orthogonale du système de voies composées de larges avenues et de rues perpendiculaires souvent bordées d'arbres, îlots desservis par des ruelles en 'H', habitations multifamiliales à deux ou trois étages avec entrées individuelles, murs mitoyens, toits plats, escaliers extérieurs en fer et balcons. Issue du rapide développement urbain du début du XX^e siècle, l'architecture du Vieux-Limoilou témoigne d'une première application des théories moderne de planification dans la ville de Québec (Després et Larochelle, p.40-41). Si quelques bâtiments rappellent encore l'origine rurale du quartier, c'est surtout dans l'ancien village de Stadacona et dans la partie sud du quartier qu'ils se trouvent.

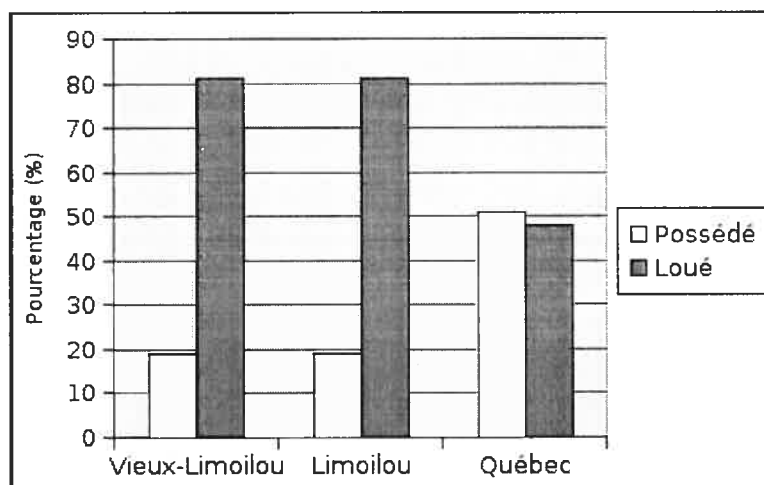


Photos: Evelyne Dubuc Dumas

Délaissé par plusieurs propriétaires occupants et par certains commerçants après la Deuxième Guerre mondiale, lors du mouvement massif vers les banlieues, le Vieux-Limoilou n'a pas subi les foudres de la rénovation urbaine, contrairement aux quartiers centraux comme Saint-Roch et Saint-Jean-Baptiste. Malgré le retour progressif vers les villes et l'introduction de la copropriété survenu après les années 1970 (condos), le Vieux-Limoilou est demeuré massivement un quartier de locataires (Després et Larochelle, p.43-44). En effet, en 2001, il y avait 81% de locataires et 19% de propriétaires dans le Vieux-Limoilou, comparativement à 48% de locataires pour l'ensemble de la ville de Québec. De plus, 41% des ménages locataires y payaient plus de 30% de leur revenu pour se loger, selon les données de Statistique Canada qui révèlent également que ce pourcentage est de 46,5% pour l'ensemble de la ville de Québec. Selon Carole Després, spécialiste de l'habitation à l'école d'architecture de l'Université Laval citée dans *Le Soleil* (Bouchard, 2004, p.A14), le quartier Vieux-Limoilou n'est toujours pas menacé d'embourgeoisement.

Figure 2

Pourcentage de locataires et de propriétaires en 2001



Source: Statistique Canada, recensement de 2001

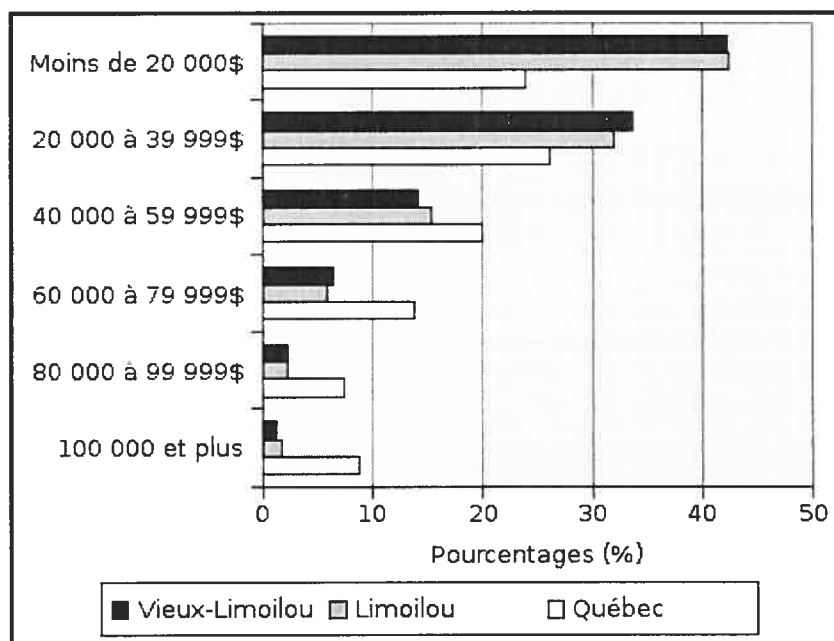
Les dernières années n'ont pas été très roses pour le Vieux-Limoilou: fermetures de caisses populaires, d'écoles, d'églises, de commerces de quartier, de salles de spectacles (Provencher, 2005a, p.A5 et 2005b, p.A5)... Selon Laurence Cliche, étudiante en géographie

ayant mené une étude sur l'évolution spatiale du phénomène de pauvreté sur le territoire de la Communauté Urbaine de Québec entre 1975 et 2001 :

«Depuis le début des années 1990, le quartier Limoilou a connu une certaine détérioration sociale et, surtout, une détérioration économique (...) En fait, Limoilou est dans une période de transition où la pauvreté progresse rapidement et rejoint de plus en plus celle du cœur de la ville. C'est un quartier à surveiller dans les prochaines années, d'autant plus que la Ville de Québec n'y prévoit aucune revitalisation majeure à court terme.» (Larochelle, 2006)

La population du quartier Vieux-Limoilou est d'ailleurs visiblement plus pauvre que la moyenne de la ville de Québec, comme le confirme la figure 3.

Figure 3
Distribution du revenu des ménages en 2000



Source: Statistique Canada, Recensement de 2001

Le quartier Vieux-Limoilou est un terrain qui convient parfaitement à cette recherche puisque c'est un quartier populaire, son histoire est riche et le sentiment

d'appartenance y est développé. En plus, il s'agit d'un quartier qui a subi différentes menaces au cours des dernières années, ce qui est susceptible de susciter des réactions de la part des citoyens, voir des mobilisations.

2.3- Trois luttes significatives pour le quartier

Les trois luttes choisies plongent leurs racines dans l'histoire du quartier Vieux-Limoilou et ont suscité des débats parfois très émotifs au sein de la population. Elles sont racontées ici à partir de ce qui se dégage d'une revue des actualités municipales dans les principaux journaux de Québec (*Le Soleil*, le *Journal de Québec*, le *Carrefour de Québec*, le *Québec Express*) ainsi que dans le journal communautaire *Droit de Parole* et, bien sur, à partir des témoignages de l'ensemble des personnes interrogées et à partir des documents examinés (voir section 1.3.2 pour plus de détails). Il s'agit d'un récit simplificateur, concentré sur les années 2000 à 2005 et qui ne prétend pas reconstituer en détails toute la complexité des luttes. Les détails pertinents seront présentés dans les chapitres suivants.

2.3.1 La sauvegarde des écoles

Au cours des cinq années à l'étude, plusieurs écoles primaires du Vieux-Limoilou ont été menacées de fermeture par la commission scolaire et cela a donné lieu à deux phases de mobilisations importantes dans le quartier. Pour bien comprendre ces luttes, il est essentiel de conserver à l'esprit la géographie et l'histoire des différentes paroisses du quartier. Comme il est possible de le voir sur la figure 4, deux artères principales découpent le Vieux-Limoilou: la première avenue constitue une frontière entre Stadacona et le reste du quartier et l'avenue de la Canardière sépare ce qui est appelé le sud et ce qui est appelé le nord du quartier. Il s'agit de divisions historiquement significatives auxquelles les résidents se réfèrent lorsqu'il est question des écoles. Les quatre principales écoles concernées dans la mobilisation pour la sauvegarde des écoles sont les écoles Saint-Maurice, Stadacona, Saint-Fidèle et Saint-François d'Assise, les autres établissements ayant été identifiés sur la carte pour compléter le portrait.

Moisan, une école privée située juste en face, a fermé ses portes dans les mêmes années et, pour les habitants du sud du quartier, il s'agit de locaux idéaux pour transférer les enfants. Parmi les scénarios à l'étude à la commission scolaire pour solutionner la question du surplus de place par élève dans le Vieux-Limoilou, celui qui reçoit un appui quasi unanime du milieu implique de fermer les écoles Stadacona, Saint-Fidèle et Saint-Maurice, de rénover l'école Saint-François d'Assise et de louer des locaux au Collège Marie-Moisan pour y transférer les enfants du sud du quartier. C'est la solution qui est proposée par le sous-comité de concertation mis sur pied par la commission scolaire pour discuter du sort de l'école Saint-Maurice et le comité de parent de la commission scolaire y est favorable, de même que la Ville de Québec, le conseil de quartier et les conseil d'établissement des écoles Saint-François d'Assise, Saint-Maurice et Stadacona. Une pétition de 800 noms est également recueillie par des parents du sud du quartier en faveur de cette option.

Malgré le consensus qui semble se dégager du milieu, le 20 février 2001, les commissaires scolaires se prononcent à neuf contre huit pour la construction d'une grande école neuve à Saint-François d'Assise, la fermeture des écoles Stadacona et Saint-Maurice et la transformation de l'école Saint-Fidèle en pavillon intégré à la même école institutionnelle que Saint-François d'Assise. La mise en application de ce scénario étant conditionnelle à l'attribution de fonds par le ministère de l'éducation pour la construction d'une école neuve, sur résolution unanime du conseil municipal, la Ville de Québec demande rapidement au ministre Legault de désavouer le choix des commissaires. Le sous-comité de concertation de l'école Saint-Maurice écrit lui-aussi une lettre dans le même sens au ministre, tout comme le conseil de quartier du Vieux-Limoilou.

Le 20 mars 2001, le ministre commande un rapport sur le dossier des écoles dans Limoilou, ce qui laisse croire à tout le monde que sa décision est reportée et que le statu quo prévaut pour l'automne 2001. Or, malgré la mobilisation des parents du sud qui se poursuit (pétition, manifestation), la commission scolaire annonce en avril que l'école Saint-Maurice doit fermer dès septembre quoi qu'il advienne. Les gens d'affaires du sud du quartier se joignent alors à la mobilisation et envoient une pétition au ministre demandant le transfert des élèves de Saint-Maurice à Marie-Moisan, mais en juin, le sort est jeté et l'école

ne prend plus d'inscription pour l'automne. Concernant les autres écoles, la commission scolaire maintient le statu quo et commande une série de recherches sur la réussite éducative dans le Vieux-Limoilou.

Après une rentrée scolaire amère, en janvier 2002, des parents forment un comité «Une école au Nord, une école au Sud» pour faire valoir le maintien de deux écoles de taille moyenne dans le Vieux-Limoilou, l'une au nord et l'une au sud du quartier. Représentation auprès d'élus, signature d'une pétition, ce comité se rencontre à quelques reprises mais se dissout à toute fin pratique à la fin de l'année scolaire. Sa position a été adoptée par le conseil d'établissement de l'école Saint-François d'Assise en juin, réitérée par le conseil de quartier du Vieux-Limoilou et adoptée par le conseil d'arrondissement en octobre 2002. C'est ce qui marque la fin de la première période de mobilisation pour la sauvegarde des écoles primaires.

L'année 2002-2003 est principalement occupée par le processus de concertation sur la réussite éducative lancé par la commission scolaire à l'issue duquel les représentants du milieu consultés semblent s'entendre pour un projet éducatif d'école à volet communautaire. La commission scolaire travaille alors activement à opérationnaliser un devis d'école de secteur qui implique une seule école institutionnelle pour tout le Vieux-Limoilou. En avril 2004, le conseil des commissaires confirme sa volonté de fermer au moins une autre école dans le Vieux-Limoilou et la résistance commence à renaître dans le quartier.

Dès que la possibilité de regrouper les trois écoles est évoquée par la commission scolaire, les trois conseils d'établissement concernés se prononcent publiquement contre. Dans le quartier Stadacona, un comité de survie de l'école est formé. Au cours de l'été, le conseil d'arrondissement réitère sa position pour le maintien de deux écoles de taille moyenne, l'une au nord et l'une au sud. À l'automne, de jeunes militants habitant une coopérative d'habitation dans le sud du quartier, inspirés par les idées de l'écologie sociale, forment un petit collectif d'action locale qui décide de travailler sur l'enjeu des écoles. Du côté du conseil de quartier, on tente d'inciter les citoyens à s'informer sur la question des écoles.

Quand, le 16 novembre 2004, la commission scolaire recommande officiellement la fermeture des trois écoles et la construction d'un grand bâtiment de 500 élèves sur le site de Saint-François d'Assise, les réactions sont vives. À Stadacona, on se mobilise d'autant plus que la fermeture de l'école est prévue dans tous les scénarios que la commission scolaire prévoit mettre en consultation. Porte à porte, assemblées publiques, sondage, veillées à la chandelle, marches dans le voisinage, manifestation auprès des commissaires, les parents du comité de survie de l'école Stadacona font valoir leur point de vue dans les instances de la commission scolaire, contactent des élus et font des pressions auprès de la direction régionale pour que leur école soit incluse dans les scénarios. Même si en janvier, après que le comité de parent de la commission scolaire leur ait demandé, les commissaires ont refusé de reconsidérer le sort de l'école Stadacona, la commission scolaire accepte finalement de travailler sur un scénario qui incluerait l'école Stadacona avant d'aller en consultation.

Du côté du conseil de quartier, une assemblée publique d'information sur la question des écoles est organisée en janvier 2005 avec un conférencier invité. Il y a plus de 100 personnes à cette rencontre, provenant de toutes les écoles, même de Saint-Paul Apôtre située dans le quartier voisin. Des militants du sud sont également présents, dont deux membres d'un collectif d'action locale. L'idée de former une coalition ressort lors de cette assemblée, faisant écho à une volonté ayant déjà émergé lors de rencontres informelles préalables. Une première réunion à cet effet a lieu en février et c'est finalement en mars qu'est créée la Coalition pour la sauvegarde des écoles des quartiers centraux de Québec. Ainsi rassemblés, différents militants rédigent un manifeste et commencent à recueillir des appuis: Corporation de développement économique communautaire (CDÉC), Vivre en ville, Maison de la famille, Lis-moi tout Limoilou, coopérative d'habitation Les Pénates, conseils de quartier...

Au début avril, s'amorce le processus de consultations publiques de la commission scolaire à l'issue desquelles un consultant doit trancher entre quatre scénarios: 1- la construction d'une grosse école sur le site de Saint-François d'Assise et la fermeture des deux autres écoles, 2- la fermeture des écoles Stadacona et Saint-Fidèle, la construction d'une école moyenne à Saint-François d'Assise et la location de locaux au collège Marie-

Moisan, 3- la fermeture de l'école Satadacona, la construction d'une école moyenne à Saint-François d'Assise et la rénovation de l'école Saint-Fidèle sur 10 ans et 4- la fermeture de Saint-François d'Assise et le maintien des écoles Stadacona et Saint-Fidèle.

À partir de ce moment là, la mobilisation des différents acteurs se fait surtout dans le cadre des consultations publiques où la Coalition, le conseil de quartier, le conseil d'arrondissement, la Ville et les différents conseils d'établissements déposent des mémoires pour faire valoir leurs positions respectives.

Le consultant engagé par la commission scolaire remet son rapport le 8 décembre 2005. Il se prononce pour la concentration de tous les élèves de Limoilou dans une seule grande école qui serait située sur le terrain de Saint-François d'Assise. La commission scolaire entérine le rapport Ouimet à 16 contre 8 le 13 décembre devant les militants de la coalition qui se sont rendus au conseil des commissaires dans une marche aux chandelles. La Coalition manifeste contre la décision le 15 décembre et entreprend alors des pressions auprès du ministère. Moins de deux mois plus tard, le 7 février, la commission scolaire change d'idée et revient à la même position qu'elle avait adoptée en février 2001, soit la construction d'une école neuve à Saint-François d'Assise et le maintien de l'école St-Fidèle, intégrée à la même école institutionnelle. Au moment de décrire ces lignes, l'école Saint-François d'Assise est démolie et ses élèves sont répartis entre les écoles Stadacona et Saint-Fidèle, en attendant l'école neuve. La commission scolaire n'a pas revu sa position quant au sort de l'école Stadacona qui devrait fermer définitivement en janvier 2008 et les parents de cette partie du quartier se retrouvent plutôt isolés dans leur combat.

Avec tous ces rebondissements, l'histoire des écoles primaires dans le Vieux-Limoilou a tenu tout le quartier en haleine pendant les cinq dernières années. L'échec de la première phase de mobilisation a découragé plusieurs personnes et a cristallisé certaines divisions historiques dans le quartier, notamment entre le sud et le nord. La deuxième phase de mobilisation s'est voulue plus rassembleuse que la première et de nouveaux acteurs ont émergé, notamment les parents de Stadacona, ce qui a eu comme conséquence de remettre en question le consensus qui avait émergé dans le milieu lors de la première phase. La lutte

pour la sauvegarde des écoles, parce qu'elle a mobilisé conjointement plusieurs acteurs du quartier, surtout dans la deuxième période, est très pertinente à étudier comme exemple d'action collective à l'échelle micro-locale.

2.3.2 La fermeture de l'incinérateur

L'incinérateur actuel de la ville de Québec, à vocation régionale, a été construit en 1974. Situé aux frontières de deux quartiers résidentiels, les quartiers Maizerets et Vieux-Limoilou, c'est dans ce dernier qu'a pris naissance la mobilisation qui nous intéresse¹⁷. La lutte pour la fermeture de l'incinérateur a évolué à travers les années selon la conjoncture, notamment suite à l'annonce de consultations publiques sur la gestion des matières résiduelles et suite à l'intérêt de nouveaux militants. C'est donc encore une fois une mobilisation en deux souffles qui a bouillonné dans le quartier au cours des cinq dernières années.

En 2001, profitant de la campagne électorale municipale, une résidente du Vieux-Limoilou rédige une lettre à l'attention du maire de Québec pour se plaindre du bruit et des odeurs de l'incinérateur. Elle parcourt alors son voisinage de porte à porte pour faire signer sa lettre sous la forme d'une pétition. Au cours de sa démarche, elle rencontre une autre citoyenne qui décide de l'aider. Membre des AmiEs de la Terre de Québec (ATQ) depuis peu à ce moment là, cette dernière éveille l'intérêt du groupe écologiste pour l'enjeu de l'incinérateur et un comité est fondé. Dès l'automne 2001, un des travailleurs des ATQ entame des recherches sur l'incinérateur auprès de différents organismes pour monter un dossier développant particulièrement les questions de santé humaine et de santé environnementale.

D'un comité chargé de critiquer un éventuel rapport des autorités sur les irritants reliés à la présence de l'incinérateur, le petit groupe évolue graduellement vers un comité de

¹⁷ Bien que l'incinérateur soit situé dans Maizerets, les vents dominants font que les résidents du Vieux-Limoilou se sentent plus affectés.

citoyens militant carrément pour la fermeture de l'infrastructure. Il faut dire qu'en avril 2002, le gouvernement provincial exige des villes qu'elles produisent un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) dès 2004, plan qui doit prévoir la valorisation des déchets à 65% pour 2008. Cela donne un premier élan au comité qui se donne alors le nom de Comité Productivisme, Consommation et Gestion écologique des ressources et envisage la production d'un mémoire dans le cadre des consultations sur le PGMR. Durant l'année suivante, le comité recueille des signatures de porte à porte dans le quartier pour demander la fermeture de l'incinérateur, il organise une petite manifestation devant l'incinérateur et plusieurs articles sont publiés dans les journaux. C'est principalement un des travailleurs des ATQ qui s'occupe à l'époque de rechercher des appuis auprès de différents groupes, notamment auprès de plusieurs conseils de quartier. En février 2003, le conseil de quartier du Vieux-Limoilou décide d'inclure le dossier de l'incinérateur dans son plan d'action. Cet enjeu continue de faire l'actualité au début du printemps alors que trois candidats aux élections provinciales prennent position pour sa fermeture graduelle. Au mois de mai, le conseil d'administration du conseil de quartier décide d'envisager la préparation d'un mémoire pour les consultations sur le PGMR.

À la fin de l'été 2003, l'arrivée de nouveaux militants de Limoilou au sein du comité des ATQ donne un deuxième souffle à la mobilisation. Le comité est renommé Comité de citoyens et de citoyennes de Limoilou pour la fermeture de l'incinérateur et il intensifie son travail de mobilisation dans le quartier. Aussi, il commence à interpeller les élus municipaux sur la question de l'incinérateur, notamment par une intervention théâtrale au conseil de ville du 3 novembre. En janvier 2004, le Comité entreprend des démarches pour faire venir un conférencier des États-Unis pour parler des dangers de l'incinération. La conférence a lieu à la fin mars, en même temps que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) débute les consultations publiques sur son projet de PGMR (phase d'information du public). C'est finalement en avril 2004 que le conseil de quartier et le comité pour la fermeture de l'incinérateur présentent leurs mémoires respectifs à la CMQ, mais cela ne met pas un terme à la mobilisation du comité.

En effet, après les consultations, le comité continue à recueillir des signatures pour la fermeture de l'incinérateur en 2008 par voie de porte à porte. Il dépose la pétition au conseil de ville en juin avec 2000 signatures. Le comité rédige également une lettre à la CMQ et au conseil de ville pour demander la fermeture de l'incinérateur et l'adoption de la stratégie «Zéro Déchet». Plus tard dans l'été, en août, le comité organise une épluchette de blé d'inde et une animation de quartier sur le thème «Pour des communautés vivantes et viables, fermons l'incinérateur!». Cette action reçoit l'appui du Groupe de simplicité volontaire de Québec, du collectif Éco-quartier, des ATQ et de la fédération des coopératives d'habitation de Québec, Chaudière-Appalache.

Finalement, le PGMR adopté en septembre 2004 par la CMQ intègre quelques recommandations issues des consultations, notamment la création d'un comité de vigilance pour l'incinérateur, la mise en place éventuelle d'un pré-tri à l'élimination, et l'objectif de valorisation complète des matières pour 2024 où la fermeture de l'incinérateur est envisagée. Si le Comité est entré en léthargie avec le retour de l'automne, le conseil de quartier a quant à lui continué de traiter d'environnement à chacune de ses rencontres. Il a notamment appuyé un projet de compostage communautaire dans le quartier et délégué un représentant pour le comité de vigilance de l'incinérateur, dont la première rencontre a eu lieu le 15 mars 2005. Au moment de terminer les entretiens pour cette recherche (printemps 2006), le Comité prévoyait se rencontrer de nouveau pour faire le suivi de l'application du PGMR. Aux dernières nouvelles, il a organisé une conférence sur l'incinération et la gestion écologique des ressources en janvier 2006.

Parce qu'il s'agit d'un équipement majeur dans le quartier, la mobilisation pour la fermeture de l'incinérateur a fait couler beaucoup d'encre. Les consultations sur le PGMR ont créé un momentum qui a permis aux citoyens d'envisager une victoire possible sur un enjeu qui touchait les résidents depuis de nombreuses années. Différentes stratégies d'action collectives ont été utilisées au cours de cette mobilisation en deux souffles et cela rend cette lutte d'autant plus pertinente à étudier.

2.3.3 L'ouverture d'une maison de naissance

Une maison de naissance est un établissement où des femmes accouchent avec l'aide de sages-femmes. Au Québec, la reconnaissance de la pratique sage-femme est assez récente. En effet, c'est dans les années 1990, suite à une commission parlementaire sur le sujet, que les premières maisons de naissance ont été mises sur pied, dans les différentes régions du Québec, sous la forme de projets pilotes servant à évaluer la pratique sage-femme. Pour la grande région de Québec, c'est à Saint-Romuald, sur la rive-sud du fleuve, qu'a ouvert ses portes une maison de naissance en 1994. Elle demeure la seule maison de naissance de toute la région encore aujourd'hui, même si en 1999, la pratique sage-femme a été reconnue, légalisée et a commencé à être officiellement enseignée au Québec. Bien que des sages-femmes aient déjà proposé d'ouvrir une maison de naissance dans le Vieux-Limoilou en 1988 et en 1992, c'est à partir de 2002 que cet enjeu a véritablement commencé à faire les manchettes dans le quartier. Les citoyens ont commencé à se mobiliser autour de ce projet en 2004. La mobilisation étudiée est donc courte, bien qu'elle se situe au croisement de deux luttes de longue haleine, soit la lutte pour la reconnaissance de la pratique sage-femme et la lutte pour le maintien de services périnataux dans le Vieux-Limoilou.

Sans s'éterniser sur la lutte pour la reconnaissance de la pratique sage-femme, notons que jusqu'en 2004, les sages-femmes n'étaient pas autorisées à pratiquer ailleurs que dans des maisons de naissances. Il y avait seulement six maisons de naissance au Québec en 2000 et, bien que les sages-femmes aient eu le droit d'effectuer des accouchements à domicile et dans certains hôpitaux en 2004, les maisons de naissances sont demeurées leur lieu de travail principal. D'ailleurs, les accouchements à domicile n'ont commencé qu'en avril 2005, pour des questions d'assurance et, dans la région de Québec, Chaudière-Appalache, ce n'est qu'en mars 2005 qu'un hôpital a permis la pratique sage-femme entre ses murs. Le mouvement sage-femme s'est donc fait revendicateur de l'ouverture de nouvelles maisons de naissance dans toute la province.

Concernant l'enjeu du maintien des services périnataux dans le Vieux-Limoilou, c'est une lutte enracinée dans l'histoire du quartier. En effet, l'hôpital Saint-François d'Assise, ouvert depuis 1914, a été l'hôte de la première maternité de la région. En 1982, le projet d'y regrouper la pédiatrie, la gynécologie, l'obstétrique et la recherche dans ces domaines tombe à l'eau suite aux réticences des médecins. Plus tard, en 1998, alors qu'un projet de Centre mère-enfant à Saint-François d'Assise emballe tout le personnel de l'hôpital et reçoit un large appui dans le milieu, la ministre décide qu'il verra le jour à Sainte-Foy, notamment suite aux pressions des pédiatres du Centre hospitalier de l'Université Laval. C'est dans ce contexte que le gouvernement commande un rapport sur l'organisation des services médicaux de la région de Québec (rapport Gabrièle). Les menaces de restructuration inquiètent énormément le personnel de l'hôpital de Limoilou et la population du quartier, si bien qu'en septembre 2002, le conseil municipal de la ville de Québec croit bon d'adopter une proposition d'une des conseillères de Limoilou à l'effet de sauvegarder les services d'obstétrique, d'urgence et de chirurgie vasculaire à Saint-François d'Assise. En novembre, la Régie régionale de la santé et des services sociaux entérine le rapport Gabrièle qui propose notamment de mettre sur pied un centre de naissance avec sages-femmes à l'hôpital Saint-François d'Assise. Si le service d'obstétrique de l'hôpital a finalement été maintenu et même modernisé, le projet d'un centre de naissance avec sages-femmes est un peu tombé dans l'oubli pendant la réforme de l'administration de la santé (abolition des régies régionales, regroupement des CLSC, etc.).

En parallèle avec cette saga, en 2002, une étudiante sage-femme habitant dans Limoilou, dans le cadre d'un travail d'université, élabore un projet de maison de naissance pour son quartier. Intéressé par un tel projet, le CLSC Basse-ville, Limoilou, Vanier engage une sage-femme en décembre 2003 pour rédiger un projet officiel de maison de naissance dans Limoilou, inspiré du travail de l'étudiante. Ce projet est soumis à l'Agence de développement de réseaux locaux de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (l'Agence) en avril 2004.

À l'automne 2004, des citoyens et citoyennes de Limoilou amorcent la campagne *Accouchons d'une maison de naissance dans Limoilou en 2005*. Sensibilisés à l'enjeu principalement par des étudiantes sage-femmes et des mères ayant accouché à la maison de naissance sur la rive-sud, un petit collectif d'action locale dans le Vieux-Limoilou fait de l'ouverture d'une maison de naissance dans le quartier une de ses priorités. Inspirés notamment par l'écologie sociale et le communautarisme libertaire et croyant que l'ouverture d'une maison de naissance peut être significative pour le quartier, des militants lancent donc un appel dans leur réseau pour réunir des personnes intéressées à se mobiliser autour de cet enjeu. C'est ainsi que l'étudiante qui avait travaillé sur cette question en 2002 est contactée et qu'une dizaine de personnes se rassemblent. En octobre 2004, des représentantes de la campagne *Accouchons* vont à l'Agence pour poser des questions et faire valoir leur intérêt pour l'ouverture prochaine d'une maison de naissance dans Limoilou. Le premier décembre, l'Agence annonce officiellement qu'elle a abandonné le projet de centre de naissance avec sages-femmes à même l'hôpital et qu'elle travaille sur un projet de maison de naissance. Le même mois, la campagne *Accouchons* se fait connaître du public par l'entremise d'une lettre ouverte au directeur de l'Agence publiée dans les journaux à la mi-décembre. La lettre, écrite par une mère, citoyenne et étudiante sage-femme, prie l'Agence de débloquer rapidement les fonds nécessaires à la réalisation du projet.

Dès janvier 2005, l'Agence annonce la mise sur pied d'un comité aviseur chargé d'instaurer une maison de naissance opérationnelle à Québec. Ce comité, composé de représentants des Centres de santé et services sociaux (CSSS), du Centre hospitalier universitaire de Québec, d'une sage-femme, d'un médecin obstétricien, d'une représentante du milieu communautaires et d'un représentant de l'Agence, se réunit pour la première fois le 28 février. Entre temps, la campagne *Accouchons* reçoit l'appui du conseil d'arrondissement de Limoilou. Malgré l'avancement apparent du dossier auprès de l'Agence, la campagne *Accouchons* se poursuit au printemps, notamment par l'organisation d'une assemblée publique sur le sujet, le premier mars, et la signature et l'envoi de lettres d'appui pour le projet. Des représentantes de la campagne sont également allées au Parlement aux côtés des représentantes de la Coalition pour la pratique sage-femme et du

Regroupement Naissance-Renaissance, alors que la critique en matière de santé demandait au ministre d'octroyer aux Agences des crédits spécifiquement dédiés à la mise sur pied des projets de maison de naissance en attente.

Suite à l'accouchement ou au retour au travail de plusieurs mamans impliquées dans la mobilisation, la campagne a diminué d'intensité à l'arrivée de l'été. Lors des dernières réunions du printemps, les personnes mobilisées pour la campagne *Accouchons* ont formé le noyau d'un éventuel comité d'usagers de la maison de naissance, en attendant les développements du dossier. Elles ont par la suite manifesté à l'occasion de la journée de la sage-femme, le 5 mai 2006, pour remettre le dossier à l'ordre du jour. Aux dernières nouvelles, l'Agence avait acheté un terrain et engagé les architectes pour travailler sur le projet (automne 2006) et finalement engagé une sage-femme pour commencer à faire des suivis de grossesses et des accouchements sur la rive-nord (hiver 2007), tel qu'annoncé en juin 2005.

L'ouverture d'une maison de naissance dans le quartier est un projet qui a vite fait consensus dans le milieu en raison, notamment, de l'attachement historique du quartier aux soins périnataux. La campagne *Accouchons d'une maison de naissance dans Limoilou en 2005* est une forme d'action collective différente des deux autres étudiées puisqu'elle ne s'est pas inscrite en opposition à quoi que ce soit. Il s'agit donc d'une mobilisation micro-locale très enrichissante pour cette recherche.

La présentation des luttes choisies permet de constater qu'il s'agit de cas différents mais comparables. Dans les trois cas, des enjeux dans le quartier ont poussé des citoyens à s'organiser collectivement pour travailler dans un but commun; dans les trois cas, l'essentiel de la mobilisation s'est faite dans le quartier Vieux-Limoilou; dans les trois cas, les enjeux

soulevés s'enracinent de près ou de loin dans l'histoire du quartier. Puisque les conseils de quartier sont censés jouer un rôle dans la mobilisation des personnes et des organismes de leur quartier, qu'ils ont le pouvoir de prendre position sur différents enjeux locaux et qu'ils sont en mesure d'investir des ressources pour soutenir des initiatives du milieu ou mettre eux-même en place des projets dans le quartier, il est particulièrement intéressant d'examiner quelles relations le conseil de quartier du Vieux-Limoilou a eu avec les citoyens mobilisés dans les trois cas à l'étude. Par leurs différences, ces trois mobilisations apportent un éclairage différent sur les trois questions de la recherche, ce qui rend l'analyse d'autant plus riche.

SECTION II: PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Chapitre 3: L'accès à des ressources

Introduction: La nature des relations entre les groupes et le conseil de quartier

Le chapitre précédant a permis de présenter les acteurs et le terrain sur lequel ils sont entrés en relation dans les trois luttes choisies. Dans les trois prochains chapitres, les résultats de recherche sont présentés pour arriver à mieux saisir *quelle articulation il y a entre les mobilisations collectives et les instances de participation présentes sur un territoire micro-local*. Chaque chapitre se concentre sur une des trois questions spécifiques de recherche et sur les hypothèses formulées pour chacune d'elles. Avant de débiter avec la question de l'accès à des ressources, qui fait l'objet du chapitre 3, il est pertinent d'examiner la nature des relations que le conseil de quartier a eues avec les citoyens mobilisés au cours des trois luttes étudiées car ces relations sont au cœur des trois prochains chapitres.

Dans la lutte pour la sauvegarde des écoles, le conseil de quartier a suivi le dossier dès les premières levées de bouclier des parents, en 2000. Bien qu'il ait pris position dans le débat en 2001, par la suite son rôle a surtout été de tenter de rassembler de l'information sur la question des écoles et il a beaucoup réfléchi à des moyens de réunir des parents des différentes écoles autour d'une même table, en dehors des instances mises en place par la commission scolaire. Au cours des deux phases de la mobilisation, le conseil de quartier a toujours voulu donner l'occasion aux citoyens du quartier de s'exprimer sur la question. Par exemple, au tout début des débats autour de la fermeture de l'école Saint-Maurice, la présidente du conseil de quartier de l'époque a écrit une lettre à la commission scolaire pour lui offrir la collaboration du conseil de quartier dans la tenue de consultations publiques. Le conseil a aussi annoncé plusieurs séances de travail sur la question des écoles, bien qu'aucune n'a été très populaire, du moins dans la première phase de la mobilisation où les tentatives de créer des ponts entre les citoyens mobilisés ont été plutôt infructueuses.

Soulignons que le conseil de quartier ne s'est pas désintéressé des écoles entre les deux phases de mobilisation. Au contraire, c'est quand la poussière a commencé à retomber sur la saga de la fermeture de Saint-Maurice que des membres du conseil de quartier ont

commencé à siéger sur les différents conseils d'établissements des écoles, pour demeurer à l'affût des nouveaux rebondissements. Ainsi, le conseil a été aux premières loges quand s'est déclenchée la deuxième phase de mobilisation et les efforts qu'il a mis à développer des liens avec les parents des différentes parties du quartier ont finalement porté fruit. La première assemblée publique sur le thème des écoles qu'il a organisé, en janvier 2005, a servi de tremplin à la formation d'une coalition pour la sauvegarde des écoles. À partir de ce moment là, il est plus facile d'étudier les relations du conseil de quartier avec les citoyens mobilisés car, pour la première fois, ceux-ci sont rassemblés dans un but commun. Dès sa formation, la Coalition a été associée de près au conseil de quartier. En effet, non seulement le conseil de quartier a appuyé officiellement la Coalition, mais sa nouvelle présidente en a été une membre très active. Elle a assisté à toutes les réunions de la Coalition et en a traité à toutes les réunions du conseil de quartier. Concrètement, le conseil de quartier a participé à l'organisation de toutes les activités de la Coalition, il les a financé et les a publicisé. Sans l'ombre d'un doute, les relations entre le conseil de quartier et la Coalition pour la sauvegarde des écoles ont été **étroites**.

Les relations ont été moins étendues et moins collaboratives entre le conseil de quartier et les citoyens mobilisés contre la fermeture de l'incinérateur. Les membres fondateurs du comité des AmiEs de la Terre (ATQ) sur l'incinérateur ont approché le conseil de quartier dès les débuts pour qu'il délègue quelqu'un pour siéger sur leur comité. La réponse du conseil a plutôt été tiède. En effet, la demande est arrivée au conseil à un moment où personne n'était disponible ou suffisamment intéressé pour participer au comité. Ce n'est qu'avec l'élection d'un nouveau conseil d'administration (CA), plusieurs mois plus tard, que quelqu'un a été délégué, mais cette personne n'a assisté qu'à quelques réunions. De même, lorsque le comité a fait une demande d'appui par écrit au conseil de quartier, celle-ci a été rejetée parce que les membres du CA considéraient manquer d'information. Quand un travailleur des ATQ est allé faire une présentation devant les membres du CA, le conseil de quartier a finalement décidé d'ajouter le dossier de l'incinérateur à son plan d'action, mais il n'a pas appuyé la revendication du comité pour la fermeture de l'incinérateur. Cet appui partiel est la seule relation positive qu'il y a eu entre le conseil de quartier et les citoyens

mobilisés dans la première partie de la lutte.

Dans la deuxième partie de la lutte, alors que se rapprochent les consultations publiques sur le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), le conseil de quartier collabore avec le comité pour la fermeture de l'incinérateur à trois occasions précises. Dans le cadre de l'élaboration du projet de PGMR, le conseil de quartier est invité à une série de trois ateliers de travail, organisés par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Or, aucun administrateur du conseil de quartier n'est en mesure de se rendre aux deux premiers ateliers parce qu'ils se déroulent dans le jour et que tous travaillent. Une militante du comité pour la fermeture de l'incinérateur, retraitée et bien connue, notamment de la conseillère municipale, est donc déléguée pour assister au troisième atelier où elle peut avoir un avant goût du projet de la CMQ. Cette militante est également invitée quand la coordonnatrice de la CMQ rencontre les conseils d'administration des trois conseils de quartier de l'arrondissement Limoilou, pour les informer du processus de consultation qui s'annonce. Le conseil de quartier fournit finalement des fonds au Comité de citoyennes et citoyens de Limoilou pour la fermeture de l'incinérateur pour la tenue d'une conférence sur les dangers de l'incinération. Par ailleurs, quand le Comité demande au conseil de co-signer une lettre adressée au maire et à la CMQ exigeant la fermeture de l'incinérateur, le conseil a refusé. Il trouve la demande trop radicale. La relation entre le conseil de quartier et le comité, limitée, ciblée dans le temps et orientée sur des événements précis, peut être qualifiée de **ponctuelle**.

Finalement, la lutte pour l'ouverture d'une maison de naissance est un exemple où il y a eu peu d'interaction entre les citoyens mobilisés et le conseil de quartier. Bien qu'en février 2005, l'élue municipale informe les administrateurs du conseil de quartier que l'arrondissement de Limoilou est favorable au projet, le conseil de quartier, de son côté, ne prend aucune initiative dans le dossier. La seule demande faite au conseil de quartier est de recevoir une subvention du Fond d'aide à l'action bénévole accordée par la députée provinciale pour la campagne *Accouchons d'une maison de naissance dans Limoilou*, et de la transférer au groupe. Cette demande d'abord faite par écrit est présentée par une

représentante de la campagne au conseil, qui accepte alors avec enthousiasme de transférer les fonds. Cela n'a toutefois pas donné lieu à d'autres formes d'appui de sa part. Dans ce dossier, l'interaction entre le conseil de quartier et les citoyens mobilisés peut être qualifiée de **casuelle** car elle repose sur un seul cas qui aurait tout aussi bien pu ne pas se produire.

Tableau IV
Nature des relations des groupes mobilisés avec le conseil de quartier

	<i>Écoles</i>	<i>Incinérateur</i>	<i>Maison de naissance</i>
<i>Indicateurs</i>			
Demande écrite adressée au conseil	nombreuses	deux	une
Présence à une séance du conseil	toutes	plusieurs	une
Prise de parole à une séance du conseil	toutes	plusieurs	une
Réunion conjointe avec des membres du conseil	plusieurs	deux	aucune
Organisation d'évènements en collaboration avec le conseil	plusieurs	un	aucun
Nature des relations :	étroites	ponctuelles	casuelles

Voyons maintenant comment ces différences dans la nature des relations entre les citoyens mobilisés et le conseil de quartier se répercutent sur les ressources obtenues par les groupes (chapitre 3), sur le développement du pouvoir d'agir des participants aux mobilisations (chapitre 4) et sur la correspondance des perspectives de changement social dans l'argumentaire respectif des groupes et du conseil de quartier (chapitre 5).

Est-ce que les relations des groupes mobilisés avec les instances de participation reconnues sur leur territoire leur donnent accès à des ressources qui contribuent au succès de leur mobilisation? Visiblement, et dans les trois cas étudiés, des ressources ont bel et bien été obtenues par les citoyens mobilisés par l'intermédiaire du conseil de quartier.

L'hypothèse à l'effet que *les groupes mobilisés autour d'enjeux ont accès à des ressources par l'intermédiaire des instances de participation institutionnalisées* semble donc vouloir se confirmer. Il est pertinent d'examiner plus en détails dans quelles circonstances ces ressources ont été allouées pour ainsi déterminer si cette hypothèse peut se généraliser. Pourront ainsi être suggérées des pistes contribuant à prédire dans quelles conditions d'autres groupes mobilisés auraient aussi accès à des ressources par l'intermédiaire des conseils de quartier. Les explications qui suivent servent également à tester une deuxième hypothèse en permettant de mieux comprendre comment ces ressources ont contribué, ou non, au succès de chacune des mobilisations.

3.1 La sauvegarde des écoles

3.1.1 Des ressources en abondance

Le conseil de quartier était un membre actif de la Coalition pour la sauvegarde des écoles des quartiers centraux à Québec et il lui a fourni de nombreuses ressources. D'abord, l'organisation, par le conseil de quartier, d'une conférence publique avec un **expert** sur la question des écoles a rassemblé physiquement des parents et des citoyens d'horizons divers et cela a permis de concrétiser le projet de coalition qui était déjà dans l'air. Par la suite, le conseil de quartier a accordé **300\$** à la Coalition pour la réservation d'une salle et l'achat de nourriture lors de la conférence de presse annonçant sa formation. Aussi, un administrateur du conseil de quartier a confectionné un site Internet pour la Coalition, pour lequel le conseil de quartier a déboursé **210\$**. Le conseil de quartier a également avancé des fonds pour l'organisation du Forum citoyen sur l'école et la communauté (**1061\$**) et a distribué une invitation à celui-ci à toutes les portes du quartier. Il a aussi donné accès à la Coalition à un **local** gratuit. De plus, le conseil de quartier a transféré à la Coalition un montant de 300\$ provenant du Fond d'action bénévole de la députée provinciale et lui a fourni des **photocopies** à diverses occasions. Il a également organisé une autre conférence publique avec un **expert**, dont a pu bénéficier la Coalition et a fait faire une autre distribution porte à porte pour annoncer la deuxième assemblée publique de la Coalition. Par le biais de sa présidente, le conseil de quartier a permis à la Coalition d'utiliser certaines **ressources humaines** de l'arrondissement, spécialement le travail de l'agent de consultation qui était

assigné au conseil. Par contre, selon les témoignages recueillis, le conseil n'a pas été une source d'informations privilégiée pour la Coalition. En résumé, les ressources fournies par le conseil de quartier ont été abondantes, tant sur le plan matériel que professionnel.

3.1.2 Des réalisations facilitées

Lorsqu'il a été demandé aux militants ce que les ressources du conseil de quartier ont permis à la Coalition de faire, peu sont arrivés à identifier des choses précises. Nous reviendrons sur les raisons d'un tel flou. Néanmoins, quelques-uns ont désigné le Forum citoyen sur l'école et la communauté: les ressources du conseil de quartier auraient grandement aidé à son organisation. Les deux distributions porte à porte ont aussi été identifiées comme quelque chose rendu possible par les ressources du conseil de quartier. Un militant a également souligné que le conseil de quartier a permis de faire des réunions dans un lieu neutre. Cela n'est pas sans importance, vu le lourd passé émotif de l'enjeu des écoles (chicanes de clocher), et c'est un des éléments qui peut avoir contribué à faire travailler ensemble des personnes des différentes écoles. Bref, les ressources du conseil de quartier ont facilité certaines réalisations de la Coalition, notamment en matière d'organisation d'évènements et de distribution de documents.

3.1.3 Vers un scénario de compromis et une communauté plus forte?

L'évaluation du succès de la mobilisation pour la sauvegarde des écoles ne fait pas consensus entre les différents intervenants rencontrés. La plupart considèrent que des **gains substantiels** ont été obtenus, notamment l'inclusion de l'école Stadacona dans les scénarios soumis à la consultation puis, de manière plus déterminante, le recul de la commission scolaire sur le projet de la grosse école unique. Pour plusieurs, bien qu'il ne s'agisse pas de la version officielle, ce changement d'orientation s'est probablement produit suite à une intervention du ministre de l'éducation auprès de la commission scolaire, comme cela s'était produit en 2001. Selon cette interprétation, le ministre aurait constaté l'opposition dans le milieu et sommé la commission scolaire d'élaborer une solution de compromis. Du côté de la commission scolaire, par contre, l'influence du ministère est niée: ce seraient des changements dans les prévisions démographiques qui auraient entraîné le changement de

cap. Si c'est le cas, cela ne peut pas être considéré comme un gain de la Coalition.

Parmi les autres gains, certains membres de la Coalition identifient le fait d'avoir réussi à rassembler différentes personnes intéressées à l'enjeu qui n'étaient pas prises en compte par la commission scolaire. Cela peut être apprécié comme un **gain structurel**, si on considère que cela a donné naissance à un nouvel acteur politique. Un seul militant a mentionné par contre la rupture d'une alliance politique comme gain de cette lutte, parce qu'il s'est personnellement mobilisé pour influencer l'issue des élections municipales dans sa partie du quartier, suite à la position prise par sa conseillère municipale au sujet de son école.

Enfin, la Coalition est devenue un interlocuteur auprès du ministre de l'éducation et auprès de la commission scolaire. Cela peut être considéré comme un **gain procédural** réalisé au cours de la lutte. En effet, la Coalition a réussi à obtenir un entretien directement avec le ministre et a eu accès également aux fonctionnaires de la commission scolaire. Dans le même ordre d'idée, le fait que la commission scolaire se soit rendue aussi loin dans la consultation en tenant une consultation publique plus large qu'auprès de ses propres instances a été souligné comme un gain pour les citoyens mobilisés et cela peut être classé dans la catégorie des **gains procéduraux**. Une participante a d'ailleurs mentionné que le milieu est devenu un expert et que des «monsieur et madame tout le monde» ont pris la peine de se renseigner pour développer un argumentaire rigoureux lors des consultations en grande partie grâce au travail de la Coalition et du conseil de quartier.

Par ailleurs, pour un participant, au contraire: «la Coalition, ça n'a pas marché» (entretien #14). Ce militant considère cette lutte là comme perdue puisque la commission scolaire a fini par appliquer son projet d'une seule école institutionnelle. Les autres personnes rencontrées conviennent également que la Coalition n'a pas gagné sur toute la ligne puisque l'option qu'elle mettait de l'avant n'a pas été choisie. Néanmoins, à des fins d'analyse, retenons que la lutte a mené à certains gains substantiels, structurels et procéduraux.

3.1.4 La mobilisation des ressources, fonction de la mobilisation du milieu

Maintenant qu'ont été énumérées les ressources allouées à la Coalition par le conseil de quartier, ce que cela a permis de faire et les gains identifiés comme résultant de la mobilisation, plusieurs nuances doivent être émises pour établir dans quelle mesure les ressources en question ont contribué au «succès» de la lutte pour la sauvegarde des écoles dans Limoilou.

En effet, plusieurs témoignages amènent à relativiser l'importance des ressources du conseil de quartier. D'abord, il est important de comprendre que d'autres individus, groupes ou institutions membres de la Coalition ont aussi apporté avec eux certaines ressources, que l'on pense à *Lis-moi tout Limoilou* qui a fourni son local et des photocopies, à la Corporation de développement économique communautaire (CDÉC) qui a donné de l'argent pour des repas, à des parents qui ont usé de certains budgets discrétionnaires des conseils d'établissements, à la députée, etc. Aussi, plusieurs experts et certains élus provinciaux ont été contactés directement par des membres de la Coalition. Tous les membres ont alimenté la Coalition en informations de sources diverses (les instances de la commission scolaire, le bureau du ministre, la direction régionale, des chercheurs à l'université, etc.). La Coalition a aussi entretenu des relations directes avec la Ville et les élus, sans passer par le conseil de quartier.

Une autre raison qui rend flou le lien entre les ressources du conseil de quartier et les avancées dans la lutte provient du fait que la présidente du conseil de quartier a été très active dans la Coalition. Toutes les personnes rencontrées s'entendent pour dire que son apport individuel a été très important et que le temps qu'elle a consacré à la Coalition est une des ressources qui a le plus compté. Or, ce temps n'est pas une ressource fournie par le conseil de quartier comme tel puisque les administrateurs y sont bénévoles. Elle-même a confirmé que c'est par intérêt personnel et à cause de sa grande disponibilité qu'elle a mis autant de temps dans la cause des écoles. Comme enseignante et comme mère, elle a d'ailleurs été impliquée dans l'univers scolaire bien avant de siéger au conseil de quartier. Comme l'exprime un participant: «ce n'est pas le conseil de quartier qui est intervenu là-dedans, c'est sa présidente» (entretien #14). Ainsi les militants rencontrés ont de la

difficulté à dissocier l'apport du conseil de quartier et l'apport de sa présidente. Cela n'enlève par ailleurs rien au fait que le conseil de quartier ait fourni beaucoup de ressources à la Coalition mais cela souligne **l'influence des individus au sein des instances de participation reconnues**, comme dans tous les groupes où l'engagement se fait sur une base volontaire.

En dernière analyse, nous pouvons dire que les ressources du conseil de quartier ont facilité l'accès de la Coalition à la population du quartier et il est difficile de nier qu'il a aussi permis à la Coalition de rassembler des personnes des différentes parties du quartier, en assumant un rôle de «rassembleur neutre» (entretien #4). Concernant la crédibilité de la Coalition, certains croient que l'implication du conseil de quartier a directement contribué à la bâtir alors que pour d'autres, la force de la Coalition est due au travail conjoint de l'ensemble de ses membres. En résumé, pour certains, la mobilisation pour la sauvegarde des écoles aurait été possible sans les ressources du conseil de quartier mais ça aurait été plus difficile et certaines choses auraient été plus modestes, comme par exemple le buffet lors des évènements public. Dans cette vision des choses, les ressources du conseil de quartier: «ça donne un petit coup de main [...] ça fait des soucis de moins [...] et ça fait que tu te concentre sur l'organisation, la mob...» (entretien #3). Pour d'autres, toutefois, la Coalition n'aurait probablement jamais vu le jour sans l'initiative du conseil de quartier et, en particulier, de sa présidente.

Nous pouvons donc affirmer que dans le cas de la lutte pour la sauvegarde des écoles, oui, *les relations avec le conseil de quartier ont donné accès aux citoyens mobilisés à des ressources et que oui, dans une certaine mesure, ces ressources ont contribué au succès de la mobilisation.*

Concernant les conditions dans lesquelles des ressources ont été allouées à la Coalition pour la sauvegarde des écoles par le conseil de quartier, retenons l'importance de l'intérêt de la présidente du conseil envers l'enjeu et sa participation personnelle au sein de la Coalition. En effet, bien que le conseil de quartier ait été intéressé à la question des

fermetures d'écoles depuis de nombreuses années, des ressources ont commencé à être investies massivement dans cette cause là uniquement à partir du moment où une personne a eu un intérêt plus marqué dans le dossier, des disponibilités plus grandes et un sens de l'initiative plus développé. Ainsi, il est possible de suggérer que **l'intérêt, les disponibilités et le sens de l'initiative des personnes impliquées dans les instances de participation reconnues influence la propension de ces dernières à fournir des ressources à certaines mobilisations collectives sur leur territoire.**

3.2 La fermeture de l'incinérateur

3.2.1 Des ressources ciblées

La collaboration du conseil de quartier avec les citoyens mobilisés pour la fermeture de l'incinérateur a été moins étroite qu'avec les citoyens mobilisés pour la sauvegarde des écoles. Néanmoins, le Comité de citoyennes et de citoyens de Limoilou pour la fermeture de l'incinérateur a tout de même eu accès à deux types de ressources par l'intermédiaire du conseil de quartier soit: de l'argent et des ressources professionnelles. En effet, nous considérons dans un premier temps que le comité a eu accès à des **fonctionnaires** grâce au conseil de quartier puisqu'une membre du comité a été déléguée par le conseil de quartier à un atelier de préparation du PGMR donné par la CMQ et à une rencontre avec les consultants. Le comité a aussi obtenu une subvention de **250\$** du conseil de quartier pour faire venir un expert de la question des incinérateurs. Nous considérons donc que le conseil de quartier a facilité aux citoyens mobilisés l'accès à un **expert**. Aucune ressource n'a été allouée au comité pour le soutenir dans ses activités quotidiennes (photocopies, publicité des activités...). Tant au niveau des ressources professionnelles que matérielles, elles ont été accordées de manière ciblée, dans des circonstances particulières et toujours dans un esprit d'accès à l'information plutôt que dans le cadre d'un appui formel au comité.

3.2.2 Une tribune précoce et un évènement facilité

Concrètement, l'accès aux fonctionnaires de la CMQ a permis au comité de citoyennes et citoyens pour la fermeture de l'incinérateur d'obtenir des éclaircissements à quelques-unes de leurs questions et de faire connaître leur position préalablement aux

consultations officielles. La subvention de 250\$ a quant à elle servi à déboursier une partie des frais engendrés par l'organisation de deux conférences publiques, l'une au cégep Limoilou et l'autre au centre communautaire Lucien-Borne, mettant en vedette un chimiste américain spécialisé sur la question des incinérateurs. Cette tribune précoce et l'organisation de cet évènement sont donc les deux choses précises ayant résulté de l'apport de ressources par le conseil de quartier.

3.2.3 *Vers un changement de paradigme?*

Bien que la fermeture de l'incinérateur n'aie pas été annoncée pour 2008, comme le comité le demandait, plusieurs considèrent que le comité a tout de même fait certains gains dans cette lutte. Dans le Plan de gestion des matières résiduelles finalement adopté, la CMQ reconnaît dès le préambule que :

«l'incinération a fait l'objet de nombreux avis qui demeurent cependant partagés en trois camps: certains demandent l'abandon immédiat de ce mode d'élimination, certains favorisent l'intégration de l'incinération, alors que d'autres préconisent un investissement massif dans les mesures de valorisation afin de permettre d'envisager l'abandon de l'incinération à plus ou moins long terme» (CMQ, 2004:1).

Or, selon toutes les personnes rencontrées, le comité de citoyens et citoyennes de Limoilou pour la fermeture de l'incinérateur a été le seul à exiger la fermeture immédiate de l'incinérateur. Force est de constater qu'il a eu un impact sur la définition du débat autour du Plan puisque ses différentes actions, ses sorties dans les médias et ses demandes d'appui ont amené d'autres acteurs à se prononcer sur l'incinération, qui n'était qu'un aspect parmi d'autres du Plan de gestion des matières résiduelles à caractère régional. Comme le mentionne une militante: «on peut dire que c'est ce comité là qui a mis sur la place publique l'enjeu spécifique de la fermeture de l'incinérateur» (entretien #3). Bien qu'il y ait déjà eu d'autres luttes pour la fermeture de l'équipement dans le passé, c'est le comité qui a profité de la préparation du Plan pour ramener la question sur la table.

En plus d'avoir eu une influence sur les termes du débat public, le comité a eu un impact sur les orientations générales du PGMR, ce qu'il est possible de considérer comme un **gain substantiel**. En effet, la CMQ a décidé de viser une valorisation maximale des

matières résiduelles, au-delà des objectifs de la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, et d'envisager la fermeture de l'incinérateur pour 2024. Ce que le comité a proposé comme alternative à l'incinération, la stratégie Zéro déchet, la CMQ l'a adopté comme perspective à long terme. Elle a même mis sur pied un fond pour le recours à un mode d'élimination alternatif en 2024, ce qui n'est pas si loin des vœux du comité qui souhaitait voir atteint la valorisation maximale pour 2015.

Un **gain procédural** peut aussi être associé à la lutte pour la fermeture de l'incinérateur: la formation d'un comité de vigilance pour l'incinérateur, avec notamment un siège réservé à un représentant des AmiEs de la terre. Suite à son intervention dans le dossier (le comité de citoyens et citoyennes de Limoilou pour la fermeture de l'incinérateur était un comité des AmiEs de la terre), ce groupe écologiste a obtenu l'accès à une instance reconnue. Par contre, bien qu'il s'agisse d'un gain concret, une seule militante du comité l'a identifié comme tel. Le comité a néanmoins fait des gains substantiels et procéduraux au cours de cette lutte, mais son principal impact a été au sujet de la définition des enjeux puisque ce qu'il proposait n'impliquait rien de moins qu'un changement de paradigme.

3.2.4 Au-delà des ressources, des idées qui font du chemin

Bien que le comité pour la fermeture de l'incinérateur ait eu accès à certaines ressources par le biais du conseil de quartier, plusieurs éléments du contexte doivent être soulignés pour relativiser l'influence de ces ressources sur les gains réalisés au cours de la mobilisation. En effet, ce qui est frappant dans cette mobilisation c'est à quel point le comité a cogné à toutes les portes pour faire valoir sa position. L'impact qu'il a eu a dépendu davantage de la nature radicale de sa position que de la quantité de ressources qu'il a mobilisées.

D'ailleurs, lors de l'enquête, personne ne se souvenait que le conseil de quartier a versé 250\$ pour la conférence de Paul Connett, pas même la personne qui en a fait la demande par écrit au conseil, alors que c'est bel et bien noté au procès-verbal. Toutes les personnes rencontrées ont finalement confirmé que cette subvention a bel et bien eu lieu,

après vérification. S'il a été difficile pour elles de s'en souvenir, c'est que des demandes ont été faites à de nombreux organismes, instances, comités et à plusieurs autres conseils de quartier, en un très court laps de temps, pour l'organisation de ces conférences et que le financement est venu d'un peu partout (Conseil régional de l'environnement, syndicats, députés...). Cela relativise donc l'importance de l'argent du conseil pour le comité et illustre comment le comité a tenté d'obtenir des appuis variés.

En plus de ne pas avoir été rendue possible uniquement grâce au conseil de quartier, la conférence n'a pas été un point tournant dans la lutte et il est difficile de l'associer directement à l'obtention des gains identifiés. Selon une militante:

«ça a été un des gros évènements la conférence de Paul Connett pour vraiment amener la question de l'incinération, ses impacts, tout ça, mais je ne pense pas que ça a été un moment clef dans la lutte parce que tout ce monde là ne se sont pas le lendemain dit: crime on se mobilise! [...] Un des moments clés, je pense, ça a été le mémoire [...]. Notre mémoire nous a donné vraiment une grosse crédibilité» (entretien #3).

D'ailleurs, la rédaction du mémoire a exigé beaucoup de recherche: sur Internet, auprès d'autres municipalités, auprès de la direction de la santé publique, du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, d'Action-Rebus Montréal, etc. Sa principale source d'information n'a été ni la conférence de Paul Connett, ni l'information recueillie lors des rencontres avec les spécialistes de la CMQ. Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ était public au moment où le comité a rédigé son mémoire, ce qui minimise l'impact de l'accès privilégié qu'a eu une militante aux fonctionnaires et aux consultants. Concernant le mémoire, il ne faut pas surévaluer les gains qu'il a permis. Par exemple, selon un militant: «tout ce qui a été repris, c'est l'expression Zéro déchet [...] Ça fait beau [...] On a été récupéré, c'est-à-dire qu'on a pris le contenant et on a vidé le contenu» (entretien #5). Il mentionne par exemple la promesse qui a été faite par la CMQ d'accélérer la mise en place du compostage alors que rien n'a encore été fait dans ce sens là deux ans plus tard. Pour plusieurs, les gains faits au moment de la consultation ne sont actuellement pas mis en application par la Ville et la CMQ.

Concernant le comité de vigilance, même la militante qui considère cela comme un gain confie: « J'ai l'impression que c'est une belle parure [...] qui ne donne pas grand chose» (entretien #6). D'ailleurs, cela ne faisait pas partie des revendications du comité, mais c'était présent dans les recommandations du conseil de quartier, qui a aussi un siège de réservé sur le comité de vigilance. Il est difficile d'établir un lien direct entre les ressources fournies au comité par le conseil de quartier et ce gain là, mais c'est un bon exemple d'avancée qui n'aurait peut-être pas été faite sur la question de l'incinérateur si la mobilisation du comité n'avait pas eu lieu.

Les administratrices du conseil de quartier rencontrées considèrent que plusieurs recommandations contenues dans leur mémoire ont été retenues dans le PGMR. Or, bien que la CMQ ait approché le conseil de quartier pour l'impliquer dans son processus de consultation, dans les procès-verbaux des rencontres du CA du conseil de quartier, nous pouvons clairement voir que la conseillère municipale tenait informés les administrateurs qu'une mobilisation était en cours sur ce sujet là et que c'est à son insistance, et suite aux interventions de certains citoyens du comité, que le conseil de quartier a décidé de participer aux consultations. Il ne serait donc pas exagéré de dire que le conseil a été saisi de l'enjeu par des citoyens mobilisés et cela correspond aux témoignages des administratrices rencontrées. Une militante du comité affirme d'ailleurs clairement que: «[le comité] a fait des liens avec le conseil de quartier pour leur dire: il faut que vous preniez position, il faut que vous fassiez un mémoire. Il a quand même alimenté le conseil de quartier» (entretien #3). Selon un autre militant du comité :«[les administrateurs du conseil de quartier] devaient être contents que des gens poussent cette réflexion là, mais ils sont allés avec une position qui était vraiment mitoyenne» (entretien #1). Selon cet éclairage, les demandes très radicales du comité auraient contribué, dans un certain sens, à l'obtention de gains pour les groupes aux demandes plus modérées. Si nous élargissons encore un peu l'analyse, le fait que le CA du conseil de quartier traite depuis ce temps d'environnement à chacune de ses réunions et qu'il a financé, notamment, un projet de compostage communautaire dans le quartier, montre bien que cette lutte a eu des effets au-delà du PGMR.

Ainsi, dans le dossier de l'incinérateur, *les relations entre le conseil de quartier et les citoyens mobilisés ont influencé l'issue de la lutte, bien que cette influence soit difficilement associable aux ressources que le conseil de quartier a allouées au comité.*

Finalement, la mobilisation autour de l'incinérateur permet d'émettre une nouvelle hypothèse sur les conditions dans lesquelles des ressources peuvent être allouées aux citoyens mobilisés par une instance de participation reconnue. En effet, dans ce cas-ci, la position défendue par le comité était insoutenable pour les administrateurs du conseil de quartier. Les relations entre eux se sont plutôt nouées autour d'enjeux d'information: le conseil de quartier a partagé avec les citoyens l'accès qu'il avait à certaines informations et a soutenu les efforts du comité pour rendre disponible plus d'information par le biais de la conférence. Il est possible de supposer qu'**il est plus facile pour des citoyens mobilisés d'obtenir des ressources d'une instance de participation reconnue pour avoir accès à de l'information que pour défendre une position controversée.**

3.3 L'ouverture d'une maison de naissance

3.3.1 Des ressources limitées, à l'image des demandes

Dans le projet d'ouverture d'une maison de naissance, le conseil de quartier n'a pratiquement pas été impliqué. En fait, les citoyennes mobilisées pour la campagne *Accouchons d'une maison de naissance pour Limoilou* n'ont rien demandé au conseil de quartier. Elles ont obtenu une subvention de 300\$ auprès de la députée provinciale et c'est l'attachée politique de cette dernière qui leur a suggéré de contacter le conseil de quartier pour qu'il puisse encaisser le chèque et leur transférer l'argent. Cela leur a rendu service puisqu'elles avaient besoin d'un groupe légalement constitué pour recevoir la subvention en leur nom. Par ailleurs, le conseil de quartier n'a investi aucune de ses propres ressources dans le cadre de cette lutte.

3.3.2 Une mobilisation sur la glace

L'argent du Fond de soutien à l'action bénévole n'a pas été dépensé dans le cadre de la campagne *Accouchons* parce qu'il est arrivé à un moment où la mobilisation avait à toute

fin pratique cessé. Avant d'obtenir ce financement, les citoyennes mobilisées se sont cotisées pour faire leurs photocopies et envois postaux et ont déboursé elles-mêmes pour leurs déplacements, mais leurs dépenses ont été très modestes.

3.3.3 *Vers un projet étranger au milieu?*

Une maison de naissance doit commencer à se construire dans Limoilou au printemps 2007, soit plus de deux ans plus tard que ne le souhaitaient les citoyennes qui ont mené la campagne *Accouchons*. Le succès de cette mobilisation est difficile à évaluer parce qu'elle s'inscrit à la fois dans la lutte pour la reconnaissance de la pratique sage-femme et dans la lutte pour le maintien de soins périnataux dans Limoilou, qui sont toutes les deux des luttes qui dépassent de beaucoup la campagne étudiée. La campagne *Accouchons* est différente des deux autres mobilisations où les militants soutenaient une position controversée, en opposition avec les pouvoirs auxquels ils s'adressaient. En effet, dans ce cas ci, des femmes, dans les instances, notamment au conseil d'administration (CA) de l'Agence, portent le projet et tentent de le faire avancer, sans être en lien étroit avec les citoyens mobilisés. C'est un projet qui est déjà dans les cartons de l'Agence depuis plusieurs années alors il est difficile de considérer sa réalisation comme un **gain substantiel** de la mobilisation. En plus, une des revendications principales de la campagne était que les citoyens de la communauté soient impliqués dans l'élaboration et la mise en place du projet et cela n'a pas été pas le cas, mis à part par l'intermédiaire des deux représentantes du milieu qui siègent sur le CA de l'Agence. Néanmoins, un des succès de la campagne a été d'informer et d'éduquer le public au sujet des maisons de naissances et de la pratique sage-femme. La campagne publique a peut-être aussi accéléré l'annonce officielle de l'implantation d'une maison de naissance dans Limoilou, mais l'Agence n'a pas respecté les échéanciers promis depuis. Comme le souligne une participante à la campagne:

«Le rôle [de la campagne] n'était pas facile parce que le dossier avançait quand même. C'était juste de faire avancer le dossier mais sans trop pousser pour ne pas qu'on se fasse des ennemis non plus. Donc c'était de faire avancer le dossier, faire connaître un peu le dossier aussi dans le quartier, mais c'était assez difficile» (entretien #12).

En résumé, il est difficile d'associer des gains substantiels à cette mobilisation qui n'a pas

donné de gains procéduraux ou structurels non plus. En effet, les citoyennes ont très peu réussi à se faire prendre en considération dans l'élaboration du projet.

3.3.4 Une logique d'expertise qui rend la mobilisation des ressources difficile

Dans la campagne pour l'ouverture d'une maison de naissance dans Limoilou, *il est difficile de relier les relations des citoyennes mobilisées avec le conseil de quartier à l'issue de la lutte, et il est impossible d'analyser ces relations en termes de ressources*. Bien que le conseil de quartier ait permis aux militantes d'accéder à une subvention, elles auraient tout aussi bien pu se tourner vers n'importe quel groupe communautaire ou organisme du milieu.

Cette lutte rappelle au sujet des ressources des instances de participation reconnues qu'il ne suffit pas que ces instances soient informées d'un projet qui concerne leur territoire pour qu'elles s'y investissent. Le territoire micro-local fait en effet l'objet d'intervention de différents paliers gouvernementaux et le conseil de quartier pourrait avoir moins tendance à mobiliser ses ressources sur des enjeux qui dépassent le champ de juridiction municipale. Or, dans les différents projets de maison de naissance dans la province, il n'est pas rare de voir les municipalités faire leur part, par exemple en offrant un terrain, un bâtiment ou un congé de taxe pour faciliter la réalisation d'un projet. Le conseil de quartier aurait donc pu faire pression sur la Ville dans ce sens. Peut-être que le conseil de quartier n'a pas senti l'urgence de mobiliser ses ressources dans le projet de maison de naissance parce que le projet avait déjà l'aval du conseil d'arrondissement. Il est difficile de le dire car les administratrices questionnées connaissaient très peu le dossier. En l'absence d'une personne sur le CA du conseil de quartier qui connaissait bien l'enjeu ou d'un groupe mobilisé qui aurait demandé un engagement plus grand du conseil, celui-ci n'a pas été en mesure de contribuer à l'avancement du dossier, même si tous ses membres appuyaient le projet. Nous pouvons donc supposer que **pour que les instances de participation reconnues sur un territoire puissent investir des ressources dans une lutte, elles doivent connaître des moyens de le faire.**

Conclusion: Les relations, les ressources et le succès des groupes: des liens complexes

Chacun des trois cas étudiés offre un éclairage différent sur le lien entre les ressources obtenues par l'intermédiaire du conseil de quartier et le succès des mobilisations. Ils nous permettent également d'émettre de nouvelles hypothèses au sujet des conditions dans lesquelles des ressources peuvent être accordées à des groupes mobilisés par les conseils de quartier. Finalement, ce chapitre nous permet de constater que l'articulation entre les citoyens mobilisés et les instances de participation reconnues sur un territoire micro-local n'est pas simple, même dans le domaine très terre à terre des ressources.

Comme le montre le tableau V à la page 77, les trois luttes se présentent dans le même ordre qu'elles soient classées selon l'ampleur des ressources obtenues par l'intermédiaire du conseil de quartier, selon ce que cela a permis de faire ou selon le succès des mobilisations. En effet, parmi les trois mobilisations, la lutte pour la sauvegarde des écoles est celle où les citoyens mobilisés ont obtenu le plus de ressources par l'intermédiaire du conseil de quartier, ont fait le plus de choses grâce à ces ressources et ont obtenu des gains dans le plus grand nombre de catégories. À l'opposé, la lutte pour l'ouverture d'une maison de naissance est celle où le moins de ressources ont été impliquées et où le succès est le moins avéré.

À première vue, la deuxième hypothèse de cette recherche se verrait donc confirmée: *les ressources auxquelles ont accès les groupes mobilisés autour d'enjeux par l'intermédiaire des instances de participation institutionnalisées contribuent au succès des mobilisations*. Par contre, cela ne veut pas dire que seules les ressources obtenues par le biais du conseil de quartier comptent. Cela ne veut pas dire non plus que les ressources sont le seul, ni même le principal facteur de réussite des luttes. L'intérêt, les disponibilités et le sens de l'initiative des personnes impliquées semblent influencer grandement l'issue des luttes, tout comme les stratégies choisies, la mobilisation du milieu, ainsi que différentes circonstances particulières à une lutte ou une autre. Pour toutes ces raisons, il est impossible de supposer que dans l'un ou l'autre des cas étudiés, plus de ressources auraient permis aux citoyens mobilisés de faire plus de gains.

Tableau V:
Les ressources obtenues par l'intermédiaire du conseil de quartier
et le succès des mobilisations

			<i>Écoles</i>	<i>Incinérateur</i>	<i>Maison de naissance</i>
<i>Concepts</i>	<i>Variables</i>	<i>Indicateurs</i>			
Ressources obtenues	Subventions et matériel	Montants obtenus	1572\$	250\$	0\$*
		Matériel fourni (photocopies, local etc.)	+	0	0
	Ressources professionnelles	Rencontre avec des experts	+	-	0
		Rencontre avec des fonctionnaires	-	+	0
		Accès à des services professionnels ou techniques	+	0	0
	Information	Information technique, politique, stratégique, etc.	-	-	0

Ce que cela a permis de faire	Utilisation des ressources	Documents produits et/ou publiés et/ou distribués	+	-	0
		Évènements organisés	+	-	0
		Infrastructures mises en place	0	0	0

Succès des mobilisations	Gains procéduraux	Accès à des instances	-	+	0
		Obtention d'un statut d'interlocuteur	+	-	0
	Gains structurels	Création/ rupture d'alliances politiques	-	0	0
	Gains substantiels	Mesures concrètes (règlement, changement d'orientation...)	+	+	-

*considérant que la subvention de 300\$ transférée ne provenait pas du conseil de quartier

Une comparaison du tableau V avec le tableau IV de la page 62 permet de constater que les trois luttes se présentent dans le même ordre selon l'intensité de leurs relations avec le conseil de quartier ou selon l'ampleur des ressources obtenues par son intermédiaire. En effet, parmi les trois mobilisations, la lutte autour de la sauvegarde des écoles est celle où les relations ont été les plus étroites entre les citoyens mobilisés et le conseil de quartier et c'est aussi celle où ils ont obtenu le plus de ressources par l'intermédiaire de ce dernier. À l'opposé, la lutte pour l'ouverture d'une maison de naissance est celle où les citoyens mobilisés et le conseil de quartier ont le moins interagi et c'est aussi celle où le moins de ressources ont été impliquées.

À première vue, la première hypothèse de recherche se verrait donc confirmée. En effet, dans les cas étudiés, *les groupes mobilisés autour d'enjeux ont eu accès à des ressources par l'intermédiaire des instances de participation institutionnalisées*. Par contre, les trois cas étudiés ne permettent pas de généraliser cette hypothèse. Il n'est pas clair qu'il suffise de lier des relations étroites avec le conseil de quartier pour avoir accès à des ressources. Il faudrait examiner beaucoup plus de cas pour arriver à déterminer si la relation est significative entre l'intensité des interactions des groupes mobilisés avec le conseil de quartier et l'obtention par ceux-ci de ressources. Néanmoins, cette exploration a permis de lancer trois pistes de réflexion qui pourraient servir d'hypothèses lors de recherches ultérieures:

- 1- À quel point est-ce que l'intérêt, les disponibilités et le sens de l'initiative des personnes impliquées dans les instances de participation reconnues influencent la propension de ces dernières à fournir des ressources à certaines mobilisations collectives sur leur territoire?**
- 2- À quel point est-il plus facile pour des citoyens mobilisés d'obtenir des ressources d'une instance de participation reconnue pour avoir accès à de l'information que pour défendre une position quand celle-ci est controversée?**
- 3- À quel point est-ce que, pour que les instances de participation reconnues sur un territoire puissent investir des ressources dans une lutte, elles doivent connaître des moyens de le faire?**

Chapitre 4: Le développement du pouvoir d'agir

Ce chapitre s'intéresse au pouvoir d'agir, défini comme: «la capacité des personnes et des communautés à exercer un contrôle sur la définition et la nature des changements qui les concernent» (LeBossé, 2004: 32). À l'aide des réponses obtenues auprès des différentes personnes rencontrées, sont examinées les différentes composantes du pouvoir d'agir, soit le sentiment de pouvoir, la compréhension de la structure politique locale, la connaissance du milieu et les habiletés organisationnelles. L'objectif du chapitre est de déterminer à quel point les luttes étudiées ont permis aux participants de développer leur pouvoir d'agir (hypothèse 3) et à quel point ce sont leurs relations avec le conseil de quartier qui leur ont favorisé ou non ce développement (hypothèse 4). Ultimement, *est-ce que les relations des citoyens mobilisés avec les instances de participation reconnues sur leur territoire contribuent au développement de leur pouvoir d'agir sur leur environnement social et politique?* L'influence de l'intensité des relations entre les groupes et le conseil de quartier sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des groupes est scrutée pour répondre à cette question.

4.1 Le sentiment de pouvoir:

4.1.1 Des militants généralement optimistes

La plupart des personnes interrogées considèrent que oui, dans une certaine mesure, elles ont le pouvoir de faire changer les choses dans leur milieu. En fait, quelle que soit la lutte étudiée, force est de constater que les personnes rencontrées sont très engagées et qu'elles n'auraient sans doute pas mis autant de temps et d'énergie dans une cause ou un projet si elles se sentaient complètement impuissantes face aux changements qui les concernent, comme l'exprime cette ex-administratrice du conseil de quartier: «C'est sûr que tu ne t'implique pas là-dedans si jamais tu ne crois pas à ça» (entretien #16). En plus des deux personnes qui ont participé aux trois luttes étudiées et des deux administratrices du conseil de quartier, plusieurs autres personnes avaient l'habitude de se mobiliser soit collectivement ou individuellement. Expériences dans le mouvement étudiant, coopératif ou communautaire, implications politiques, consommation responsable... plusieurs

partageaient la conviction de ce militant: «si on se mobilise, on est capable de faire changer les choses» (entretien #1). Un participant à la lutte pour la sauvegarde des écoles s'est même exclamé: «Ça n'existe pas des systèmes qui ne sont pas changeables! Les gens qui veulent faire de l'action sociale et qui se donnent les bons moyens sont capables de tout faire changer» (entretien #14). Son optimisme est partagé par au moins une militante rencontrée au sujet de la fermeture de l'incinérateur: «Nos luttes ne sont pas vaines! Jamais que c'est vain, jamais, jamais, jamais» (entretien #6).

Certains militants sont plus cyniques ou nuancés à propos de leur sentiment de pouvoir faire changer les choses. Par exemple, un militant interrogé au sujet de la sauvegarde des écoles a expliqué que selon lui: «C'est sur que la population si elle est impliquée peut intervenir, sauf que ça ne change pas grand chose. La population elle a un impact sur la population, pas sur les décisions» (entretien #18). Un militant du comité pour la fermeture de l'incinérateur a pour sa part critiqué vertement le mode de financement des groupes communautaires et avoué qu'il ne croyait pas à un mouvement de masse dans ces conditions (entretien #10). Néanmoins, et de manière équivalente dans chacune des luttes, les militants étaient généralement optimistes quant à l'emprise qu'ils pouvaient avoir sur les changements qui les affectent, du moins dans certaines circonstances.

4.1.2 L'épreuve de la réalité

L'influence de chacune des luttes sur le sentiment de pouvoir des participants peut être qualifiée de partielle. En effet, la plupart des personnes rencontrées ont acquis leur sentiment de pouvoir au cours d'implications préalables aux mobilisations étudiées, et celles-ci ont tout au plus transformé leur impression, sous un aspect ou un autre.

Dans plusieurs cas, les luttes ont amené certaines déceptions, ce qui a nuancé en quelque sorte le sentiment général de pouvoir des participants. Un militant de la Coalition pour la sauvegarde des écoles des quartiers centraux affirme par exemple: «Ce qui est dommage, c'est que ça a détourné toute l'énergie vers des murs, qu'on aurait pu mettre à construire» (entretien #4). Un autre, en parlant de la commission scolaire:

« [...] de voir du monde vraiment crinqués y aller et se faire mépriser, pas écouter et tout ça, ça m'a vraiment mis sur le cul! Et là j'ai comme douté justement de la possibilité de changer des affaires. [...] J'étais découragé du mépris et de la fermeture de ces gens là, complètement, de la plus grande majorité des commissaires et de l'administration de la commission scolaire » (entretien #1)

D'ailleurs, un autre militant de la Coalition mentionne que la lutte pour la sauvegarde des écoles a été une des premières luttes populaire qu'il a perdue, et il a attribué cette défaite à des erreurs stratégiques. Au contraire, une militante questionnée sur la sauvegarde des écoles croit qu'il sera plus facile pour les personnes qui se sont rencontrées dans le cadre de cette lutte de se mettre ensemble pour d'autre chose dans le futur. Cette militante a donc le sentiment que le pouvoir d'agir de la communauté a été augmenté par cette mobilisation. D'autres militants de la Coalition partagent également ce point de vue. Ces exemples montrent bien comment le sentiment de pouvoir peut être influencé par les perceptions de la signification du succès ou de l'échec des mobilisations.

Du côté de la lutte pour la fermeture de l'incinérateur, c'est la difficulté à mobiliser les gens qui a le plus déçu:

« Je ne dirais pas que c'est la meilleure lutte pour embarquer les gens parce que ce n'était pas quelque chose qui était assez proche des préoccupations des gens... c'est dur d'être concret avec une lutte comme celle là: l'incinérateur on le voit, mais les effets et ce qui vient avant l'incinération, c'est pratiquement invisible dans un certain sens » (entretien #1)

L'épuisement provoqué par la longue durée de la lutte et le petit nombre de militants impliqués a aussi été souligné comme une ombre à l'optimisme général des militants. Certains membres du comité n'ont pas perçu les mêmes obstacles et leur sentiment de pouvoir n'a pas été diminué. Ainsi, le sentiment de pouvoir des personnes semble être affecté par leur perception des difficultés rencontrées.

Dans le cas de la mobilisation pour l'ouverture d'une maison de naissance, le déroulement de la campagne n'a pas favorisé le développement d'un plus grand sentiment de pouvoir chez les personnes rencontrées. Pour les militants plutôt habitués à travailler en opposition à quelque chose, cette lutte a été l'occasion de travailler plus sur le mode de la

construction, et cela a été plus difficile et moins mobilisateur que prévu. C'est principalement les lenteurs rencontrées et la logique d'expertise les écartant du processus qui ont déçu les participants. Les femmes ayant moins d'expérience dans l'organisation collective ont également été surprises de constater toute l'énergie qui est nécessaire pour mener des combats assez longtemps pour voir des changements se produire. Bref, comme dans les deux autres luttes, l'épreuve de la réalité a nuancé l'optimisme général des personnes quant à leur pouvoir d'agir.

4.1.3 Conseil de quartier et sentiment de pouvoir: des analyses diverses selon l'expérience

Chaque personne questionnée à propos du sentiment de pouvoir que peuvent donner les conseils de quartier a livré sa propre analyse. Parmi toutes les personnes rencontrées, les administratrices du conseil de quartier sont celles qui ont le plus exprimé un lien entre le conseil de quartier et leur sentiment de pouvoir. Selon leur analyse, leur implication au conseil de quartier leur a permis de développer un plus grand pouvoir de changer les choses. L'une d'entre elle explique:

«Plus on s'engage, plus on côtoie l'engrenage de ce qui se passe, plus on creuse, plus on voit qu'il y a de la place à la participation populaire. Ça, ça change un peu notre vision des choses à l'effet qu'on ne peut rien faire. Plus on s'engage là-dedans, plus on voit que ça devient simple. [Le conseil de quartier], c'est là où on apprend un peu toutes les ficelles, on voit que ça se passe comme ça, on voit que quand on va gratter ou qu'on va cogner aux bonnes portes [...] il va y avoir un effet direct sur ce que moi je vis dans mon quotidien et sur ce que tous mes voisins vivent» (entretien #7)

Il est intéressant de rapporter aussi qu'une des militante du comité pour la fermeture de l'incinérateur a déjà siégé au conseil d'administration du tout premier conseil de quartier expérimental dans Limoilou. Cette citoyenne, retraitée, se rend régulièrement au conseil de quartier quand elle a des projets. Bien que ce ne soit pas strictement son expérience au conseil de quartier qui ait développé son sentiment de pouvoir changer les choses dans son milieu, il semble qu'elle croit que les conseils de quartiers aident les gens à avoir du pouvoir sur leur environnement puisqu'elle continue à y aller.

Pour la plupart des autres citoyens mobilisés dans les trois luttes, le conseil de quartier a eu peu d'influence sur leur sentiment de pouvoir. En fait, plusieurs n'ont eu aucun

contact direct avec cette instance. Ceux qui ont assisté à une ou plusieurs réunions du conseil d'administration ou qui y ont pris la parole avaient déjà une forte impression de pouvoir faire changer les choses dans leur quartier avant, et cette expérience n'a pas particulièrement alimenté leur sentiment de pouvoir. D'ailleurs, tant chez les personnes qui connaissent bien les conseils de quartier que chez les autres, certains sont très critiques à l'égard de cette formule de participation. En effet, ils ne croient pas que les conseils de quartier puissent donner un pouvoir réel ou significatif aux citoyens sur leur milieu. Pour d'autres, au contraire, ces instances inspirent confiance. Puisque ces deux types d'analyse se retrouvent dans chacune des luttes, il est difficile de relier l'intensité d'implication du conseil de quartier dans une lutte avec le sentiment de pouvoir d'agir qu'il inspire aux citoyens mobilisés.

Il semble que l'expérience des personnes en matière d'engagement et leur analyse de leurs propres interactions avec le conseil de quartier, ou de celles des autres, déterminent si oui ou non cette instance leur fait sentir qu'elles ont du pouvoir sur leur milieu. Leur interprétation personnelle des luttes et leurs implications antérieures sont aussi déterminantes pour le développement de leur sentiment de pouvoir. D'ailleurs, il semble que le conseil de quartier développe un sentiment de pouvoir principalement chez les personnes dont il s'agit du principal engagement, ici les administratrices et ex-administratrices des conseils de quartier.

4.2 La compréhension de la structure politique locale

4.2.1 Une compréhension généralement critique

La plupart des personnes rencontrées ont une assez bonne compréhension de la structure de prise de décision au niveau local. Si quelques-unes ont avoué ne pas comprendre les distinctions entre conseil de quartier, conseil d'arrondissement et conseil de Ville, plusieurs autres ont été capables d'expliquer à leur façon le fonctionnement des conseils de quartier. Certains ont d'ailleurs exprimé une conception très critique des conseils de quartier, de leur pouvoir et de la manière dont s'y prennent les décisions. Pour un militant interrogé dans le dossier de l'incinérateur: «des conseils comme ça, ce sont des

bulles vides [...] Ils ont un pouvoir de recommandation pour les dépenses de budget, par exemple on peut décider d'améliorer un bout de trottoir ou de faire un petit parc mais c'est à peu près tout. Les vraies choses importantes: aucun» (entretien #10). Formulées de différentes façons, les reproches faites aux conseils de quartier sont nombreuses. La conseillère municipale y serait trop influente, ce serait des structures créée «par le sommet» et non «par la base», les conseils n'auraient pas vraiment le pouvoir de s'opposer aux orientations de la Ville, la Ville s'en servirait quand elle en a besoin (instrumentalisation), les conseils de quartier prendraient trop peu d'initiatives et finalement, leur appui n'aurait qu'un poids formel (*rubber stamping*) et ce, strictement dans les dossiers municipaux.

Si une conception plutôt négative des conseils de quartier se retrouve autant chez des personnes qui les connaissent bien que chez des personnes qui les connaissent peu, il se retrouve aussi, dans les trois luttes, des gens qui en ont une conception généralement positive. Ceux-ci considèrent que les conseils ont du pouvoir sur les décisions qui concernent leur territoire, qu'ils sont à l'écoute, qu'ils sont un interlocuteur important pour la Ville et qu'ils donnent de la légitimité. Si l'analyse s'arrête là pour certains, d'autres sont conscients que les recommandations du conseil doivent passer à travers tout un cheminement et qu'elles ne sont pas automatiquement acceptées. Par exemple, une militante rencontrée au sujet de l'incinérateur explique qu'au conseil de quartier:

«tout est ouvert et on peut proposer des projets si on est bien préparé et qu'on prend en considération l'économie, parce que si j'arrive avec un projet emballant mais qui coûte une fortune, ils n'adhéreront pas. Il faut que ce soit quelque chose qui soit bon pour l'ensemble de la population» (entretien #6).

Ainsi, d'un côté comme de l'autre, les personnes connaissant bien les conseils de quartier leur reconnaissent des limites. Cela permet de dire que la majorité des personnes rencontrées ont une compréhension critique de la structure politique locale, et ce, peu importe la lutte étudiée.

4.2.2 L'initiation à différents paliers politiques et administratifs

L'apport spécifique de chacune des luttes provient de l'initiation pratique à différents paliers politiques et administratifs présents sur le territoire du quartier. La lutte

pour la sauvegarde des écoles a plongé ses protagonistes dans l'univers scolaire. La mobilisation pour la fermeture de l'incinérateur a fait naviguer le comité et le conseil de quartier entre les différentes étapes d'un processus de planification à l'échelle métropolitaine. Pour sa part, le projet d'ouverture de la maison de naissance a confronté les citoyens au réseau de la santé et des services sociaux.

Dans la lutte pour la sauvegarde des écoles, plusieurs participants ont avoué qu'un certain flou est demeuré dans leur esprit quant au fonctionnement de la commission scolaire. Par exemple, une administratrice du conseil de quartier nous confie:

«Je ne peux pas dire que j'ai encore tout démystifié comment ils font leurs affaires. Ce serait de mentir. Non, parce que j'ai l'impression que ce n'était jamais hyper clair, hyper transparent, que c'était toujours un peu en catimini, en tout cas moi c'est cette impression là que ça me laisse, tout ce qui est gestion scolaire» (entretien #16).

Dans ce dossier, si certaines personnes avaient déjà siégé sur des instances de la commission scolaire, pour d'autres, il s'agissait d'un premier contact.

Les personnes impliquées dans la mobilisation autour de l'incinérateur, de leur côté, ont assez bien compris le processus de consultation tenu par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) sur le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Cette lutte a eu une grande influence sur la compréhension de la structure politique locale de certains pour qui il s'agissait: « d'une des premières luttes pour comprendre comment ça marche» (entretien #3). Un militant du comité ajoute:

«Ça m'a fait comprendre les instances: le conseil de quartier au niveau local, le conseil d'arrondissement où c'est les élus qui siègent, le conseil de Ville où on est allé faire un tour, la CMQ [...] donc ça m'a fait connaître énormément ce processus là, et même les gens: le fonctionnaire qui s'occupait d'infrastructures, l'élue attachée aux questions environnementales...» (entretien #1).

Cette lutte a été le tout premier contact avec la politique municipale pour certains, et la première participation à des consultations publiques pour la plupart.

Concernant les prises de décisions dans le dossier de la maison de naissance, la majorité des personnes rencontrées ont avoué ne pas saisir tout à fait qui s'occupe de quoi,

entre la direction de l'Agence, son CA, le Centre de santé et services sociaux (CSSS), le ministère, etc. Plusieurs participantes ont l'impression que les différentes instances se renvoient la balle et une militante a même dit qu'elle avait: «l'impression de ne pas avoir de prise où s'agripper, par moment» (entretien #8). Bien que le réseau de la santé et des services sociaux soit connu par plusieurs militantes à travers leur formation de sage-femme, cette lutte leur a donné une expérience concrète de l'Agence, qui représente le ministère sur le territoire. Pour certains, il s'agissait d'un premier contact avec ce milieu là et pour d'autre, même, d'une première mobilisation collective.

Initiation pour les uns et approfondissement pour les autres, les trois luttes ont contribué à développer la compréhension de la structure politique locale des personnes qui les ont menées et ce, à différent niveaux. Il est difficile de déterminer si les personnes rencontrées ont appris plus dans le cadre d'une lutte que dans le cadre d'une autre mais, à premier abord, la lutte pour la fermeture de l'incinérateur semble avoir laissé ses protagonistes moins mystifiés quant à la façon dont se prennent les décisions publiques. Il est difficile d'attribuer cette meilleure compréhension aux relations que les militants ont lié avec le conseil de quartier dans le cadre de cette lutte puisqu'elles n'ont été que ponctuelles.

4.2.3 Un conseil de quartier partiellement compris

Qu'elles aient été en contact étroit ou non avec le conseil de quartier du Vieux-Limoilou dans le cadre des luttes étudiées, les personnes qui ont une analyse critique des conseils de quartier ont étayé leur raisonnement à partir d'éléments tirés de leur expérience. Par exemple, une militante a expliqué combien le dynamisme des conseils de quartier varie : «ça m'a fait comprendre que c'était différent d'un quartier à l'autre et que les conseils pouvaient prendre position sur les dossiers du quartier» (entretien #3). Avant la lutte pour la fermeture de l'incinérateur, elle avait en effet eu des expériences très négatives avec un conseil dans un autre quartier. La compréhension de la structure politique locale de plusieurs personne a donc été consolidée par leurs relations avec le conseil de quartier, bien qu'elle se soit développée surtout au contact de d'autres instances et au cours d'implications antérieures.

Pour les citoyens ayant exprimé une compréhension partielle du fonctionnement des conseils de quartier et des autres instances locales, s'ils ont eu l'occasion d'assister à une réunion du conseil de quartier, ils ont pu être initiés à ces structures. Par exemple, la militante ayant présenté la campagne *Accouchons* au conseil de quartier a été témoin d'un amendement au zonage pour un «truc» de taxi, selon ses propres termes. Bien souvent, par contre, ces personnes ont manqué de connaissances préalables pour tout comprendre ce qui se passait aux rares réunions où elles sont allées, et ce, tant dans le dossier des écoles, de l'incinérateur ou de la maison de naissance. Ainsi, la plupart sont restés avec une compréhension partielle de la structure de prise de décision dans le quartier, surtout basée sur les interactions qu'ils ont eu avec les autres militants et avec différentes autres instances (commission scolaire, conseil de Ville, Agence de santé et service sociaux...).

Les deux administratrices du conseil de quartier sont les personnes qui donnent le crédit le plus important au conseil de quartier quant à l'amélioration de leur compréhension de la prise de décisions dans leur quartier. L'une d'elle explique que:

«La politique municipale, un peu comment ça fonctionne, c'est quoi les étapes, pourquoi c'est long, qui il faut influencer, tu vois un peu le puzzle. On le sait en théorie, mais là, pour moi, je sais un peu plus comment ça marche et qui aller voir quand t'as le goût que ça bouge» (entretien #16).

La militante du comité pour la fermeture de l'incinérateur qui a déjà siégé au conseil de quartier a aussi révélé que cette participation lui avait permis de connaître la conseillère municipale et les différents «rouages» qu'elle ignorait auparavant. Ainsi, le conseil de quartier a été la principale source d'éclaircissement quant à la structure politique locale essentiellement pour les personnes pour qui il a constitué un engagement marquant.

Finalement, la compréhension de la structure politique locale des personnes impliquées dans différentes luttes ne dépend pas significativement de l'intensité de l'implication du conseil de quartier dans une lutte. Elle est plutôt fonction de leur vécu et de leurs connaissances déjà acquises sur le sujet, des différentes instances rencontrées au cours d'une lutte et de leur expérience personnelle auprès du conseil de quartier. En effet, il n'y a

pas de différences significatives entre les trois luttes étudiées. Elles mettent toutes trois en scène des individus exprimant des compréhensions assez différentes de la façon dont se prennent les décisions dans leur quartier.

4.3 La connaissance du milieu:

4.3.1 Une majorité de militants amoureux du quartier

À peu près toutes les personnes rencontrées ont dit qu'elles connaissent bien leur quartier et ont été en mesure de parler de ses différentes divisions historiques, de différents groupes qui y œuvrent, de ses réalités socio-économiques, de la géographie, etc. Si, au moment des entrevues, quelques personnes n'habitaient plus le Vieux-Limoilou, la plupart se sont montrés très attachés à ce quartier, qu'ils y aient vécu trois ans, dix ans ou plus de cinquante ans.

Il n'y a qu'au sujet de la lutte pour l'ouverture d'une maison de naissance que nous avons rencontré quelqu'une qui n'avait jamais habité Limoilou. C'est d'ailleurs la mobilisation qui a été le moins ancrée dans territoire du quartier car, bien que la campagne se soit intitulée *Accouchons d'une maison de naissance pour Limoilou en 2005*, sa revendication répondait à un besoin criant au niveau régional. Au contraire, bien que la Coalition pour la sauvegarde des écoles des quartiers centraux appelle par son nom les citoyens des autres quartiers à se mobiliser, concrètement, la lutte a concerné les écoles du Vieux-Limoilou. Aussi, même si l'incinérateur est un équipement régional, le comité plaidant pour sa fermeture a insisté sur son caractère micro-local en se rebaptisant Comité de citoyens et de citoyennes de Limoilou pour la fermeture de l'incinérateur. Ainsi, la majorité des militants ont exprimé un très fort sentiment d'appartenance envers leur quartier et cela se traduit notamment par une bonne connaissance du milieu.

4.3.2 Des stratégies de mobilisations qui rapprochent

Chacune des luttes a renforcé la connaissance du milieu de ses protagonistes. C'est surtout les différentes stratégies de mobilisation qui ont influencé ce que les militants ont appris sur leur quartier, en plus de la nature des enjeux impliqués.

Dans le cas des écoles, un militant a dit que c'est au cours de cette mobilisation là qu'il a le plus appris sur le quartier: «ça a vraiment été une connaissance beaucoup plus intime du quartier, et des parents, des gens des différents lieux du quartier [...] Ça a vraiment été enrichissant pour moi» (entretien #1). Les autres personnes ont aussi identifié différentes choses qu'elles ont apprises sur le quartier au cours de leur travail sur le dossier des écoles: rencontrer de nouvelles personnes, approfondir certaines dynamiques dans le quartier, connaître de nouveaux organismes. Le travail en Coalition est propice à la création de liens avec différents acteurs du quartier et c'est ce qui semble s'être passé pour la plupart des personnes questionnées au sujet de cette mobilisation.

La lutte pour la fermeture de l'incinérateur a aussi favorisé l'apprentissages sur les réalités du quartier, particulièrement grâce au porte-à-porte. Un militant affirme: «ça m'a fait découvrir vraiment beaucoup, surtout la partie du Vieux-Limoilou la plus méconnue, de la 1 à la 6 [...] Je me rappelle, sur ma rue j'ai découvert que plein de monde étaient des artistes» (entretien #1). Dans la même veine: «j'ai découvert l'architecture intérieure: c'est très uniforme, construit dans les années 40 [...] J'ai aussi découvert des lieux, certains commerces, le centre Horizon, les sœurs, moi je ne savais pas que c'était là.» (entretien #5). Toujours par rapport au porte-à-porte, une militante raconte: «ça m'a fait voir des gens qui avaient des problèmes de santé importants, des familles dans de besoin...» (entretien #9) et un autre: «j'ai vu qu'il y avait beaucoup de baby boomers, donc des gens qui avaient un niveau de revenu plus élevé que celui que j'avais envisagé» (entretien #10). Une stratégie de mobilisation directe comme le porte-à-porte permet d'avoir une image extraordinairement précise des habitants d'un quartier et la grande majorité des militants pour la fermeture de l'incinérateur l'ont confirmé.

La campagne *Accouchons* a recueilli des appuis à l'extérieur du quartier, notamment celui de regroupements nationaux concernés par la cause sage-femme, comme Naissance-rennaissance. Néanmoins, les personnes interrogées ont dit avoir appris certaines choses sur le quartier au cours de la campagne, que ce soit au sujet des statistiques socio-sanitaires, des besoins des familles ou de l'absence de certaines ressources. Cela a aussi été l'occasion pour

certaines de rencontrer certains acteurs du quartier comme Mère et monde, les Centres de la petite enfance (CPE), Droit de Parole, les instances religieuses, la députée provinciale... Les femmes ayant le plus appris sur le quartier sont celles qui ont été impliquées dans la campagne de signature de lettres d'appui et lors de la recherche d'un lieu pour le projet.

À la lumière des témoignages recueillis, il est clair que, même si plusieurs connaissaient déjà bien le quartier, les personnes les plus engagées dans la recherche d'appui et dans les campagnes d'information ont appris plus que celles qui ont agi plus loin du terrain. Cela ressort de manière équivalente dans les trois mobilisations étudiées.

4.3.3 Le conseil de quartier: un lieu de rencontre occasionnel

Puisque c'est surtout au cours de différentes activités de mobilisation directe que les militants ont dit avoir approfondi leur connaissance du quartier, cela a peu à voir avec le conseil de quartier. Soit les citoyens mobilisés rencontrés n'ont pas eu de relations significatives avec le conseil de quartier, ou bien ils jugent que c'est beaucoup plus en interagissant directement avec les gens qu'en allant au conseil de quartier qu'ils en sont venus à découvrir leur quartier, et ce, pour les trois luttes. Il est clair, par contre, que dans la mobilisation pour la sauvegarde des écoles, le conseil de quartier a joué un rôle de rassembleur, notamment en organisant une assemblée publique d'information. Cela a été une occasion de rencontre pour des personnes de différents horizons qui ont par la suite décidé de travailler ensemble. Même si les militants considèrent que c'est en travaillant en coalition qu'ils ont développé les liens les plus significatifs, le rôle du conseil de quartier dans la mise sur pied de cette Coalition n'est pas à négliger.

Aussi, au niveau individuel, une des administratrice du conseil a considéré que celui-ci lui a permis de mieux connaître le quartier. Par les dossiers qu'elle a traité au cours de son mandat, elle en est venue à rencontrer différents intervenants qu'elle n'aurait pas nécessairement côtoyé dans ses autres activités. En fait, elle nous explique qu'elle a été invitée à siéger, au nom du conseil de quartier, sur différentes instances qui rassemblaient plusieurs acteurs du quartier: conseils d'établissement des écoles, Centre de développement économique communautaire (CDÉC), Centre local de développement... Ainsi, le conseil de

quartier semble être reconnu comme un interlocuteur par différents organismes de concertation et offrir l'opportunité à ses administrateur de s'asseoir à la même table que plusieurs intervenants du milieu. Par ailleurs, l'autre administratrice, ayant été moins active, n'a pas eu de telles occasions d'approfondir sa connaissance du milieu.

Ainsi, si il est théoriquement un lieu possible de convergence des forces vives du quartier, le conseil de quartier ne semble pas être actuellement une plaque tournante incontournable pour découvrir le milieu. En effet, les citoyens mobilisés peuvent entrer en contact avec plusieurs groupes et organismes du quartier par leurs propres moyens, tout comme ils peuvent lier des contacts très directs avec les habitants du territoire au cours des mobilisations. Néanmoins, à certaines occasions, le conseil de quartier peut favoriser des rencontres qui contribuent à renforcer la connaissance du milieu de certains.

4.4 Les habiletés organisationnelles:

4.4.1 Plusieurs tâches entre les mains des militants professionnels

La plupart des personnes rencontrées considèrent posséder de nombreuses habiletés organisationnelles. Animation, montage de dépliants, tracts et affiches, compte-rendu oraux de rencontres, prise de parole en public, mobilisation directe, rédaction d'articles, rédaction de lettres, rédaction et présentation de mémoire, contacts avec les médias, communication par courriel, rédaction de communiqués de presse, analyse, porte-à-porte, recherche, vulgarisation, représentation, conciliation, affichage, tenue de tables d'information, rédaction de procès-verbaux, pressions téléphoniques, préparation d'ateliers, recherche de local... sont toutes des tâches qui ont été réalisées au cours des luttes étudiées.

Bien que la quantité de tâches et leur nature soient variées d'une lutte à l'autre, certains militants ont identifié une myriade d'habiletés qu'ils ont eu l'occasion d'exercer alors que d'autres n'ont pu en nommer que quelques unes. Ainsi, la présence de militants expérimentés a eu comme effet de concentrer plusieurs tâches entre les mains de certains individus, bien que ceux-ci ont dit avoir explicitement fait des efforts pour partager leurs responsabilités.

Cette concentration des tâches semble aussi s'être produite au conseil de quartier où elle a même été officielle. Ainsi, une des administratrices rencontrée a «tenu les rênes» du dossier des écoles alors que l'autre n'avait la responsabilité d'aucun dossier en particulier. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à joindre l'administrateur qui était en charge du dossier de l'incinérateur. Cette façon de diviser les tâches peut sembler nuire à l'exercice d'habiletés par les personnes qui en ont le moins, mais au contraire, les témoignages recueillis démontrent que ce sont ces personnes qui ont le plus appris au cours des luttes.

4.4.2 Entre militants expérimentés et néophytes, un contact enrichissant

Les trois luttes étudiées ont eu une faible influence sur le développement des habiletés organisationnelle des militants les plus expérimentés. Elles leur ont tout au plus permis de pratiquer des capacités qu'ils avaient déjà ou de développer certaines habiletés secondaires. Au contraire, chez d'autres, les luttes ont été prétextes à plusieurs «premières fois».

Dans la mobilisation pour la sauvegarde des écoles, par exemple, une administratrice du conseil de quartier a pour la première fois été déléguée à des rencontres qu'elle devait résumer. En effet, elle a occupé le siège réservé à la communauté sur plusieurs conseils d'établissement. Quelqu'un d'autre nous a dit avoir utilisé un traitement de texte et avoir communiqué par Internet pour la première fois dans le cadre de cette lutte. Pour les militants professionnels, ce contact avec des néophytes a permis à certains d'améliorer leur patience, leur capacité de vulgarisation et leur concision.

La lutte autour de la fermeture de l'incinérateur a été une première expérience d'organisation collective pour certains. Un militant a par exemple confié y avoir appris le ba ba de l'organisation: travail d'équipe, rédaction de communiqués, rédaction de procès verbaux, réseautage, écriture de mémoire. Pour une autre, ce sont ses capacités à argumenter et à essayer de convaincre les gens qu'elle a découvert au cours de cette première expérience de mobilisation. Pour les militants professionnels, la seule grande nouveauté dans cette lutte a été la participation à des consultations publiques et la

présentation d'un mémoire, habiletés que certains ont eu l'occasion d'appliquer par la suite dans le dossier des écoles. Un élément intéressant qui est ressorti de tous les témoignages, c'est que l'arrivée de jeunes militants libertaires dans le comité pour la fermeture de l'incinérateur a permis un meilleur partage des responsabilités au sein du comité. Celui-ci était très fortement pris en charge par un travailleur des AmiEs de la terre dans la première phase de mobilisation. Cela a sans aucun doute contribué au développement des habiletés organisationnelles des néophytes.

La campagne *Accouchons*, si modeste a-t-elle été, a donné l'occasion à plusieurs personnes de faire des choses pour la première fois et les militants professionnels y ont laissé plus de place aux femmes directement touchées par l'enjeu, soit des mères et des sages-femmes. Rencontre d'une députée, visite au Parlement, écriture de la lettre ouverte, représentations à l'Agence... ces tâches ont été réalisées par des personnes pour qui elles étaient nouvelles. Pour une femme, cette lutte a été une initiation au militantisme pour une cause, bien qu'elle soit une personne active dans son milieu de vie. Pour une autre, elle a été l'occasion de sentir pour la première fois une assez grande part de responsabilité sur ses épaules, malgré ses autres expériences d'organisation collective. Enfin, pour le seul militant de la campagne, celle-ci a constitué une première expérience d'être tout seul d'homme dans un groupe de femmes et il en a profité pour faire moins de relations publiques que dans les autres luttes dans lesquelles il s'implique.

Le contact entre des personnes ayant de plus ou moins grandes habiletés organisationnelles a donc été enrichissant des deux côtés et les luttes ont été synonymes d'apprentissages pratiques d'une nature ou d'une autre chez la plupart des personnes interrogées.

4.4.3 Le conseil de quartier comme milieu d'apprentissage pratique

L'influence du conseil de quartier sur le développement d'habiletés organisationnelles s'est surtout faite sentir chez une des administratrices du conseil de quartier car au début de son mandat, elle n'avait jamais siégé sur un conseil d'administration: «Moi je ne comprenais rien au début les affaires d'ordre du jour, appuyé,

pas appuyé, j'étais complètement mêlée là! Donc tout ça, tout ce petit rouage là, toute la petite poutine des CA, moi j'ai appris énormément» (entretien #16). Chez l'autre administratrice rencontrée, le conseil de quartier a été l'occasion de développer ses habiletés de représentation:

«Moi je ne suis pas nécessairement celle qui va être en avant [...] Quand il faut que ce soit toi en avant qui fasse les sourires à monsieur, madame [...] ce n'est pas toi que tu vends, tu parle pour... tu représente d'autres gens et ça c'est l'élément le plus difficile que j'ai appris» (entretien #7).

Pour les autres, soit les personnes n'ont pas eu de relations significatives avec le conseil de quartier ou encore leur présence à ces rencontres n'a représenté qu'une occasion parmi d'autres d'exercer des habiletés déjà acquises. La seule exception, c'est le cas de cette militante du comité pour la fermeture de l'incinérateur qui a déjà siégé sur le conseil de quartier. En effet, celle-ci considère que le conseil de quartier l'a aidé, à l'époque, à développer ses diverses habiletés qui lui servent encore aujourd'hui, notamment en matière de rédaction de mémoires.

Ainsi, les conseils de quartier se révèlent être un milieu d'apprentissage d'habiletés organisationnelles principalement pour les personnes pour qui il s'agit d'un premier engagement. D'autres formes d'engagements semblent aussi être propices à l'apprentissage de telles habiletés, notamment lorsqu'ils se font aux côtés de militants expérimentés qui ont la volonté explicite de partager leurs responsabilités. Comme des apprentissages semblables ont été faits dans chacune des trois luttes, avec ou sans le concours du conseil de quartier, il est difficile de relier l'intensité d'implication de celui-ci dans une lutte avec le développement d'habiletés organisationnelle pour les citoyens.

Conclusion: un pouvoir d'agir qui se développe dans l'action

Selon les quatre indicateurs présentés, *les participants aux mobilisations étudiées ont développé leur pouvoir d'agir au cours de ces mobilisations*. La troisième hypothèse de cette recherche se voit donc confirmée. En effet, dans tous les cas, dans des circonstances des plus variées, des participants ont approfondi leur compréhension critique de la structure politique locale, ont mieux connu leur quartier à différents degrés et ont

développé ou perfectionné certaines habiletés. Par contre, concernant le sentiment de pouvoir des participants, certaines circonstances peuvent avoir comme conséquence de le faire diminuer ou de le nuancer. Bien que l'engagement amène son lot d'apprentissage, il confronte parfois à des difficultés inattendues pouvant réduire les ardeurs militantes de certains. Néanmoins, si la réalité n'est pas toujours conforme à la théorie, c'est parfois pour le mieux, notamment lorsque des instances dont des militants se méfient s'avèrent être des alliés.

Le petit nombre de cas étudiés et le fait que dans tous les cas, peu d'individus aient été impliqués dans les relations des groupes avec le conseil de quartier rendent difficile la confirmation de l'hypothèse qui voulait que *les relations des citoyens mobilisés avec une instance de participation institutionnalisée contribuent au développement de leur pouvoir d'agir*. À titre individuel, pour des militants déjà confiants de leur pouvoir de faire changer les choses dans leur milieu et en grande possession de leurs moyens, l'interaction avec le conseil de quartier n'est qu'une expérience parmi d'autres. Pour les personnes dont c'est le principal ou le premier engagement, ici les administratrices et ex-administratrices du conseil de quartier, cela peut être plus significatif. En effet, de toutes les personnes rencontrées, c'est surtout les administratrices du conseil de quartier qui ont exprimé comment celui-ci les a aidées à développer leur pouvoir d'agir aux différents niveaux. Ainsi, **le conseil de quartier contribue au développement du pouvoir d'agir des personnes pour qui il constitue un engagement significatif.**

Comme l'illustre le cas de l'ex-administratrice du conseil devenue militante pour la fermeture de l'incinérateur, un pouvoir d'agir développé auprès du conseil de quartier peut s'avérer pratique dans la poursuite d'autres luttes. D'ailleurs, c'est principalement par l'entremise de cette militante que le comité pour la fermeture de l'incinérateur a interagi avec le conseil de quartier. Cela rappelle l'importance des individus dans l'analyse des relations entre les groupes de citoyens mobilisés et les instances de participation reconnues. Peut-être que **des personnes qui ont eu des expériences positives avec ces instances ont plus tendance que les autres à se tourner vers elles lorsqu'elles sont**

mobilisées sur un enjeu précis.

Sur le plan collectif, l'intensité des relations entre un groupe mobilisé et le conseil de quartier semble être une variable de faible utilité pour prédire à quel point les militants de ce groupe sont susceptibles de développer leur pouvoir d'agir au cours d'une lutte. En effet, il y a trop de facteurs qui influencent le développement individuel du pouvoir d'agir – les expériences passées, le rôle joué dans une mobilisation, la façon de réagir aux difficultés, etc.- pour que les relations d'un groupe avec le conseil de quartier soient interprétées de la même façon par tous ses membres. Si il y a eu qualitativement plus d'apprentissages au cours de la mobilisation pour la sauvegarde des écoles, où le conseil de quartier a été impliqué étroitement, qu'il y en a eu dans la lutte pour l'ouverture d'une maison de naissance, ou son apport a été minimal, c'est plus à cause des stratégies de mobilisations utilisées et des circonstances des luttes qu'à cause de l'étroitesse des relations des groupes avec le conseil. Ainsi, **la proximité avec les instances de participation reconnues n'entraîne pas nécessairement un plus grand pouvoir d'agir sur le milieu pour les groupes ou les individus.**

Chapitre 5- Les perspectives de changement social des luttes

Au cœur de l'interrogation sur l'articulation entre les instances de participation reconnues et les citoyens mobilisés à l'échelle micro-locale, il y a les débats sur l'institutionnalisation de l'action collective. Maintenant qu'ont été explorés ces débats sous l'angle des ressources et sous l'angle du pouvoir d'agir, la dernière question de recherche s'intéresse aux capacités des canaux de participation reconnus à véhiculer des idées porteuses de changements sociaux. Ces derniers sont définis comme: «des transformations qui touchent une collectivité, et non une personne seule [...] et surtout des changements qui ont un caractère irréversible et affectent le fonctionnement de la société dans son ensemble» (Rogel, 2003: 9). *Est-ce que les perspectives de changement social des groupes mobilisés qui entrent en relation avec les instances de participation reconnues influencent la propension de ces dernières à reprendre leur argumentaire?* Dans ce chapitre, sont comparées les positions et les arguments du conseil de quartier avec ceux des groupes de citoyens mobilisés à partir des mémoires produits dans le cadre de consultations publiques. Deux des trois luttes ont donné lieu à un tel processus: la sauvegarde des écoles et la fermeture de l'incinérateur. Le conseil de quartier ne s'étant jamais prononcé publiquement au sujet de l'ouverture d'une maison de naissance, ce cas ne permet aucune comparaison. En cherchant à établir si les discours des groupes et du conseil se ressemblent, l'objectif est de vérifier si l'intensité des relations entre les groupes mobilisés sur un territoire et les instances de participation reconnues est liée à la correspondance entre leurs perspectives respectives de changement social (hypothèse 5).

Aussi, ce chapitre offre une brève synthèse de tous les résultats de la recherche pour dresser un portrait général des liens entre la nature des relations des citoyens mobilisés avec le conseil de quartier et les trois phénomènes examinés dans les chapitres 3 à 5 soit: l'accès à des ressources, le développement du pouvoir d'agir et les perspectives de changement social des luttes.

5.1 La sauvegarde des écoles: des arguments qui font l'unanimité dans le milieu

Si la Coalition pour la sauvegarde des écoles des quartiers centraux et le conseil de quartier ont déposé chacun un mémoire aux consultations de la commission scolaire sur le maintien ou la fermeture d'école, tous les deux se sont appuyés sur plusieurs arguments qui font l'unanimité dans le quartier. Un résumé complet des deux mémoires est disponible en annexe, mais en voici un aperçu.

5.1.1 Une Coalition pour la sauvegarde des écoles... et plus

Dans un mémoire de trente pages, la Coalition a principalement soutenu trois positions. Après avoir longuement critiqué les arguments et la démarche de la commission scolaire dans le dossier des fermetures d'écoles, la Coalition s'est prononcée contre le projet d'une grosse école pour tous les enfants du quartier Vieux-Limoilou, demandant ainsi à la commission scolaire de changer d'orientation. En soi, cela ne peut pas être qualifié de demande pour un changement social puisqu'il ne s'agit ni d'un changement irréversible, ni d'un changement affectant l'ensemble de la société. Or, quelques uns des arguments mis de l'avant par la Coalition sous-entendent un certain projet de société. C'est le cas quand la Coalition stipule que les enfants du Vieux-Limoilou ont besoin d'un encadrement adapté à leur situation socio-économique ou quand la Coalition fait la promotion de l'implication des parents et des enseignants dans l'école. Cela démontre le désir d'une société plus égalitaire et plus participative.

Dans un deuxième temps, la Coalition s'est positionné en faveur du scénario qui conserve les écoles Stadacona et St-Fidèle. Cela ne constitue pas une demande de changement social car cette position n'affecte qu'une partie de la société. De plus, elle n'est pas irréversible puisqu'elle n'empêche pas la commission scolaire de fermer l'une des deux écoles plus tard. L'essentiel de l'argumentaire en faveur de ce scénario est d'ailleurs très pragmatique car il repose principalement sur une évaluation des coûts et sur les critères identifiés par la commission scolaire pour évaluer les scénarios. Par contre, la vision de changement social de la Coalition transparait quand celle-ci mentionne qu'il s'agit du scénario qui a semblé retenir la préférence de la communauté notamment lors de

l'assemblée publique qu'elle a organisée. Cela révèle la valeur qu'accorde la Coalition à la volonté de la communauté et à l'élaboration collective de cette volonté.

D'ailleurs, la Coalition termine son mémoire en prenant position pour la formation d'une table de réflexion, d'échange et de partage mettant en présence des membres de la communauté pour prendre la décision du choix des immeubles. Les arguments utilisés pour défendre cette recommandation sont en effet très révélateurs de la vision de la Coalition. On y retrouve un plaidoyer sur le dynamisme communautaire et la prise en charge collective du milieu qui fait écho particulièrement au discours des militants libertaires actifs dans la Coalition. Selon cette perspective, une école, et spécialement une école communautaire, devrait permettre à la communauté de: «se réapproprier une partie de son destin et d'assurer son développement» (p.26 du mémoire).

En résumé, la Coalition adopte dans son mémoire des recommandations de nature pragmatique mais qui laissent transparaître que, du moins pour certains de ses membres, la sauvegarde des écoles fait partie d'une démarche plus large de renforcement de la communauté ancrée dans la vision d'une société plus égalitaire et participative.

5.1.2 Un conseil à la recherche d'un consensus

Le conseil de quartier, de son côté, a déposé un mémoire de seize pages dans lequel il défend deux positions. D'abord, il se prononce pour le maintien de deux écoles primaires dans le quartier Vieux-Limoilou, c'est-à-dire qu'il refuse lui aussi le projet de la commission scolaire de regrouper tous les enfants dans une seule grosse école. Cette position, qui ne constitue pas en elle-même une demande de changement social, s'appuie sur plusieurs raisons pragmatiques: réussite scolaire, coûts, qualité de vie... des arguments qui se retrouvent aussi en grande partie dans le mémoire de la Coalition. Le conseil de quartier mentionne également le profil sociodémographique des familles du Vieux-Limoilou pour appuyer le besoin d'écoles de petite taille, ce qui peut laisser supposer une certaine volonté d'une plus grande égalité dans la société en général. Par ailleurs, l'argument le plus progressiste du conseil, c'est le respect de la volonté du milieu, car il considère que cette idée fait consensus dans le quartier: personne ne veut d'une école unique.

Dans la même optique, le conseil de quartier prie la commission scolaire d'impliquer le milieu dans la décision finale du choix des immeubles qui seront maintenus. La vision d'une société prise en charge directement par la communauté est moins évidente que du côté de la Coalition, mais le discours est semblable: il vaut mieux résoudre collectivement un enjeu qui touche l'ensemble du quartier. Le conseil de quartier insiste sur l'accès à l'information pour que les parents et les citoyens arrivent à se former une opinion éclairée pour qu'ensuite un consensus puisse se dégager: «entre les acteurs qui partagent la responsabilité de l'école» (p.14 du mémoire).

Le conseil de quartier avance donc des recommandations qui remettent implicitement en question les façons de faire de la commission scolaire et prônent un changement important d'orientation, sans particulièrement développer la vision d'une société meilleure.

5.1.3 Deux optiques mais un pari commun: la démocratisation des commissions scolaires

Au cours de la mobilisation pour la sauvegarde des écoles, il y a eu une très grande correspondance entre les perspectives des citoyens mobilisés et celles du conseil de quartier. Non seulement la Coalition et le conseil de quartier ont demandé sensiblement la même chose à la commission scolaire, l'argumentaire mis de l'avant dans les deux cas a été teinté d'une vision semblable, mettant à l'avant scène la communauté dans la résolution des problèmes qui la concerne. Cette vision a toutefois été plus développée du côté de la Coalition.

La principale différence entre les deux mémoires tient au fait que la Coalition a pris position pour un des scénarios soumis à la consultation alors que le conseil de quartier s'est contenté de demander à la commission scolaire de retourner consulter le milieu. Alors que tous s'entendent pour dire que c'est la communauté qui doit avoir le dernier mot et que la décision finale doit émaner d'une discussion collective, la Coalition a tenté de susciter cette discussion en convoquant une assemblée publique sur le sujet. Elle a ainsi cherché à donner à la communauté l'occasion de former collectivement son opinion sur les différents scénarios et s'est fait porteuse de la préférence qui en a émané. C'est donc une démarche

qui s'inscrit résolument dans une optique de démocratie participative ou directe. Le conseil de quartier, de son côté, a surtout travaillé dans le but d'informer la population du quartier et de lui offrir différentes tribunes pour exprimer son avis ou ses préoccupations sur la question des écoles (périodes de questions lors des conférences publiques, des assemblées générales ou des réunions régulières du conseil de quartier, lettres au conseil...). Il véhicule d'ailleurs plutôt une optique de démocratie représentative et c'est dans l'intention de représenter l'ensemble des citoyens du quartier qu'il refuse de trancher pour un scénario ou un autre. En fait, il considère qu'il est prématuré de prendre une décision avant que des personnes de toutes les parties du quartier aient été entendues et il compte sur la commission scolaire pour mettre en place une table de discussion où chaque point de vue serait représenté.

Malgré ces différences, au final, les deux groupes ont prié la commission scolaire de pousser plus loin la réflexion collective sur le sujet des écoles du quartier et de remettre à la communauté la décision finale. Comme le souligne une des administratrices du conseil de quartier, c'est la première fois au Québec qu'une commission scolaire a poussé la consultation publique aussi loin en matière de maintien et de fermeture d'école¹⁸. En effet, même si le processus a été dénoncé à plusieurs égards (notamment l'ouverture de la consultation à des acteurs de l'extérieur du quartier), le fait que la commission scolaire ait consulté le public en dehors de ses propres instances représente une avancée certaine en matière de démocratie scolaire¹⁹. Les raisons ayant poussé la commission scolaire à procéder ainsi sont inconnues mais la mobilisation de la communauté au cours des années précédente peut y avoir été pour quelque chose.

Concernant le potentiel de changement social de cette lutte, en bref, la mobilisation a rendu possible l'émergence d'une volonté manifeste du milieu d'être pris en compte dans

18 Au moment des consultations de la CSC, en 2005, les commissions scolaires étaient tenues, en vertu de la Loi sur l'instruction publique, de consulter différents intervenants au sujet du maintien ou de la fermeture d'écoles. Or, rien ne les obligeait à inclure le public en général.

19 En décembre 2006, la Loi a été modifiée pour prévoir explicitement la publicité des consultations en matière de maintien et de fermeture d'écoles. *Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires et la Loi sur l'instruction publique*, projet de loi 32 (2006, chapitre 51)

la décision finale. Si la Coalition mise sur le renforcement de la communauté alors que le conseil mise sur l'amélioration de l'ouverture au milieu de la part de la commission scolaire, leur pari commun est qu'à l'avenir, il devienne impossible aux commissions scolaires de prendre des décisions de manière unilatérale. Ils ont donc tous les deux travaillé pour la réalisation d'un changement irréversible.

5.2 La fermeture de l'incinérateur: une fin pour les uns, un moyen pour les autres

Dans le cas de la lutte pour la fermeture de l'incinérateur, le conseil de quartier et le comité de citoyens et de citoyennes de Limoilou pour la fermeture de l'incinérateur ne défendaient pas exactement les mêmes positions, et cela se reflète dans les mémoires qu'ils ont présenté à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) lors des consultations sur le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Il est possible de déceler certaines ressemblances entre les mémoires respectifs du conseil de quartier et des citoyens mobilisés (voir les résumés fournis en annexe) mais l'essentiel de leur argumentaire est assez différent.

5.2.1 Un comité pour la fermeture de l'incinérateur: position radicale, perspective globale

Dans son mémoire de quarante pages, le comité pour la fermeture de l'incinérateur défend deux positions principales et trois positions secondaires. Comme le nom du comité l'indique, sa principale revendication est la fermeture de l'incinérateur. Il s'agit d'une position qui implique un changement irréversible. En effet, s'il fermait, l'incinérateur ne pourrait pas être remplacé puisque le ministère de l'environnement est opposé à la construction de nouveaux incinérateurs. Dans ce contexte, la fermeture de l'incinérateur de Québec marquerait un pas dans la marche déjà entamée vers l'abandon définitif de ce mode d'élimination des déchets ultimes. C'est donc une position radicale qui est d'autant plus intéressante qu'elle s'inscrit dans une perspective globale.

Selon l'argumentaire du comité, la fermeture de l'incinérateur s'inscrit dans une perspective progressiste de transformation de la société, même si il commence par documenter une série d'arguments pragmatiques contre l'incinération (bruits, fumées,

odeurs, poussières, risques pour la santé humaine et environnementale...). Lorsqu'il avance que la fermeture de l'incinérateur permettrait aux communautés de bâtir un rapport de force avec les compagnies en rendant visibles leurs déchets, le changement social souhaité est clair. De même lorsqu'il dit explicitement que les compagnies devraient être forcées d'avoir une production beaucoup plus propre et de réparer les dégâts causés par des décennies de surproduction (page 19). D'ailleurs, dès l'introduction du mémoire, le comité n'hésite pas à remettre en question: «la croissance infinie de l'économie» (page 3). Dans le même ordre d'idée, le fait que la population locale souhaite la fermeture de l'incinérateur est aussi souligné comme un argument. Est également dénoncée la fuite de capitaux hors de la communauté due à l'exploitation de l'incinérateur par une compagnie étrangère. C'est donc une vision de la société où les intérêts de la communauté doivent avoir priorité sur les intérêts des compagnies qui sous-tend cet argumentaire en faveur de la fermeture de l'incinérateur.

Selon le comité, si la fermeture de l'incinérateur a des avantages à court terme, elle servirait avant tout de moyen pour accélérer l'adoption d'un nouveau paradigme, celui de la gestion écologique des ressources. En effet, dans son analyse, l'incinération est incompatible avec une réelle stratégie de réduction des déchets. L'incinérateur doit en effet toujours fonctionner à pleine capacité pour des raisons de viabilité économique (vente de vapeur, contrats avec les municipalités avoisinantes...). Cela a tendance à réduire les efforts faits pour détourner le plus de matières possibles de l'incinération. C'est pourquoi la deuxième grande recommandation du comité dans son mémoire est d'adopter la stratégie «Zéro Déchet». Cette expression fait référence à une série de mesures appliquées par plusieurs villes dans le monde pour gérer l'ensemble des matières résiduelles comme des ressources pouvant être valorisées: tri à la source et tri après la collecte, compostage, collecte systématique des résidus domestiques dangereux, stabilisation des matières organiques souillées, enfouissement intérimaire, recherche de débouchés pour les déchets ultimes, responsabilisation des industries, refus des produits non-revalorisable sur un territoire... Puisque c'est une recommandation qui s'adresse à la communauté métropolitaine de Québec, rive-nord, au sens strict, cela ne s'appliquerait pas à l'ensemble de la société. Or, il s'agit tout de même d'un changement fondamental de paradigme quant à la vision

dominante du traitement des matières résiduelles que le comité appelle «la chaîne de la surconsommation et du pillage des ressources». Le mémoire du comité combine des arguments pragmatiques à des arguments plus ancrés dans une vision de changement social pour dénoncer la façon de faire actuelle et défendre la stratégie «Zéro Déchet».

Dans la première catégorie d'arguments, le comité mentionne les coûts moindres de cette nouvelle façon de faire, en terme d'extraction de ressources, de transport, de transformation et d'élimination. Il souligne également les économies d'énergie, la conservation des ressources, la création d'emplois dans le domaine du recyclage et les opportunités pour les PME. Parmi les arguments plus sociaux et politiques, mentionnons l'implication communautaire, l'éducation, la coopération, et la transparence démocratique impliquée par la stratégie «Zéro Déchet». Le comité souligne également que cette façon de faire permet une plus grande prise en charge collective des communautés.

Le comité propose également à la CMQ différentes mesures qui concrétisent sa position. Toutefois, c'est la position radicale du comité – la fermeture de l'incinérateur en 2008- qui retient l'attention car elle représente pour eux un premier pas vers une stratégie globale qui permettrait de transformer complètement la manière de concevoir la gestion des matières résiduelles. Elle s'inscrit donc définitivement dans une perspective de changement social.

5.2.2 Un conseil qui propose des réformes pour aller vers la fermeture de l'incinérateur

Le conseil de quartier, de son côté, dans un mémoire de deux pages et demi, a fait pas moins d'une douzaine de recommandations à la CMQ. Certaines contradictions apparaissent entre ses recommandations. Par exemple, le conseil de quartier dit privilégier la stabilisation avant enfouissement comme mode d'élimination des déchets ultimes. Pourtant, il consacre la plus grande partie de son mémoire à définir les conditions selon lesquelles l'incinération pourrait demeurer acceptable. Contrairement au comité pour la fermeture de l'incinérateur, le conseil de quartier envisage la fermeture de l'incinérateur comme le résultat de l'application d'une stratégie «Zéro Déchet» plutôt que faisant partie des mesures à prendre pour atteindre cet objectif. En effet, le conseil manifeste la volonté

que l'objectif « Zéro Déchet » soit inscrit dans une politique environnementale, dans un horizon de 20 ans et propose quelques mesures qui vont en ce sens. Le conseil de quartier s'est donc positionné en faveur d'une transformation graduelle de la façon de traiter les matières résiduelles. Toutefois, il est difficile de déceler si cela s'inscrit dans une perspective de changement social car le conseil de quartier a très peu développé son argumentaire. D'ailleurs, toutes les explications données par le conseil de quartier sont très pragmatiques: qualité de vie des gens du quartier, santé publique, environnement, utilisation efficace des ressources. Nulle part dans le mémoire du conseil de quartier ne se retrouve d'écho de la vision progressiste décelée chez le comité de citoyens et citoyennes pour la fermeture de l'incinérateur.

5.2.3 Un écart de perspective digne du débat réforme ou révolution

Malgré quelques similitudes entre certaines recommandations, force est de constater la non-correspondance des perspectives du conseil de quartier et du comité de citoyens et de citoyennes pour la fermeture de l'incinérateur. En effet, le comité a inscrit son argumentaire dans une vision claire de changement social et sa position appelle à une action concrète pour provoquer le changement souhaité. S'il prend la peine de bien documenter tous les avantages à court terme de la fermeture de l'incinérateur pour le voisinage et pour l'environnement, il élabore aussi sur l'alternative qu'il propose à l'incinération et sur les changements sociaux qu'une telle alternative permettrait. De son côté, le conseil de quartier a été charmé par l'éventualité que l'incinérateur devienne inutile, surtout à cause des inconvénients que celui-ci fait subir aux résidents du quartier. Il présente la stratégie «Zéro Déchet» avant tout comme un moyen pouvant conduire à la fermeture de l'incinérateur qu'il souhaite tout autant que le comité. Pour le comité, la fermeture de l'incinérateur représente la première étape d'une transformation sociétale plus large, alors que pour le conseil de quartier, il s'agit d'une fin à atteindre, essentiellement pour améliorer la qualité de vie dans le quartier. Il y a donc un fossé considérable entre les positions radicales et réformistes des deux groupes et cela révèle leurs perspectives différentes.

Conclusion: des perspectives de changement social limitées dans les instances

Après avoir examiné les mémoires respectifs des citoyens mobilisés et du conseil de quartier, d'une part selon les types de changements proposés et d'autre part selon les types d'arguments amenés pour appuyer les différentes positions dans deux luttes, nous obtenons un portrait des perspectives de changement social des deux parties. Globalement les citoyens mobilisés ont un discours plus développé que le conseil de quartier en matière de perspective de changement social. Ils développent plus d'arguments qui laissent percevoir cette perspective et prennent plus clairement position en ce sens que le conseil de quartier.

À la lumière de ces résultats, la cinquième hypothèse devrait être infirmée car *il n'y a pas forcément correspondance entre le discours des citoyens mobilisés et le discours véhiculé à travers les instances de participation reconnues, en matière de perspective de changement social*. Maintenant, le nombre de cas étudié ne permet pas de déterminer qu'est-ce qui influence la propension du conseil de quartier à reprendre une perspective de changement social mise de l'avant par les citoyens mobilisés, mais il peut y avoir une relation entre cette propension et l'étroitesse des relations des groupes mobilisés avec le conseil de quartier. En effet, il y a une meilleure correspondance des argumentaires dans le cas de la sauvegarde des écoles que dans le cas de la fermeture de l'incinérateur, alors que la relation des citoyens mobilisés a été plus étroite avec le conseil de quartier dans le premier cas que dans le second. Le sens de la relation est toutefois impossible à déterminer pour le moment: **est-ce que des relations plus étroites conduisent à une meilleure intercompréhension et donc augmentent la propension du conseil de quartier à reprendre la perspective de changement social des groupes ou bien si le fait de partager une même perspective contribue à favoriser l'étroitesse des relations entre le conseil de quartier et les groupes mobilisés?**

Selon plusieurs participants interrogés, la relation a été plus étroite dans le cas des écoles **parce que** la Ville de Québec partageait sensiblement la position des citoyens mobilisés face à la commission scolaire, alors que dans le cas de l'incinérateur, les citoyens étaient directement en opposition aux intérêts de la Ville (vente de vapeur, contrats avec des

municipalités voisines...). Il faudrait étudier d'autres mobilisations pour confirmer leur intuition, mais mentionnons le rôle important de l'élue municipale dans le dossier de l'incinérateur. Pour plusieurs, c'est elle qui a fait comprendre au conseil de quartier les limites de ce qu'il pouvait recommander. Il est d'ailleurs intéressant de mentionner que les deux administratrices du conseil de quartier rencontrées ont répété à plusieurs reprises qu'il était irréaliste de vouloir fermer l'incinérateur en 2008, sans jamais être en mesure d'expliquer pourquoi. Selon leurs propres dires, elles ont acquis cette conviction au contact de l'élue, du personnel de l'incinérateur et des personnes de la CMQ rencontrées.

Si l'élue a peut-être eu une influence sur les perspectives retenues par le conseil de quartier dans ses mémoires, du côté des citoyens mobilisés, l'influence de deux militants libertaires sur la définition des perspectives est indéniable. Parmi toutes les personnes questionnées, ce sont ces deux militants, impliqués dans les trois luttes étudiées, qui ont le plus développé la vision de changement social qu'ils voyaient derrière chacune des mobilisations. C'est explicitement parce qu'elles perçoivent ces luttes comme soulevant des enjeux comme la prise en charge de la communauté par elle-même que ces personnes se sont impliquées au départ et c'est beaucoup grâce à elles que ces enjeux ont fait partie de l'argumentaire des groupes. Ces enjeux sont aussi importants pour d'autres personnes des groupes rencontrées, mais chez la plupart, le discours est moins élaboré. Si plusieurs des personnes rencontrées ont une formation universitaire et si l'engagement de plusieurs prend racine dans différentes théories, cela est particulièrement explicite chez les deux militants libertaires. En somme, nous pouvons supposer que **la nature des perspectives respectives du conseil de quartier et des groupes de citoyens mobilisés dépend des discours auxquels ces groupes ont été le plus exposés.**

Une articulation complexe entre citoyens mobilisés et instances de participation

L'ensemble des résultats portent à croire que l'accès à des ressources, le développement du pouvoir d'agir des citoyens et la correspondance de perspectives de

changements sociaux entre les groupes et les instances sont liées à l'étroitesse des relations entre les instances de participation reconnues et les citoyens mobilisés. Par contre, le sens de ces liens n'est pas clair et il faudrait poursuivre la recherche avec plus de cas pour vérifier certaines intuitions.

Tableau VI
Résumé des résultats

	<i>Nature des relations</i>	<i>Caractère des ressources obtenues</i>	<i>Rôle du conseil de quartier dans le développement du pouvoir d'agir</i>	<i>Correspondance de perspectives de changement sociaux</i>
Sauvegarde des écoles	étroites	abondantes	partiel	forte
Fermeture de l'incinérateur	ponctuelles	ponctuelles	partiel	partielle
Ouverture d'une maison de naissance	casuelles	limitées	absent	ne s'applique pas

En effet, dans cette recherche, rien ne permet de savoir à quel point c'est la nature des relations avec le conseil de quartier qui a influencé la nature et l'abondance des ressources obtenues, l'importance du rôle du conseil de quartier sur le développement du pouvoir d'agir des citoyens mobilisés et la correspondance de perspectives entre les groupes et le conseil. Plusieurs circonstances diffèrent d'une lutte à l'autre et il est possible que certaines de ces circonstances aient influencé simultanément toutes les variables.

Parmi les facteurs à prendre en considération, rappelons:

- l'intérêt, les disponibilités et le sens de l'initiative des personnes impliquées dans les instances;
- la nature des positions défendues par les groupes;
- la connaissance inégale des différents dossiers par les personnes impliquées dans les instances;
- le pouvoir d'agir préalable des citoyens mobilisés;

- les expériences préalables d'interaction avec un conseil de quartier des citoyens mobilisés.

Les trois luttes étudiées permettent d'affirmer que l'articulation est complexe entre les groupes mobilisés et les instances de participation reconnues sur un territoire micro-local.

CONCLUSION

Au-delà de la complexité de l'articulation entre les mobilisations collectives et les instances de participation présentes sur un territoire, qu'est-ce que cette recherche permet de dire sur l'institutionnalisation de l'action collective à l'échelle micro-locale? Il est pertinent, pour conclure, de reprendre les principaux avantages et inconvénients théoriques de l'institutionnalisation de l'action collective et de les confronter à la réalité étudiée. Aussi, l'identification des limites de la recherche permet de suggérer des pistes vers d'autres recherches sur la question.

Les réponses des militants et des administrateurs ont permis de constater qu'il existe bel et bien une méfiance mutuelle entre les groupes et le conseil de quartier. Si cette méfiance est confirmée par l'expérience pour certains, elle demeure intuitive pour d'autres. De même, certains ont une confiance aveugle envers le conseil de quartier et d'autres témoignent d'une confiance mesurée. En fait, les trois luttes révèlent que les groupes mobilisés retirent certains avantages de leurs relations avec les instances de participation, mais confirment également certaines limites de ces institutions.

Autonomie ou dépendance?

Parmi les craintes associées à l'institutionnalisation de l'action collective identifiées dans la littérature, il y a celle de la dépendance. La peur de perdre accès à des instances ou à des ressources entraînerait la soumission des groupes aux objectifs des pouvoirs publics ou l'adoption de modes d'actions non menaçants. L'institutionnalisation serait donc associée à l'incapacité de susciter des changements significatifs (voir notamment Chaskin et Garg, 1997: 635). Ce risque ne s'est pas réalisé dans les luttes étudiées. En effet, les mobilisations ont recueilli du financement et d'autres ressources auprès de différents alliés. Le conseil de quartier n'a pas été la seule, ni même la principale source de ressources pour les groupes du quartier. Même dans le cas où la collaboration a été la plus étroite, celui de la sauvegarde des écoles, les citoyens mobilisés ont conservé leur autonomie puisqu'ils ont déposé leur propre mémoire. Les relations avec les instances des mobilisations sont en fait de type

spontanées, limitées dans le temps et reposant sur une recherche d'appui large sur un enjeu précis. Elles ne peuvent donc pas s'analyser strictement en terme de dépendance et d'autonomie.

Professionnalisation des militants ou développement du pouvoir d'agir collectif ?

Un autre danger de l'institutionnalisation de l'action collective souligné dans la littérature sur l'action communautaire est la professionnalisation managériale des animateurs du mouvement (voir notamment Bacqué et Sintomer, 2001: 154). Bien que les mobilisations étudiées ne correspondent pas à de l'organisation communautaire comme telle, certains militants ont tout de même vécu une certaine professionnalisation. Le jeu de la participation institutionnalisée - particulièrement la participation à des consultations publiques - a demandé aux citoyens de devenir des experts: recherche, rédaction de mémoire, prise de parole en public... des tâches qui ont incombé à certains militants plus qu'à d'autres. Cette professionnalisation a permis à des militants qui avaient déjà de l'expérience dans le milieu communautaire ou politique d'en gagner davantage. Cet apprentissage a pu leur servir dans des luttes subséquentes et les groupes en ont profité.

Si plusieurs tâches ont été concentrées dans les mains des militants les plus expérimentés, il ne faut pas négliger les apprentissages de nature diverses réalisés par plusieurs néophytes de l'action collective. Or, en cette matière, les théories voulant que le pouvoir d'agir des individus et des communautés se développe à partir des relations interpersonnelles entre les individus d'une organisation, peu importe le type d'organisation, et à partir de leurs réflexions ancrées dans l'action (Speer et Hughey, 1995: 735-737; Hyppolite, 2002) semblent être confirmées. En effet, la recherche a montré que le pouvoir d'agir des personnes s'est développé dans des circonstances les plus variées. Les instances de participation s'avèrent offrir une forme d'engagement parmi d'autres, sans fournir des occasions supérieures d'apprentissage. L'action sociale, la mobilisation directe et le travail en coalition sont même plus susceptibles de construire l'identité collective, de renforcer le lien social et de développer le pouvoir des communautés.

Accès au pouvoir?

Si les défenseurs des canaux de participation institutionnalisée soutiennent que la connexion aux pouvoirs garantit une forme de relais aux revendications (voir notamment Neveu, 2002: 59), leurs détracteurs craignent l'instrumentalisation des groupes (voir notamment Hamel, 2004). Une ambiguïté persiste dans la présente recherche au sujet du pouvoir «réel» du conseil de quartier et de l'accès aux décideurs qu'il fournit aux groupes.

Du côté du conseil de quartier, les trois cas étudiés renseignent peu sur son pouvoir de recommandation puisque dans le cas de la maison de naissance, il n'a pas pris position. L'arrondissement s'est même prononcé avant lui. Dans le cas des écoles, la Ville avait aussi déjà précisé sa position avant que le conseil ne s'engage. Il n'y a que dans le cas de l'incinérateur qu'un cheminement prévisible a été suivi. Les citoyens ont émis des préoccupations, le conseil de quartier en a parlé avec l'élue et a transmis des recommandations à l'instance décisionnelle qui sollicitait son avis, ici la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Or, il faudrait faire une étude de politique publique sur le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour comprendre comment a été adopté ce plan. Si certaines recommandations du conseil de quartier ont été retenues, est-ce que c'est parce qu'elles étaient rationnelles, parce qu'elles venaient du milieu ou parce qu'elles correspondaient à ce qui était déjà prévu d'adopter pour d'autres raisons? On peut se poser les mêmes questions pour la décision de la commission scolaire de maintenir deux établissements scolaires combinées dans la même école institutionnelle et pour la décision de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (l'Agence) quant à la construction de la maison de naissance. Une simple étude de sociologie politique ne permet pas de savoir vraiment comment ces décisions ont été prises, et quel a été l'influence des citoyens sur les consultants, les fonctionnaires et les élus.

Bien qu'elle n'élucide pas la question de l'emprise des citoyens sur les décisions publiques, cette recherche montre toutefois que l'accès aux décideurs peut passer par d'autres relais que les conseils de quartier. Ce n'est pas le canal privilégié que cela prétend être, du moins pas pour tous les types d'enjeux. Si les conseils de quartier sont beaucoup

consultés en matière d'urbanisme, les groupes qui ont des demandes à faire qui touchent le territoire n'hésitent pas à s'adresser directement aux autorités concernées (commission scolaire, Agence, CMQ, conseil municipal). Pour ces instances, le conseil de quartier représente généralement un interlocuteur parmi d'autres, et c'est exactement ce qu'il est aussi pour les groupes. Il n'est donc pas clair à quel point les instances de participation reconnues donnent aux groupes un accès privilégié aux pouvoirs.

Ouvertures institutionnelles?

Il est possible de constater que chronologiquement, des luttes ont précédé certaines ouvertures institutionnelles, que l'on pense à la mise sur pied du comité de vigilance, à la modification de la Loi sur l'instruction publique ou à la constitution d'un éventuel comité d'usagers pour la future maison de naissance. Toutefois, il est impossible de statuer une relation causale: peut-être que la CMQ avait déjà prévu la constitution du comité de vigilance au début des consultations et qu'elle n'attendait que le moment stratégique pour le proposer de façon à faire taire la dissidence. Peut-être que le ministère préparait déjà la modification de la Loi sur l'instruction publique et que les motifs de ce changement législatif n'ont rien à voir avec la saga des écoles dans Vieux-Limoilou, peut-être même que la Commission scolaire de la Capitale a fait des consultations publiques en sachant très bien que la Loi l'y obligerait tôt ou tard, pour se donner plus de légitimité auprès du ministre. Ainsi, les résultats de cette recherche ne permettent pas de dissiper complètement la méfiance des militants envers la participation institutionnalisée. L'interrogation des chercheurs sur la capacité de l'action collective à changer les pratiques institutionnelles reste ainsi entière (Guay et al., 2005: 2).

Perspective libérale et perspective radicale

Finalement, la différence subtile de perspective entre les groupes et le conseil de quartier sur les dossiers au sujet desquels ils se sont prononcés est révélatrice d'un clivage tout de même important. En effet, le glissement souligné par E. Shragge entre une perspective libérale et une perspective radicale en matière d'organisation communautaire, est observable entre les conseils de quartier et les groupes:

«C'est le fait de combiner la pratique avec une vision du changement social au sens large et une stratégie correspondante qui constitue la clé du glissement [...] d'une perspective libérale à une perspective radicale. Les objectifs immédiats deviennent subordonnés aux processus démocratiques et aux expériences de politisation qui accompagnent l'engagement dans les luttes sociales [...] Ainsi, bien que les résultats concrets d'une campagne puissent être les mêmes, que l'orientation choisie soit pluraliste ou radicale, les objectifs poursuivis par la seconde sont à plus long terme et sont en lien avec l'idée que pour qu'un changement social profond puisse survenir, les processus sociaux actuels constituent un préalable nécessaire.» (Shragge, 2006: 77)

Ainsi, pour certains militants, les mobilisations sont des prétextes pour s'organiser collectivement. Friands de partage de responsabilité, d'éducation populaire et de mobilisation directe, certains militants accordent beaucoup d'importance à la manière de faire de l'action sociale et ils travaillent dans le sens d'un renforcement de la communauté. Les groupes véhiculent une vision participative de la démocratie et une conception active et volontariste de la citoyenneté. En effet, tout en étant persuadé que leurs positions vont dans l'intérêt du quartier et en cherchant l'adhésion et l'appui de la population, ils portent avant tout la voix de ceux qui s'y impliquent. Ils ne situent par ailleurs pas leur action à l'extérieur du système politique puisque leurs demandes s'adressent aux pouvoirs publics. En opposition aux décideurs, ils empruntent une forme d'action conflictuelle tout en acceptant de se plier au jeu de la participation institutionnelle. Cette recherche va donc dans le même sens que P. Hamel et M. Silvestro lorsqu'ils avancent «[qu'] on ne peut plus concevoir les mouvements sociaux et leurs acteurs dans un strict rapport d'extériorité aux institutions» (Hamel et Silvestro, 2005: 95).

Du côté du conseil de quartier, c'est une vision plutôt pluraliste de la démocratie qui est véhiculée. Si la citoyenneté collective n'est pas explicitement découragée par cette instance (Bherer, 2006: 24), l'expression des volontés individuelles est tout de même la norme. Lettres au conseil, interaction avec les citoyens au quotidien, questions du public lors des rencontres... c'est à partir de cela que les administrateurs du conseil de quartier forment leur opinion de ce que la majorité des citoyens du quartier veulent. Les deux administratrices rencontrées prennent leur rôle de représentation très au sérieux et s'empêchent de parler en leur nom personnel ou de prendre des positions qui ne seraient pas

représentatives de la volonté du quartier. Il serait intéressant d'étudier d'autres conseils de quartier pour voir si cette perception du rôle de représentation est propre à certains individus ou si elle fait partie des conceptions qu'ont les conseils de quartier d'eux-mêmes.

Le conseil de quartier semble apprécier l'information et la perspective apportée par les groupes mobilisés. Comme le remarque L. Maheu:

«Dans leur fondement même et dans leurs rapports nécessaires avec leur propre environnement, les institutions et arrangements institutionnels de la modernité sont confrontés fort fréquemment aux savoirs, aux données informationnelles et aux connaissances spécialisées véhiculés et produits par les groupes d'acteurs.»
(Maheu, 2005: 23)

Par contre, l'action du conseil de quartier s'inscrit visiblement dans la poursuite d'un intérêt général qui remet très peu en question les finalités des politiques et des institutions. Ainsi, comme le montre le cas de l'incinérateur, le conseil de quartier se soucie de faire des recommandations «réalistes» et «dans l'intérêt de tous». Cela n'est pas sans rappeler un modèle de décision publique faisant appel à l'expertise où des rationalités techniques et économiques supplantent le jeu des intérêts «particuliers» (Guay, 2005: 389). Ainsi, la critique selon laquelle la participation institutionnalisée ne donne pas d'emprise sur les objectifs fondamentaux des décisions publiques semble confirmée par cette recherche. Toutefois, il faudrait investiguer davantage sur les conseils de quartier pour savoir si c'est leur structure qui les empêche d'adopter une perspective radicale ou bien s'il s'agit plutôt d'une limite due au sens commun des individus qui y siègent, influencés par le discours hégémonique de la Ville ou par le néolibéralisme ambiant (Young, 2001: 685).

Des stratégies complémentaires?

Des auteurs ouvertement socialistes s'étant intéressés aux mouvements urbains dans les années 1970 avaient conclu à la complémentarité des démarches visant la transformation de la démocratie représentative et de celles cherchant à développer la démocratie directe par la mobilisation active (Hamel et Léonard, 1981: 77). Une complémentarité semblable peut être dégagée des stratégies respectives du conseil de quartier et des groupes. En effet, dans les trois luttes étudiées, le conseil de quartier a pris position pour une meilleure ouverture

des décideurs au milieu alors que les groupes ont travaillé au renforcement de la communauté.

L. Maheu affirme que: «d'un côté les institutions régulent, encodent et encadrent l'action; de l'autre [...] elles offrent les moyens incontournables qui peuvent habiliter à l'action» (Maheu, 2005: 30). La présente recherche ne permet pas d'être si catégorique. Par contre, l'auteur semble viser juste lorsqu'il avance que:

«l'institution se présente [...] comme un lieu, un espace, un point d'entrée et d'affirmation expérientielles pour des groupes d'acteurs mettant de l'avant des identités, des revendications, des normes, des conduites, bref des actions qui affirment et défendent des rationalités et des subjectivités distinctes et opposées» (Maheu, 2005: 30).

Les conseils de quartier s'avèrent être des instances relativement facile d'accès, non seulement pour les groupes, mais aussi pour des citoyens qui souhaiteraient y vivre un premier engagement significatif. Même s'ils ont des visées différentes de celles des institutions, les groupes peuvent tenir compte de ces dernières dans l'élaboration de leurs stratégies. Dans ce sens, l'articulation entre les mobilisations et les instances de participation demeure un sujet de recherche extrêmement riche pour la sociologie politique.

Limites de la recherche

Il convient de rappeler en terminant le caractère exploratoire de cette recherche. Le petit nombre de cas et le nombre restreint d'entrevues constitue une limite évidente. En effet, les trois cas étudiés étant très différents, malgré les précautions prises pour les choisir dans le même quartier et dans la même période, il est difficile d'isoler les différentes variables de l'étude. Les circonstances des trois luttes, notamment les positions de la Ville, le palier politique et administratif impliqué, l'intérêt inégal des individus du conseil de quartier envers les trois dossiers, l'expérience différente des militants au cours des trois mobilisations ainsi que les différentes stratégies utilisées ont grandement influencé leur déroulement. Il est donc difficile de mettre clairement en lumière ce qui a influencé l'étroitesse des relations des groupes avec le conseil de quartier et ce que ces relations ont permis ou entraîné. Il faudrait reprendre la recherche sur une plus longue période en

examinant toutes les mobilisations qu'il y a eu sur le territoire, avant et après la mise sur pied du conseil de quartier.

Une autre lacune de la recherche touche les entrevues réalisées. Il serait pertinent d'examiner plus en profondeur le point de vue des administrateurs du conseil de quartier. Comme dans toute étude de la décision publique, il y a par contre des limites à ce qui peut être dévoilé par des individus à posteriori au sujet de ce qui a influencé leur décision ou leur prise de position. Pour cette raison, une recherche pour mieux comprendre les questions de pouvoir reliées aux conseils de quartier gagnerait à utiliser l'observation directe ou l'observation participante pour vérifier certaines intuitions. L'influence de l'élué ou de l'agent aux consultations publiques sur la compréhension qu'ont les administrateurs de leur mandat et des limites de leur pouvoir mériterait d'être examinée de plus près. Concernant précisément le lien des conseils de quartier avec les groupes, l'observation directe permettrait de mieux saisir l'importance des relations interpersonnelles à l'échelle micro-locale, un élément qui s'est avéré pertinent au cours de l'enquête.

Au final, cette étude démontre l'importance de dépasser le postulat d'institutionnalisation de l'action collective en étudiant au plus près les relations entre institution et mobilisation. L'échelle du quartier s'avère des plus pertinente pour le faire parce qu'elle touche les conditions concrètes de la vie quotidienne des citoyens et que les institutions y sont encore en mouvement.

BIBLIOGRAPHIE

- ABERS, Rebecca (1998). «La participation populaire à Porto Alegre, au Brésil», *Les Annales de la Recherche Urbaine*, no 80-81 décembre 1998, pp.43-53.
- ANDREW, Caroline et Michael GOLDSMITH. (1998). «From Local Government to Local Governance and Beyond», *International Political Science Review*, vol 19, no 2, p.101-118.
- AUBELLE, Vincent (1999). «Les sens de la démocratie locale», dans Loïc BLONDIAUX et al., *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, Paris: Presses universitaires de France, pp.271-301.
- BACQUÉ, Marie-Hélène et Yves SINTOMER (2001). «Gestion de proximité et démocratie participative», *Les Annales de la recherche urbaine*, No 90, septembre, pp. 148-155.
- BAIOCCHI, Gianpaolo (2001). «Participation, Activism, and Politics : The Porto Alegre Experiment and deliberative Democratic Theory», *Politics and Society*, Vol. 29, no. 1, mars 2001, pp. 43-72.
- BARBER, Benjamin (1997). *Démocratie forte*, Paris: Desclée de Brouwer, 330 pages.
- BARR, Alain (1995). «Empowering communities – beyond fashionable rhetoric? Some reflections on scottish experience», *Community Development Journal*, Vol. 30, no 2, april 1995, pp.121-132.
- BEAUCHAMP, André et Jean DIONNE (1997). «Public Participation in Municipal Life: The City of Quebec in the North American Context», *International Strategies and Techniques for Future Local Government*, Marga Pröhl (ed.), Bertelsmann Foundation Publishers, pp.103-130.
- BÉDARD, Marc-André (1996). «Au berceau de notre histoire», *Cap-aux-Diamants, La revue d'histoire du Québec*, no Hors Série: Limoilou un siècle d'histoire, p.6-10.
- BERRY, Jeffrey M., Kent E. PORTNEY et Ken THOMSON (1993). *The Rebirth of Urban Democracy*, Washington: The Brookings Institution, 326 pages.
- BHERER, Laurence (2002). «Representation, expertise and participatory policies: the case of Québec City's neighbourhood councils», communication présentée au séminaire *Institutional innovation in Local Democracy*, European consortium for political research (ECPR), Turin, 22-27 mai, INRS-Urbanisation, Culture et Société, collection Culture et Ville, no 02-07, 21 pages.
- BHERER, Laurence (2003). *Une lecture institutionnaliste du phénomène participatif. La politique consultative de la Ville de Québec*, Bordeaux: Thèse présentée à l'Université

- Montesquieu Bordeaux IV, Institut d'études politiques de Bordeaux, pour l'obtention du Doctorat «Pouvoir, action publique et territoire», 610 pages.
- BHERER, Laurence (2006). «La démocratie participative et la qualification citoyenne. À la frontière de la société civile et de l'État», *Nouvelles pratiques sociales*, Vol. 18, no 2, pp. 24-38.
- BICKERSTAFF, Karen et Gordon WALKER (2001). «Participatory local governance and transport planning», *Environment and Planning A*, Vol. 33, pp. 431-451.
- BLANC, Maurice (1995). «Politique de la ville et démocratie locale. La participation: une transaction le plus souvent différée», *Les Annales de la recherche urbaine*, Vol 68-69, pp. 98-107.
- BLANC, Maurice (1999). «Participation des habitants et politique de la ville», dans Loïc BLONDIAUX et al., *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, Paris: Presses universitaires de France, pp.177-195.
- BLONDIAUX, Loïc (1999). «Représenter, délibérer ou gouverner? Les assises politiques fragiles de la démocratie participative de quartier», dans Loïc BLONDIAUX et al., *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, Paris: Presses universitaires de France, pp.367-404.
- BLONDIAUX, Loïc (2000). «La démocratie par le bas. Prise de parole et délibération dans les conseils de quartier du vingtième arrondissement de Paris», *Hermès*, 26-27, pp. 323-338.
- BLONDIAUX, Loïc et Sandrine LÉVÊQUE (1999). «La politique locale à l'épreuve de la démocratie. Les formes paradoxales de la démocratie participative dans le XXe arrondissement de Paris» dans Catherine NEVEU (sous la dir. de), *Espace public et engagement politique*, Paris: L'Harmattan, pp.17-82.
- BLONDIAUX, Loïc et Yves SINTOMER (2002). «L'impératif délibératif», *Politix*, Vol 15, no 57, pp.17-35.
- BOISMENU, Gérard et Pierre HAMEL (1992). «Introduction», dans BOISMENU, Gérard, Pierre HAMEL et Georges LABICA (sous la dir. de), *Les formes modernes de la démocratie*, coll. Politique et économie, série Tendances actuelles. Montréal: Les presses de l'Université de Montréal et les Éditions l'Harmattan, pp. 7-13.
- BOOKSHIN, Murray (1992). *Urbanization without Cities. The Rise and Decline of Citizenship*, Montréal: Black Rose Books, 316 pages.
- BORJA, Jordi et Manuel CASTELLS (1997). *Local and Global. The Management of Cities in the Information Age*, United Nations Centre for Human Settlement (Habitat), London:

Earthscan Publications, 277 pages.

BOUCHARD, Alain (2004). «Vente de condominium. L'embourgeoisement ne menace pas Limoilou selon les experts», *Le Soleil*, 20 juin 2004, p.A14.

BOUTIN, Marc (2002). *La dialectique spatiale: le cas de Québec, 1960-2002*, Thèse en géographie (Ph.D), Université Laval, 291 pages.

BRAUD, Philippe (2003). *La démocratie politique*, Paris: Éditions du Seuil, 249 pages.

BREUX, Sandra, Laurence BHERER et Jean-Pierre COLLIN (2004). *Les mécanismes de participation publique à la gestion municipale*, Notes de recherche remis à la Section de la planification stratégique de la Ville de Gatineau, Document produit dans le cadre des travaux portant «Vers une gouvernance participative et une gestion efficiente», Groupe de recherche sur l'Innovation municipale (GRIM), Institut national de la recherche scientifique-Urbanisation, Culture et Société, 106 pages.

BUCEK, Jan et Brian SMITH (2000). «New approaches to local democracy: direct democracy, participation and the 'third sector'», *Environment and Planning C: Government and Policy*, vol. 18, no 1, pp. 3-16.

CANEL, Eduardo (2001). «Municipal Decentralization and Participatory Democracy: Building a New Mode of Urban Politics in Montevideo City?», *European Review of Latin American and Caribbean Studies*, no 71, octobre 2001, pp. 25-46.

CASTELLS, Manuel (1972). *La question urbaine*, Paris: François Maspero, 526 pages.

CASTELLS, Manuel (1973). *Luttes urbaines et pouvoir politique*, Paris: François Maspero, 123 pages.

CASTELLS, Manuel (1981). «Postface», dans *La question urbaine*, Paris: François Maspero, pp.483-523.

CASTELLS, Manuel (1983). *The City and the Grassroots*, Berkeley: University of California Press, 450 pages.

CHASKIN, Robert J. et Sunil GARG (1997). «The issue of governance in neighborhood-based initiatives», *Urban affairs review*, vol. 32, No 5, May 1997, pp. 631-661.

CHERKI, Eddy et Dominique MEHL (1993). *Contre-pouvoirs dans la ville. En jeux politiques des luttes urbaines*, Paris: Éditions Autrement, 264 pages.

CHIGNIER-RIBOULON, Frank (2001). «Les conseils de quartier, entre progrès de la démocratie participative et nouvelle territorialisation de l'action politique», *Géocarrefour*, Vol. 76, no. 3, pp. 191-197.

CLARKE, Susan E. et Gary L. GAILE (1997). «Local Politics in a Global Era: Thinking Locally, Acting Globally», *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, Vol. 551, Globalization and the Changing U.S. City, may, pp. 28-43.

CROZIER, Michel, Samuel HUNTINGTON et Joji WATANUKI (1975). *The Crisis of Democracy*, Task Force report #8, Trilateral Commission, New York: New York University Press, 220 pages.

DE CARLO, Laurence (1996). *Gestion de la ville et démocratie locale*, Ottawa: Éditions L'Harmattan, 281 pages.

DE CARLO, Laurence (1999). «La participation en aménagement: un processus démocratique? Une consultation publique à Montréal», *Espaces et société*, no 97-98, pp. 183-198.

DE SOUSA SANTOS, Boaventura (1998) «Participatory Budgeting in Porto Alegre: toward a redistributive Democracy», *Politics and Society*, Vol. 26 no 4, pp 461-510.

DESPRÉS, Carole et Pierre LAROCHELLE (1996). «Habiter Limoilou, un art de vivre», *Cap-aux-Diamants, La revue d'histoire du Québec*, no Hors Série: Limoilou un siècle d'histoire, p.40-45.

DHUY, Jean-François (1993). «Luttes urbaines bidons!», dans Eddy CHERKI et Dominique MEHL, *Contre-pouvoirs dans la ville. En jeux politiques des luttes urbaines*, Paris: Éditions Autrement, pp. 238-242.

DIONNE, Jean, Céline FAUCHER et André MARTEL (1998). «Les conseils de quartier à Québec», dans Katherine A Graham, Susan PHILIPS (eds), *Citizen Engagement: Lessons in Participation from Local Government*, Toronto: Institut d'administration publique du Canada, pp. 94-112.

DRYZEK, John S. et Douglas TORGERSON (1993). «Democracy and the Policy Sciences: A Progress Report», *Policy Sciences*, vol 26, pp. 127-137.

DUBUC DUMAS, Evelyne (2005). «À la recherche de la démocratie participative dans les villes», communication présentée dans le cadre du Colloque de la société québécoise de science politique *Territoires de l'Amérique*, Université d'Ottawa, 24-26 mai 2005.

DUCHASTEL, Jules et Raphaël CANET (2004). «Du local au global. Citoyenneté et transformation des formes de la démocratie», dans Bernard JOUVE et Philip BOOTH (sous la dir. de), *Démocraties métropolitaines*, Montréal: Presse de l'Université du Québec, pp. 19-43.

DUCHESNE, Sophie et Pierre MULLER (2003). «Représentations croisées de l'État et des

citoyens», dans FAVRE, Pierre et al. (sous la dir. de), *Être gouverné. Étude en l'honneur de Jean Leca*, Paris: Presses de Sciences Po, pp.35-51.

EZOP- Québec (1981). *Une ville à vendre*, Laval: Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 559 pages.

FAVREAU, Louis et Jean-Louis LAVILLE (1997). «Le Secrétariat d'État à l'action communautaire du gouvernement du Québec: une mise en perspective autour des notions d'État solidaire et d'économie solidaire», *Économie et Solidarités*, Vol. 28, no 2, pp. 23-32.

FILION, Pierre (1987), «Core Redevelopment, Neighbourhood Revitalization and Municipal Government Motivation: Twenty Years of Urban Renewal in Quebec City», *Canadian Journal of political Science*, Vol XX, no. 1, March 1987, pp.131-147

FISHER, Robert (1993). «Grass-Roots Organizing Worldwide: Common Ground, Historical Roots, and the Tention Between Democracy and the State», dans FISHER, Robert et Joseph KLING (dir.), *Mobilizing the Community. Local Politics in the Era of the Global City*, Urban Affairs Annual Review, no 41, Newbury Park: Sage Publications, pp.3-27.

FISHER, Robert et Joseph KLING (eds.) (1993), *Mobilizing the Community. Local Politics in the Era of the Global City*, Urban Affairs Annual Review, no 41, Newbury Park: Sage Publications.

FISHER, Robert et Joseph KLING (1993). «Introduction: The Continued Vitality of Community Mobilization», in FISHER, Robert et Joseph KLING (eds.), *Mobilizing the Community. Local Politics in the Era of the Global City*, Urban Affairs Annual Review, no 41, Newbury Park: Sage Publications, pp. xi- xxiii.

GALLICHAN, Gilles (1996). «De Hedleyville à Limoilou», *Cap-aux-Diamants, La revue d'histoire du Québec*, no Hors Série: Limoilou un siècle d'histoire, p.18-21.

GOLDFRANK, Benjamin (2002). «The fragile Flower of Local Democracy: A Case Study of Decentralization/Participation in Montevideo», *Politics & Society*, Vol 30, no 1, mars 2002, pp.51-83.

GONTCHAROFF, Georges (1993). «Démocratie, citoyenneté dans la décentralisation», extraits dans Jacques PALARD, «Décentralisation et démocratie locale», *Problèmes politiques et sociaux*, no. 708, juillet, pp. 4-6.

GRAHAM, Katherine A. et Susan D. PHILLIPS (1998). «Making Participation More Effective: Issues for Local Government», in GRAHAM, Katherine A. et Susan D. PHILLIPS (eds), *Citizen Engagement. Lessons in Participation from Local Government*, pp.1-23.

GRAHAM, Katherine A., Susan D. PHILLIPS et Allan M. MASLOVE (1998). *Urban*

governance in Canada. Representation, Ressources and Restructuring, Toronto: Hartcourt Brace Canada, 306 pages.

GRET, Marison et Yves SINTOMER (2002). *Porto Alegre. L'espoir d'une autre démocratie*, Paris : La Découverte, 144 pages.

GUAY, Louis (2005). «Controverses sociotechniques, participation et décision publique», *Mouvements sociaux et changements institutionnels. L'action collective à l'ère de la mondialisation*, Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, pp. 377-419.

GUAY, Louis et al. (2005). «Introduction», *Mouvements sociaux et changements institutionnels. L'action collective à l'ère de la mondialisation*, Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, pp. 2-5.

HABERMAS, Jürgen (1997). *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris: Gallimard, 554 pages.

HAMEL, Pierre (1991). *Action collective et démocratie locale. Les mouvements urbains montréalais*, Montréal: Les presses de l'Université de Montréal, 236 pages.

HAMEL, Pierre (1998). «Urban Politics in the 1990's: The Difficult Renewal of Local Democracy», *International Political Science Review*, Vol. 19, no.2, pp. 173-186.

HAMEL, Pierre (1999a). «La consultation publique et les limites de la participation des citoyens aux affaires urbaine», *Recherches sociographiques*, janvier-avril, Vol XL, no 1, pp.435- 465.

HAMEL, Pierre (1999b). «Le tournant communicationnel dans la gestion publique à la lumière des enjeux démocratiques», *Espaces et sociétés*, no. 97-98, pp.199-219.

HAMEL, Pierre (2004). «Les villes contemporaines et le renouvellement de la démocratie locale», dans Bernard JOUVE et Philip BOOTH (sous la dir. de), *Démocraties métropolitaines*, Montréal: Presse de l'Université du Québec, pp.45-67.

HAMEL, Pierre et Jean-François LÉONARD (1981). *Les organisations populaires, l'État et la démocratie*, Montréal: Nouvelle Optique, 208 pages.

HAMEL, Pierre, Henri LUSTIGIER-THALER et Margit MAYER (eds) (2000). *Urban Movements in a Globalising World*, New York: Routledge, 221 pages.

HAMEL, Pierre et Marco SILVESTRO (2005). «Mouvements urbains et démocratisation des politiques urbaines dans le contexte de la mondialisation», *Mouvements sociaux et changements institutionnels. L'action collective à l'ère de la mondialisation*, Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, pp. 91-113.

HAWLEY, Willis D. et James H. SVARA (1972). *The study of community power: A bibliographic review*. Santa Barbara: American Bibliographic Center-Clio Press, 123 pages.

HELD, David (1996). *Models of Democracy*, Standford: Standford University Press, 392 pages.

HELLY, Denise (1999). «Une injonction: appartenir, participer. Le retour de la cohésion sociale et du bon citoyen», *Lien social et politiques – RIAC*, vol. 41, printemps, pp. 35-46.

HYPOLITE, Shelley-Rose (2002). *La participation à une organisation volontaire: la clé de l'empowerment psychologique, organisationnel et communautaire*, Essai présenté à l'Université Laval pour l'obtention d'une maîtrise en santé communautaire, 80 pages.

JOUVE, Bernard (2004). «Démocraties métropolitaines. De la grande transformation à la grande illusion?», dans Bernard JOUVE et Philip BOOTH (sous la dir. de), *Démocraties métropolitaines*, Montréal: Presse de l'Université du Québec, pp. 293-328.

LAFOREST, Rachel (2000). «La consultation publique et les formes d'action collective», *Politique et sociétés*, Vol. 19, no 1, pp. 27-47.

LAMOTHE, Madeleine (1996). «Les sœurs servantes du Saint-Coeur de Marie: Une tradition d'enseignement et d'engagement social», *Cap-aux-Diamants, La revue d'histoire du Québec*, no Hors Série: Limoilou un siècle d'histoire, p.46-51

LAROCHELLE, Renée (2006). «La pauvreté en mouvement», *Au fil des événements*, Université Laval, édition du 26 janvier 2006, disponible en ligne à l'adresse: <http://www.scom.ulaval.ca/Au.fil.des.evenements/2006/01.26/pauvrete.html>

LEBEL, Romulus (1996). «Une oeuvre d'éducation: Les frères du Sacré-Coeur», *Cap-aux-Diamants, La revue d'histoire du Québec*, no Hors Série: Limoilou un siècle d'histoire, p.52-56.

LEBOSSÉ, Yan (2004). «De l' "habilitation" au "pouvoir d'agir": vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'empowerment», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16, no 2, pp. 30-51.

LYONS, Michal, Carin SMUTS et Anthea STEPHENS (2001). «Participation, Empowerment and Sustainability: (How) Do the Links Work?», *Urban Studies*, Vol. 38, No. 8, pp.1233-1251.

MAHEU, Louis (2005). «Mouvements sociaux et modernité avancée. Le retour obligé à l'ambivalence de l'action», *Mouvements sociaux et changements institutionnels. L'action collective à l'ère de la mondialisation*, Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, pp. 9-34.

MESCH, Gustavo S. Et Kent P. SCHWIRIAN (1996). «The Effectiveness of Neighborhood Collective Action», *Social Problems*, Vol. 43, no 4, November 1996, pp.467-483.

MORIN, Richard et Anne LATENDRESSE (2001). «De l'information au partenariat dans les quartiers et arrondissements de Montréal: une contribution à la démocratie participative?», *Géocarrefour, la revue de géographie de Lyon*, Vol.76, no 3, pp.181-190.

MORRISSEY, Janice (2000). «Indicators of citizen participation: lessons from learning teams in rural EZ/EC communities», *Community development journal*, Vol. 35, no 1, janvier, pp.59-74.

NEVEU, Éric (2002). *Sociologie des mouvements sociaux*, Troisième édition, Paris: la Découverte, 126 pages.

NEWTON, Ken (1982). «Is Small Really So Beautiful? Is Big Really So Ugly? Size, Effectiveness, and Democracy in Local Government», *Political Studies*, Vol. 30, no.2, pp.190-206.

NINACS, William (2002). *Types et processus d'empowerment dans les initiatives de développement économique communautaire au Québec*, thèse soutenue à Sainte Foy: Université Laval, École de services social, 332 pages.

OCDE (2002). *Des citoyens partenaires. Information, consultation et participation à la formation des politiques publiques*, Paris: Les Éditions de l'OCDE, 292 pages.

PALARD, Jacques (1993). «Décentralisation et démocratie locale», *Problèmes politiques et sociaux*, no. 708, , juillet, pp. 2-3.

PATSIAS, Caroline (2006).«Groupes de quartier et pratiques citoyennes. Les leçons d'une comparaison franco-québécoise ou de la différence entre mouvements associatif et communautaire», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 18, no 2, pp. 39-54.

PATSIAS, Caroline et Cristina BUCICA (2003). «Les expériences des conseils de quartier et des comités de citoyens, l'exemple québécois: quel bilan pour la démocratie?», conférence présentée aux Rencontres internationales *Démocratie et Management local*, ENAP, 20-23 mai.

PHILLIPS, Susan et Michael ORSINI (2002), *Mapping the Links: Citizen Involvement in Policy Processes*, CPRN Discussion Paper #F121, 41 pages.

PLOGER, John (2001). «Public participation and the art of governance», *Environment and Planning B: Planning and Design*, Vol. 28, pp. 219-241.

PRATCHETT, Lawrence (2004). «Local Autonomy, Local Democracy and the 'New Localism'», *Political Studies*, Vol. 52, pp. 358-375.

PROVENCHER, Normand (2005a). «S.O.S Stadacona», *Le Soleil*, 27 janvier 2005, p.A5.

PROVENCHER, Normand (2005b). «Un vide dans le quartier», *Le Soleil*, 3 février 2005, p.A5.

QUESNEL, Louise (2000). *La consultation des citoyens comme outil de la démocratie locale*, Toronto: Les Presses du CIRUR, 114 pages.

QUESNEL, Louise (2002). «Larges Cities: An Opportunity for Innovation in Sublocal Entities», *Urban Affairs Association Annual Meeting*, Boston, March 22, Session 72: Metropolitan Areas and Regions.

ROGEL, Thierry (2003). *Le changement social contemporain*, Collection Thèmes & Débats Sociologie, Rosny Cedex: Éditions Bréal, 128 pages.

ROLIN, François (1993). «Risques et chances. La décentralisation et les associations», extraits dans Jacques PALARD, «Décentralisation et démocratie locale», *Problèmes politiques et sociaux*, no. 708, , juillet, pp. 31-34.

ROSANVALLON, Pierre (1976). *L'âge de l'autogestion*, Paris: Seuil, 246 pages.

ROSANVALLON, Pierre (1998). *Le peuple introuvable- Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris: Éditions Gallimard, 379 pages.

SCHMITTER, Philippe C. (1999), «The Future of Democracy: Could It Be a Matter of Scale?», *Social Research*, Vol 66, no 3, Fall, pp. 933-958.

SCHWIRIAN, Kent P. et Gustavo MESCH (1993). «Embattled Neighborhoods: The Political Ecology of Neighborhood Change», *Urban Sociology in Transition*, Vol. 3, pp.83-110.

SHRAGGE, Eric (2006). *Action communautaire: dérives et possibles*, Montréal: Éditions Écosociété, 242 pages.

SIMARD, Martin (2000). «Développement local et identité communautaire: l'exemple du quartier Saint-Roch à Québec», *Cahiers de Géographie du Québec*, Vol. 44, no 122, septembre, pp.167-188.

SMITH, David M. et Maurice BLANC (1997). «Grass-roots democracy and participation: a new analytical and practical approach», *Environment and Planning D: Society*, pp.281-303.

SPEER, Paul W. et Joseph HUGHEY (1995). «Community Organizing: An Ecological Route to Empowerment and Power», *American Journal of Community Psychology*, Vol. 23, no 5, pp. 729-748.

SUSSER, Ida (2002). «Manuel Castells: Conceptualizing the City in the Information Age», dans Ida SUSSER (dir.), *The Castells Reader on cities and Social Theory*, Malden: Blackwell Publisher, pp. 1-12.

TEUNE, Henry (1995). «Local Government and Democratic Political Development», *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, Vol. 540, Local Governance around the World, july, pp.11-23.

VILLENEUVE, Paul et Anne-Marie SÉGUIN (2000). «Power and Decision-Making in the City : Political Perspectives», *Canadian Cities in Transition*, Oxford: Oxford University Press, pp.544-564.

YOUNG, Iris (2001). «Activist challenges to deliberative democracy», *Political Theory*, Vol. 29, No. 5, octobre, pp. 670-690.

Annexe 1

Cadre opératoire

H1: Les groupes mobilisés autour d'enjeux ont accès à des ressources par l'intermédiaire des instances de participation institutionnalisées.

	<i>Concepts</i>	<i>Variables</i>	<i>Indicateurs</i>
Variable indépendante	Relations entre les groupes mobilisés autour d'enjeux et une instance de participation institutionnalisée	Nature des relations des groupes mobilisés avec le conseil de quartier	<ul style="list-style-type: none"> • Demande écrite adressée au conseil • Présence à une séance du conseil • Prise de parole à une séance du conseil • Réunion conjointe avec des membres du conseil • Organisation d'évènements en collaboration avec le conseil
Variable dépendante	Ressources obtenues	Subventions et matériel	<ul style="list-style-type: none"> • Montants obtenus pour activités, conférences, infrastructures, production de documents, etc. • Matériel fourni (photocopies, etc.)
		Ressources professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec des experts • Rencontre avec des fonctionnaires • Accès à des services professionnels ou technique
		Information	<ul style="list-style-type: none"> • Information technique, politique, stratégique, etc.

H2: Les ressources auxquelles ont accès les groupes mobilisés autour d'enjeux par l'intermédiaire des instances de participation institutionnalisées contribuent au succès des mobilisations

	<i>Concepts</i>	<i>Variables</i>	<i>Indicateurs</i>
Variable indépendante	Ressources obtenues	Subventions et matériel	<ul style="list-style-type: none"> • Montants obtenus pour activités, conférences, infrastructures, production de documents, etc. • Matériel fourni (photocopies, etc.)
		Ressources professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec des experts • Rencontre avec des fonctionnaires • Accès à des services professionnels ou techniques
		Information	<ul style="list-style-type: none"> • Information technique, politique, stratégique, etc.
Variable intermédiaire	Ce que cela a permis de faire	Utilisation des ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Documents produits et/ou publiés et/ou distribués • Évènements organisés • Infrastructures mises en place
Variable dépendante	Succès des mobilisations	Gains procéduraux	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à des instances • Obtention d'un statut d'interlocuteur
		Gains structurels	<ul style="list-style-type: none"> • Création/ rupture d'alliances politiques
		Gains substantiels	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures concrètes (règlement, changement d'orientation...)

H3: Les participants aux mobilisations étudiées ont développé leur pouvoir d'agir au cours de ces mobilisations

	<i>Concepts</i>	<i>Variables</i>	<i>Indicateurs</i>
Variable indépendante	Participation à des mobilisations collectives	Participation à la lutte x	<ul style="list-style-type: none"> • Implication
Variable dépendante	Pouvoir d'agir	Sentiment de pouvoir	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à la question: Est-ce que vous avez l'impression de pouvoir changer les choses dans votre quartier ?
		Compréhension de la structure politique locale	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à la question: Expliquez moi comment se prennent les décisions qui concernent votre quartier
		Connaissance du milieu	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à la question: Quels sont les principaux problèmes dans votre quartier et quelles sont ses principales forces? Connaissez vous plusieurs groupes qui y œuvrent ?
		Habiletés organisationnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à la question: Est-ce que vous avez développé certaines habiletés en vous impliquant dans la lutte x ?

H4: Les relations des citoyens mobilisés avec une instance de participation institutionnalisée contribuent au développement de leur pouvoir d'agir.

	<i>Concepts</i>	<i>Variables</i>	<i>Indicateurs</i>
Variable indépendante	Relations entre les groupes mobilisés autour d'enjeux et un mécanisme de participation institutionnalisée	Nature des relations des groupes mobilisés avec le conseil de quartier	<ul style="list-style-type: none"> • Demande écrite adressée au conseil • Présence à une séance du conseil • Prise de parole à une séance du conseil • Réunion conjointe avec des membres du conseil • Organisation d'évènements en collaboration avec le conseil
Variable dépendante	Pouvoir d'agir	Sentiment de pouvoir	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à la question: Est-ce que vous considérez que le conseil de quartier vous aide à changer les choses, à avoir de l'emprise sur ce qui se passe dans votre quartier? Est-ce que vous sentez que son appui est important quand on veut faire bouger quelque chose?
		Compréhension de la structure politique locale	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à la question: • Est-ce que c'est en ayant des relations avec le conseil de quartier que vous avez appris comment se prennent les décisions qui concernent votre quartier
		Connaissance du milieu	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à la question: Est-ce que c'est à travers le conseil de quartier que vous avez appris à mieux connaître votre quartier?
		Habilités organisationnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à la question: Est-ce que c'est au cours de vos relations avec le conseil de quartier que vous avez pratiqué les habiletés identifiées

H5: Plus les relations sont étroites entre les groupes mobilisés sur un territoire et les instances de participation reconnues, plus il y a correspondance entre leurs perspectives de changement social respectives.

	<i>Concepts</i>	<i>Variables</i>	<i>Indicateurs</i>
Variable indépendante	Relations entre les groupes mobilisés autour d'enjeux et un mécanisme de participation institutionnalisée	Nature des relations des groupes mobilisés avec le conseil de quartier	<ul style="list-style-type: none"> • Demande écrite adressée au conseil • Présence à une séance du conseil • Prise de parole à une séance du conseil • Réunion conjointe avec des membres du conseil • Organisation d'évènements en collaboration avec le conseil
Variable dépendante	Correspondance des perspectives de changement social des groupes et des instances	Correspondance des positions	<ul style="list-style-type: none"> • voir grille d'analyse de contenu
		Correspondance des arguments	<ul style="list-style-type: none"> • voir grille d'analyse de contenu

Annexe 2

Guides d'entrevues semi-directives**A- Pour les militants des groupes mobilisés**

Questions générales:

- 1- Comment en êtes-vous venu à vous impliquer dans la lutte x?
 - a- Comment avez-vous été sensibilisé à l'enjeu x?
 - b- À partir de quand avez vous commencé à vous réunir avec d'autres personnes pour en parler?
 - c- Quel rôle avez vous jouer dans cette mobilisation?

- 2- Est-ce que le conseil de quartier du Vieux-Limoilou a eu un rôle à jouer dans cette lutte (mobilisation, appui, financement, pressions...)?
 - a- Si oui, lequel? À partir de quand?
 - b- Si non, pourquoi?

Sur les ressources:

- 3- Est-ce que vous ou votre groupe avez obtenus de l'argent ou du matériel du conseil de quartier pour cette lutte?
 - a- Si oui, combien? Pour quoi? L'aviez-vous demandé?
 - b- Si non, est-ce que vous en aviez demandé? Est-ce que vous en auriez eu besoin? Pourquoi vous pensez que vous n'en avez pas eu?

- 4- Est-ce que vous ou votre groupe avez obtenu l'accès à de l'information privilégiée à travers le conseil de quartier (de la part des élus; accès à des experts; à des fonctionnaires...)? Précisez.

- 5- En quoi cet argent, ce matériel et/ou cette information vous a-t-elle aidé dans votre lutte? Qu'est-ce que cela vous a permis de faire?

Sur le pouvoir d'agir:

- 6- Est-ce que vous avez l'impression de pouvoir changer les choses dans votre quartier?
 - a- Est-ce que votre participation à la lutte a changé quelque chose à cette perception?
 - b- Est-ce que vous considérez que le conseil de quartier vous aide à changer les choses, à avoir de l'emprise sur ce qui se passe dans votre quartier? Est-ce que vous sentez que son appui est important quand on veut faire bouger quelque chose?

9- Expliquez moi comment se prennent les décisions qui concernent votre quartier. Qui décide?

- a- Saviez-vous cela avant de vous impliquer dans la lutte x?
- b- Est-ce que c'est en ayant des relations avec le conseil de quartier que vous avez appris cela?

12- Quels sont les principaux problèmes dans votre quartier et quelles sont ses principales forces? Connaissez vous plusieurs groupes qui y oeuvrent?

- a- Saviez vous tout cela avant de vous impliquer dans la lutte x?
- b- Est-ce que c'est à travers le conseil de quartier que vous avez appris à mieux connaître votre quartier?

13- Est-ce que vous avez développé certaines habiletés en vous impliquant dans la lutte x (rédiger un PV, faire une affiche, écrire une lettre à un élu, composer une pétition, animer une réunion, parler en public, etc.)

- a- Est-ce qu'il y a des choses là dedans que vous avez faite pour la première fois dans cette mobilisation là?
- b- Est-ce que c'est au cours de vos relations avec le conseil de quartier que vous avez pratiqué ces habiletés?

Sur les perspectives de changement social:

14- Expliquez moi pourquoi c'était important la lutte x.

- a- Quels arguments avez vous utilisés pour tenter de convaincre le public?
- b- Quels arguments avez-vous utilisés pour tenter de convaincre le conseil de quartier de vous appuyer?
- c- Quels arguments avez-vous utilisés pour tenter de convaincre les élus et/ou les fonctionnaires?
- d- Quels arguments ont eu le plus de succès selon vous?

B- Pour les administrateurs du conseil de quartier

Questions générales:

- 1- Comment en êtes-vous venu à être concernés par la cause x?
 - a- Comment avez-vous été sensibilisé à l'enjeu x?
 - b- Est-ce que vous en avez parlé au conseil de quartier?
 - c- Quel rôle avez vous jouer dans la mobilisation sur cette cause?

- 2- Est-ce que le conseil de quartier du Vieux-Limoilou a eu un rôle à jouer dans cette cause (mobilisation, appui, financement, pressions...)?
 - a- Si oui, lequel? À partir de quand?
 - b- Si non, pourquoi?

Sur les ressources:

- 3- Est-ce que le conseil de quartier a donné de l'argent ou du matériel pour cette cause?
 - a- Si oui, combien? Pour quoi? À la demande de qui?
 - b- Si non, est-ce que quelqu'un en avait demandé? Pourquoi vous pensez que vous n'en avez pas donné?

- 4- Est-ce que le conseil de quartier a donné aux citoyens mobilisés sur cet enjeu un accès à de l'information privilégiée (de la part des élus; accès à des experts; à des fonctionnaires...)? Précisez.

- 5- En quoi cet argent, ce matériel et/ou cette information as-t-elle servi la cause? Qu'est-ce que cela a permis de faire?

Sur le pouvoir d'agir:

- 6- Est-ce que vous avez l'impression de pouvoir changer les choses dans votre quartier?
 - a- Est-ce que votre participation au conseil de quartier a changé quelque chose à cette perception?
 - b- Est-ce que l'exemple de la lutte x y est pour quelque chose? En quoi cette lutte confirme ou infirme votre perception?

- 9- Expliquez moi comment se prennent les décisions qui concernent votre quartier. Qui décide?
 - a- Saviez-vous cela avant de vous impliquer dans votre conseil de quartier?
 - b- Est-ce que la lutte x est un bon exemple? Est-ce que cela confirme ou infirme votre analyse du processus politique?

12- Quels sont les principaux problèmes dans votre quartier et quelles sont ses principales forces? Connaissez vous plusieurs groupes qui y oeuvrent?

a- Saviez vous tout cela avant de vous impliquer dans votre conseil de quartier?

b- Est-ce que vous avez appris à mieux connaître votre quartier au cours de votre implication dans la lutte x ou grâce à vos contacts avec les groupes impliqués dans cette lutte?

13- Est-ce que vous avez développé certaines habiletés en vous impliquant dans votre conseil de quartier (rédiger un PV, faire une affiche, écrire une lettre à un élu, composer une pétition, animer une réunion, parler en public, etc.)

a- Est-ce qu'il y a des choses là dedans que vous n'aviez jamais fait que avant d'être dans le conseil de quartier ?

b- Est-ce que vous avez pratiqué ces habiletés au cours de votre implication dans la lutte x ou au cours de vos contacts avec les groupes impliqués dans cette lutte?

Sur les perspectives de changement social:

14- Expliquez moi pourquoi c'était important la lutte x.

a- Quels arguments les groupes ou les gens mobilisé sur l'enjeu ont utilisés pour tenter de vous convaincre?

b- Quels arguments avez-vous développés avec le conseil de quartier pour tenter de convaincre les citoyens du quartier?

c- Quels arguments avez-vous utilisés pour tenter de convaincre les élus et/ou les fonctionnaires?

d- Quels arguments ont eu le plus de succès, selon vous?

Annexe 3

Grille d'analyse de contenu

	<i>Les positions</i>	
	Demandes de changements réversibles et/ou sectoriels	Demandes de changements irréversibles et/ou affectant toute la société
Conseil de quartier		
Groupe de citoyen		
	<i>Les arguments</i>	
	Vision pragmatiques	Vision de changement social
Conseil de quartier		
Groupe de citoyen		

Annexe 4

Résumés des mémoires

Le mémoire du conseil de quartier sur les écoles – septembre 2005 (16 pages)

Position A: Le maintien de deux écoles primaires dans le quartier Vieux-Limoilou

Arguments:

- A1- préserver et développer la qualité de vie, la mixité du quartier (présence de familles), les services de proximité
- A2- la réussite scolaire des enfants
- A3- les coûts: transport, coûts sociaux (moins de redoublement, moins de violence)
- A4- le fait que la position soit partagée par plusieurs citoyens, organismes, instances / le respect de la volonté du milieu
- A5- le respect du profil sociodémographique particulier du quartier (clientèle vulnérable)

Position B: la nécessité d'impliquer le milieu dans la décision finale

Arguments:

- B1- la volonté du milieu d'être impliqué dans le processus, qu'il y ait concertation
- B2- la résolution collective d'une problématique qui touche l'ensemble du quartier

Le mémoire de la Coalition pour la sauvegarde des écoles – septembre 2005 (30 pages)

Position A: Refus du projet de grosse école unique

Arguments:

- A1- l'intérêt des enfants (taux de graduation, sécurité et perception de sécurité, réussite scolaire)
- A2- l'intérêt des parents (attention personnalisée, proximité, locaux pour services de garde)
- A3- l'intérêt des enseignants (solidité de la communauté professionnelle, imputabilité, contrôle de la discipline, cohésion de l'équipe école)
- A4- l'absence de différence significative au niveau des coûts
- A5- le consensus en ce sens dans la communauté
- A6- l'implication des parents et des enseignants dans l'école
- A7- les besoins particulier d'une clientèle défavorisée sont mieux servis dans les petites écoles

Position B: En faveur du scénario Saint-Fidèle + Stadacona

Arguments:

- B1- coûts d'investissement moindres ou comparable au scénario de la commission scolaire
- B2- présence d'une direction à temps plein
- B3- préférence exprimée par les citoyens

Position C: Pour la formation d'une table de réflexion, d'échange et de partage mettant en présence des membres de la communauté pour prendre la décision du choix de bâtisses

Arguments:

- C1- pour être conforme aux valeurs mises de l'avant dans le plan stratégique de la CSC (partenariat, innovation et reconnaissance)
- C2- parce que ces écoles ont été bâties avec de l'argent public
- C3- pour contrer la méfiance des citoyens envers la commission scolaire
- C4- parce que c'est la communauté qui devra vivre avec le choix final et assurer la transition
- C5- parce que les écoles sont une institution locale 'appartenant' à la communauté et ayant un impact sur le dynamisme communautaire (développement du sentiment d'appartenance, vie de quartier)
- C6- parce que le dialogue et la définition collective de solutions combat l'esprit de clocher, rallie la communauté et permet d'amorcer une prise en charge collective du milieu
- C7- à cause de la volonté du milieu de participer à la décision avec toutes les informations

Mémoire du conseil de quartier sur l'incinérateur – avril 2004 (3 pages)

Position A: Inscrire l'objectif zéro déchet dans une politique environnementale (horizon de 20 ans)

Position B: Privilégier la stabilisation avant enfouissement comme solution pour éliminer les déchets ultimes

Arguments:

- B1- diminution des nuisances au voisinage (bruit, odeurs, trafic)
- B2- meilleures performances en terme de composition des émissions atmosphérique

Position C: Si l'incinération est retenue, viser au delà de 65% de valorisation pour 2008

Position D: Ne rénover que 3 fours sur 4 dans l'incinérateur

Position E: Créer un comité de surveillance autonome, bénéficiant d'un financement stable et d'un pouvoir d'initiative sur lequel siègent des citoyens élus, dont un siège pour le conseil de quartier

Position F: La signature d'une entente formelle obligeant la papetière à acheter la vapeur de l'incinérateur pour la cogénération et ce, pour la durée de la vie utile de l'incinérateur avant d'engager les sommes dans la rénovation.

Arguments:

F1- favoriser une utilisation efficace des ressources énergétiques

F2- favoriser une diminution des émissions de gaz à effet de serre

Position G: Utiliser l'énergie produite par l'incinérateur pour le bénéfice des citoyens les plus touchés par les émanations

Position H: Améliorer la performance de l'incinérateur en matière d'émissions atmosphériques et rendre public les résultats des analyses

Position I: Créer une Chaire de recherche indépendante vouée à l'analyse des rejets atmosphériques et de ses impacts sur la santé et l'environnement avec les revenus de l'exploitation

Position J: Ajouter un mécanisme de tri sélectif préalable à l'incinération

Arguments:

J1- Favoriser une plus grande récupération

J2- Réorienter les déchets dommageables pour la santé vers les installations appropriées

Position K: Établir un mécanisme de tri sélectif à la source, principalement pour les industries et les commerces, jumelé à des mesures coercitives

Arguments:

K1- assurer l'efficacité de la récupération des matières valorisables

K2- éliminer de manière sécuritaire les déchets nocifs pour la santé publique et l'environnement

Position L: La fermeture de l'incinérateur à moyen terme

Arguments:

L1- la qualité de vie de la population du quartier (bruit, odeurs, trafic)

Mémoire du Comité de citoyens pour la fermeture de l'incinérateur – avril 2004 (47 pages)

Position A: Fermer l'incinérateur

Arguments:

- A1- désagréments pour les résidents des quartiers voisins: qualité de vie, bruit, fumée, odeur, pourriture...
- A2- pollution atmosphérique, contamination de l'environnement (air, eau, sol, faune et flore)
- A3- risques pour la santé des voisins et des travailleurs de l'incinérateur (cancer, malformations, sarcomes des tissus mous, lymphomes non hodgkiniens, déséquilibres hormonaux...)
- A4- gaspillage d'eau
- A5- santé psychosociale : sentiment d'injustice, de dévalorisation, d'humiliation, peur, inquiétude, non confiance envers les administration...
- A6- incompatibilité de l'incinération avec la réduction à la source, pour des raisons de rentabilité (on doit nourrir l'incinérateur en déchets pour qu'il soit rentable / pour vendre la vapeur)
- A7- pour bâtir un rapport de force face aux compagnies en rendant visibles leurs déchets
- A8- arrêter d'enrichir une compagnie étrangère (les capitaux sortent de la communauté)
- A9- gaspillage de ressources
- A10- respect de la volonté des résidents à proximité

Position B: Adopter une stratégie zéro déchet, une optique de gestion écologique des ressources qui inclue le tri à la source et le tri sélectif, le compostage, la collecte systématique des RDD, la stabilisation des matières organiques souillées, l'enfouissement intérimaire, la recherche de débouchés pour les déchets ultimes, la responsabilisation des industries, le refus graduel de produits non-revalorisable sur le territoire...

Arguments:

- B1- Pour être de son temps/ une ville exemplaire/ des leaders mondiaux dans le domaine
- B2- les coûts élevés de l'extraction de ressources, leur transport, leur transformation et élimination
- B3- diminution des risques pour la santé (ex: diminution des composés organiques volatiles par isolement des résidus domestiques dangereux)
- B4- éviter le gaspillage d'énergie et de ressources
- B5- création d'emplois (industrie du réemploi, réparation, recyclage, compostage) et d'opportunités pour les PME (industrie du réemploi, réparation, recyclage, compostage)
- B6- favorise l'implication communautaire, l'éducation, la coopération et la transparence

démocratique

B7- favorise la responsabilisation des compagnies face aux communautés

B8- favorise la prise en charge par les communautés de leur avenir

Position C: Investir dans un programme d'information, de sensibilisation et d'éducation

Position D: Investir dans un programme de recherche et développement pour la mise en valeur des matières et l'atteinte de l'objectif zéro déchets

Position E: La mise sur pied d'un comité de vigilance chargé de superviser le cheminement vers zéro déchet en 2015.
